

Parizeau hausse les taxes de \$285 millions

Le litre d'essence grimpe de 7 cents

■ Un déficit de \$3.04 milliards

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Financièrement coïncé par l'évolution de la situation économique nord-américaine et la baisse substantielle des paiements de transfert en provenance du gouvernement fédéral, le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, a sifflé hier la fin de la récréation.

Après avoir réussi, durant cinq années consécutives, à présenter des budgets sans hausses d'impôts, M. Parizeau a dû

se résoudre hier à augmenter de \$285 millions les taxes des Québécois.

Cette hausse, qui s'applique dès aujourd'hui, a été annoncée à l'Assemblée nationale, dans le cadre de la présentation d'un budget supplémentaire qui vient réviser les prévisions du budget de mars dernier. De mémoire, c'est la première fois qu'un ministre des Finances profite d'une pareille occasion pour annoncer des hausses d'impôt.

Selon M. Parizeau, cette hausse a été rendue inévitable afin de ne pas accroître

davantage le déficit budgétaire de l'année en cours et de ne pas augmenter encore plus les emprunts du gouvernement. Ainsi avec ce qui a été annoncé hier, le déficit atteindra \$3.04 milliards et les emprunts seront de l'ordre de \$2.175 milliards. Sans les augmentations d'impôts, ils auraient été respectivement de \$3.325 milliards et de \$2.4 milliards.

Les hausses d'impôt sont de trois ordres:

■ une augmentation de 20% à 40% de la taxe provinciale sur l'essence. Ainsi de-

■ La baisse d'impôt est suspendue

puis minuit hier soir, le prix d'un litre d'essence régulière sans plomb est passé de 42 cents à 49 cents, soit une augmentation de 7 cents. Cette mesure rapportera \$238 millions d'ici au 31 mars 1982.

■ une augmentation de la taxe sur les boissons alcooliques et particulièrement la bière. Achetée à l'épicerie, celle-ci sera désormais assujettie à une taxe de 8% tandis que la taxe sera de 13.4% si la même bière est consommée dans un débit de boisson. Cette mesure, qui haussera de 20 cents le prix d'une caisse de 12 bouteil-

les de bière, rapportera \$22 millions d'ici la fin de l'année financière.

■ une suspension de la réduction de 2% des tables d'impôt qui avait été annoncée en mars dernier et qui devait entrer en vigueur le 1er janvier prochain. Cette suspension rapportera \$25 millions pour les trois premiers mois de l'année 1982.

Ces augmentations d'impôt, qui représentent \$265 millions pour les six prochains mois seulement, doivent évidemment être ajoutées aux hausses annoncées ces derniers mois en rapport avec le prix

de l'électricité et le coût de l'immatriculation-automobile. Dans ces deux cas, M. Parizeau s'est servi ouvertement de l'Hydro-Québec et de la Régie de l'assurance-automobile pour garnir ses goussets de quelques dizaines de millions supplémentaires.

Fait à remarquer, toutes ces hausses d'impôt, à l'exception de la suspension de la réduction de 2% de l'impôt sur le revenu des particuliers, se font par l'intermédiaire de taxes indirectes qui frappent

Voir page 8: Litre

AU SOMMAIRE

Éditorial

Non seulement Robert Bourassa n'a pas changé en tant qu'homme politique, écrit Lise Bissonnette en éditorial, mais sa rentrée réveille, par la manière et le discours, le passé même du Parti libéral. Claude Ryan devrait y résister le plus longtemps possible. **Page 6**

Le monde

■ En Ulster, Ian Paisley appelle les protestants à une grève générale pour lundi. **Page 5**

■ Le Soviet suprême tient le climat responsable de ses difficultés économiques. **Page 5**

■ L'Espagne vit sa sécheresse la plus grave du siècle. **Page 5**

■ Bonn compte sur des résultats substantiels à la conférence de Genève sur les euromissiles. **Page 5**

Les huîtres supernutritives

Les huîtres, certes, demeurent un produit de luxe. Mais elles possèdent une qualité que l'on pense en partie leur cherté: leur valeur nutritive exceptionnelle. Elles constituent notamment une excellente source de zinc — élément important mais plus rare dans les aliments moins «luxueux». **Page 4**

La FTQ dit non à la tutelle

Malgré le Dossier noir présenté par des centaines de syndiqués de la base, la FTQ a écarté pour six mois toute mise en tutelle de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames, envisageant plutôt une enquête syndicale sur cette organisation très critiquée. **Page 3**

Un débrayage qui scandalise

Le débrayage illégal des employés de l'hôpital psychiatrique de Rivière-des-Prairies, commencé vendredi dernier, a été vigoureusement dénoncé hier par les parents des patients, par M. Pierre-Marc Johnson et par les associations d'hôpitaux du Canada et du Québec. **Page 3**

EXPOSITION DE CRÊCHES



Desmarais Robitaille

845-3194
600, rue Notre-Dame

Ottawa dépose sa résolution constitutionnelle

par Michel Vastel

OTTAWA — Une dernière conversation téléphonique hier soir entre MM. Jean Chrétien et Claude Morin n'a rien donné. Le gouvernement fédéral déposera cet après-midi sa résolution constitutionnelle avec l'accord des neuf provinces anglophones seulement.

Les deux ministres se sont parlés au téléphone vers 18 heures hier, mais la conversation n'a pas été très longue. Le ministre fédéral a informé son collègue québécois que le gouvernement «procèdera aujourd'hui avec sa résolution constitutionnelle» et a une nouvelle fois réitéré l'offre de négociation sur les trois points soulevés par M. Lévesque à la fin de la conférence et par M. Pierre Trudeau samedi soir.

Selon M. Chrétien, aucune offre de négociation ne serait venue de Québec, le ministre des Affaires intergouvernementales se contentant de souligner les termes de la résolution déposée hier à Québec.

La nuit dernière, le sous-ministre de la Justice, M. Roger Tassé, devait terminer une série de négociations intensives avec les neuf provinces signataires de l'accord du 5 novembre. Le texte paraphé par les neuf premiers ministres et par M. Trudeau était extrêmement court et plutôt vague. Les fonctionnaires des dix gouvernements ont eu quelque difficulté à s'entendre sur les textes légaux.

De plus, le gouvernement fédéral compte toujours apporter ce soir des modifications à l'accord du 5 novembre pour répondre à des objections de l'opposition, de groupes de pression et du caucus québécois. Ces modifications porteraient sur trois points:

■ le droit à l'égalité des sexes, que le gouvernement avait dû abandonner dans la nuit de négociations du 4 novembre, pourrait être réintroduit dans la résolution aujourd'hui; hier soir, des sources fédérales indiquaient que trois provinces — dont le Manitoba — s'opposaient toujours à ce principe. Les résultats des élections de cette nuit au Manitoba pourraient ramener l'opposition à deux provinces;

■ les droits des autochtones, que le gouvernement fédéral a également laissé tomber dans le feu des négociations du début novembre. Les manifestations se sont succédées depuis deux semaines mais les sept provinces opposées à l'enchevêtrement de ces droits — surtout l'Alberta et la Colombie-Britannique — ne veulent pas céder. Au mieux, pourrait-on voir ce soir la garantie des droits des autochtones dans les territoires de juridiction fédérale, mais ce compromis n'était même pas encore acquis hier;

■ enfin, une série d'amendements à l'accord devront être apportés pour réduire l'opposition au Québec et même éventuellement gagner l'appui des libéraux provinciaux, celui du caucus fédéral étant acquis comme toujours. Les trois amendements que M. Trudeau a proposés samedi soir portent sur une compensation financière au cas où une province exercerait son droit de retrait sur une question considérée de sa juridiction traditionnelle, comme l'éducation et la culture; les amendements Trudeau porteraient également sur la «Clause Canada» dans le domaine du droit à l'éducation dans la langue de la minorité, et le droit à la mobilité.

Hier soir, M. Chrétien a cru comprendre que le Québec voulait également négocier les droits à la non-discrimination et les droits juridiques. Il n'en est pas question selon lui, seules les questions soulevées par M. René Lévesque le 5 novembre pouvant faire l'objet de négociations.

Pendant que M. Chrétien et son sous-ministre négociaient encore avec les neuf provinces les termes légaux de l'accord du 5 novembre, M. Trudeau tenait des consultations avec les deux chefs de partis de l'opposition aux Communes, MM. Joe Clark et Ed Broadbent sont restés muets sur la teneur de ces entretiens se contentant de préciser que le premier ministre les a informés sur les négociations entreprises depuis la signature de l'entente du 5 novembre. Il ne semble pas avoir été question du Québec et M. Clark a précisé qu'il avait discuté avec M. Trudeau des «lacunes du projet, en termes généraux». Quant à M. Broadbent, il ne veut soulever que la question des autochtones et celle du droit des femmes: son caucus ne lui a donné aucun mandat pour poser des exigences relativement à la participation du Québec au processus de ratification de la constitution.

Les deux chefs de parti ont refusé d'indiquer leurs intentions quant à la longueur du débat aux Communes. Mais si le gouvernement fédéral réussit à arracher un compromis acceptable aux neuf provinces sur les droits des femmes et ceux des Autochtones, les deux caucuses de l'opposition s'aligneront rapidement sur le gouvernement. Seuls quelques députés comme M. Louis Duclos chez les libéraux, M. Roch LaSalle pour les conserva-

Voir page 8: Ottawa

Lévesque ne négociera pas à la pièce; Ryan n'entend pas appuyer la motion

par Clément Trudel

QUÉBEC — Le gouvernement québécois demeure sur sa position et n'acceptera pas de négocier à la pièce la constitution, a déclaré en substance hier le premier ministre, M. René Lévesque, en réponse au chef de l'opposition, M. Claude Ryan, qui tentait de

savoir si le Québec avait eu des «approches» récentes d'Ottawa depuis le discours du premier ministre Trudeau le week-end dernier à Québec, ou si le chef du gouvernement avait toujours son attitude «butée» du 5 novembre.

De l'échange de propos aigres-doux entre MM. Lévesque et Ryan lors de

la période de questions à l'Assemblée nationale, il ressort que le chef du gouvernement québécois «ne laissera pas enlever au Québec des droits essentiels» et qu'il tient pour une «réparation à rabais» les filons indiqués par le chef de l'opposition «endossés par le premier ministre fédéral».

M. Ryan a déploré qu'il avait fait

des vérifications auprès d'autres premiers ministres provinciaux, ces jours-ci, et que ces derniers n'ont pas eu connaissance que M. Lévesque ait défendu le droit de veto provincial à la conférence d'Ottawa.

La deuxième motion Lévesque est maintenant inscrite au feuillet de

Voir page 8: Lévesque

Manitoba: Lyon perd le pouvoir

WINNIPEG (d'après la CP) — Le Nouveau Parti démocratique, avec à sa tête M. Howard Pawley, a été porté au pouvoir hier par les électeurs du Manitoba, qui l'ont préféré, après quatre ans seulement, au Parti conservateur du premier ministre sortant, M. Sterling Lyon.

Dès les premiers résultats, il est apparu évident que les électeurs en avaient assez de M. Lyon et des conservateurs, qui n'auront occupé l'Assemblée législative de Winnipeg que pour un seul mandat. M. Lyon avait battu les néo-démocrates le 11 octobre 1977, et avait alors remporté 33 des 57 sièges mis en jeu.

Les derniers résultats hier soir indiquaient que les néo-démocrates avaient remis aux conservateurs la monnaie de leur pièce: à 22 h 40, ils avaient gagné dans 30 circonscriptions et menaient dans trois autres tandis que les conservateurs avaient fait élire 23 députés et qu'un des leurs menait dans une autre circonscription, pour un total de 24. Encore cette année, 57 sièges étaient en jeu.

À la dissolution, le 13 octobre, les conservateurs détenaient 32 sièges, les néo-démocrates 20. Une formation politique dirigée par M. Sid Green et formée de néo-démocrates mécontents comptait trois représentants. Le Parti libéral avait un représentant à l'Assemblée législative, et un siège était vacant.

Une heure après la fermeture des bureaux de scrutin, les chefs des deux grandes formations politiques manitobaines, MM. Lyon et Pawley, étaient déjà réels. M. Sydney Green, qui avait quitté en colère les rangs du NPD, a très rapidement connu la défaite, qu'il a d'ailleurs acceptée avec philosophie.

«Je pratiquerai le droit, comme je l'ai d'ailleurs fait au cours de ces quatre dernières années», a-t-il commenté, après avoir été défait par un néo-démocrate, M. Don Scott.

«Je sais que mes partisans et les députés qui m'ont suivi n'ont pas honte de leur geste. Ils en sont au contraire très fiers. Je savais ce que j'avais à faire».

Le leader libéral, M. Doug Lauchlan, a lui aussi connu la défaite dans la circonscription de Winnipeg.

Voir page 8: Manitoba



Le secrétaire d'État à l'Irlande du Nord, M. James Prior, a été pris à partie hier par un groupe de protestants lors des obsèques du révérend Robert Bradford, assassiné samedi par des membres de l'IRA. C'est grâce à la vigilance des policiers que M. Prior a pu quitter les lieux sans être roué de coups par les manifestants. (Photolaser AP)

Solidarité et l'État prêts à des concessions

VARSOVIE (d'après Reuter et AFP) — L'ambiance semblait être à la conciliation hier à Varsovie pour l'ouverture des pourparlers Solidarité-gouvernement sur les possibilités de création d'un front national de gouvernement.

Trybuna Ludu, organe du Parti ouvrier unifié polonais, a ainsi rejeté tout propos de confrontation et de guerre civile et écrit que le dialogue était la seule alterna-

tive. Slowo Powszechnie, quotidien de l'Eglise catholique, a pour sa part appelé le POUP à faire de véritables concessions. Le gouvernement a de son côté publié un communiqué réaffirmant sa bonne volonté.

Le succès des pourparlers est cependant loin d'être acquis. Certes, le concept de partage du pouvoir, né de la réunion du 4 novembre entre M. Lech Walesa,

président des syndicats autogérés, Mgr Jozef Glemp, primat de Pologne, et le général Jamuzeski, président du conseil et premier secrétaire du POUP, a le vent en poupe, mais des problèmes subsistent.

Le journal de l'Eglise catholique a mis hier l'accent sur le point crucial en soulignant que la création d'un front national, expérience unique dans le bloc soviétique, supposait pour être efficace la fin du monopole exercé sur le pouvoir par le Parti.

Pour avoir une chance de succès les négociateurs du gouvernement et des syndicats autogérés devront avant tout trouver

Voir page 8: Solidarité

«Pour faire respecter leurs droits»

13 Québécois s'adressent à l'ONU et à l'Unesco

par François Barbeau

Dégoutés du climat de discrimination qui prévaut selon eux au Québec et fatigués d'être brimés dans leurs droits, 13 Québécois ont présenté hier à l'ambassadeur du Canada à la Commission des droits de la personne des Nations unies, M. Yvon Beaulne, une requête dans laquelle ils soutiennent que le Canada ne respecte pas sa

propre constitution et n'accorde aucun «répit aux anglophones du Québec dans son projet de Charte des droits».

Membres du Mouvement de la liberté de choix, ces 13 Québécois, dont M. Allan Singer, qui conteste devant les tribunaux la légalité de certains articles de la loi 101, ont également adressé leur requête à la Commission des droits de la personne des Nations unies à Genève et à l'Unesco, l'Orga-

nisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.

Les signataires de cette requête proviennent de divers milieux. L'un d'eux, M. S. Allison, s'oppose à la proscription au Québec des jeux et des jouets éducatifs anglais ainsi qu'à la proscription de tous les documents quasi judiciaires tels que les certificats de naissance et à «l'obligation pour les

Voir page 8: Québécois

Rôtisserie

Au Poulet Doré

340 est. rue
Sainte-Catherine
288-2441

près de Saint-Denis

en bref...

Un nouveau premier ministre

CHARLOTTETOWN (PC) — M. James Lee est officiellement devenu, hier, premier ministre de l'Île du Prince-Édouard.

M. Lee, qui a obtenu le poste de premier ministre et de leader du Parti progressiste-conservateur lors de la convention du 7 novembre, succède à M. Angus MacLean qui avait officiellement donné sa démission quelques minutes plus tôt.

M. McLean, qui continuera de siéger à la candidature jusqu'aux prochaines élections, ne fait pas partie du conseil des ministres.

Sévère blâme à «Vers Demain»

QUÉBEC (PC) — Le Conseil de presse du Québec «blâme sévèrement» le journal des Berêts blancs «Vers Demain» pour un article «outrancier et insultant» publié en juin dernier.

La directrice de «Vers Demain», Mme Gilberte Côté-Mercier, y avait qualifié les psychologues de «putains diplômées».

Une psychologue, Sylvie Fortin, a porté plainte au Conseil de presse, estimant que non seulement les psychologues étaient insultés, mais que «toute la population du Québec se voyait ainsi agressée dans son droit au respect».

Le Conseil de presse donne entièrement raison à Mme Fortin. Il juge que l'article de Mme Côté-Mercier est «contraire aux normes de l'éthique du journalisme et contrevient aux exigences du droit du public à l'information».

De plus, l'article a pour effet «de nuire à la crédibilité et à la qualité de l'information», poursuit le Conseil de presse.

L'article, au titre outrancier et insultant, constitue une atteinte à l'intégrité professionnelle de l'ensemble des psychologues du Québec.

Calvitie et ... castration

MELBOURNE (AFP) — Un professeur australien de Sydney affirme avoir découvert l'ultime recours contre la chute des cheveux: la castration. Le professeur Max Feughelman, qui mène depuis 40 ans des recherches sur les cheveux, a, d'autre part, confirmé qu'il y avait du vrai dans le dicton selon lequel «les chauves sont plus virils que les autres».

Le professeur a justifié son traitement en indiquant que, apparemment, les eunuques ne deviennent jamais chauves et que les hommes qui perdent leurs attributs virils dans un accident voient le processus de la chute de leurs cheveux s'interrompre. Il a conclu en disant: «On voit encore des publicités recommandant des produits pour lutter contre la chute des cheveux, mais, en fait, à l'exception de très rares cas, tout ce que vous pouvez faire, c'est castrer le patient».

Poursuites de \$3.2 millions

QUÉBEC (PC) — Un avocat de Québec, Me Louis Dorion, vient d'intenter en Cour supérieure deux poursuites totalisant \$3.2 millions contre la Commission de police du Québec, deux commissaires de la CECO, le ministre de la Justice, une station de radio de Québec et un de ses animateurs.

Le demandeur allègue que sa réputation a été entachée par les propos tendancieux ou libelleux et les gestes illégaux posés par ces personnes pendant et après la publication, en novembre 1980, du rapport de la CECO portant sur la «criminalité dans certains milieux d'affaires, à Québec».

À l'écoute de la poésie



Jean Charlebois
Michel Côté
Benoît Lacroix
Michel Beaulieu
Denise Desautels
Jean-Noël Pontbriand
Roger Leymonerie
Francine Dery
Jean-Yves Thérberge
Claude Beausoleil
Jean Chapdeleine
Gagnon
Pierrot Léger

Ce soir à 20h30
à la Bibliothèque
Nationale
Salle St-Sulpice
1700 rue St-Denis
Montréal (entrée libre)

MacEachen paiera de sa poche le banquet offert à des journalistes

OTTAWA (PC) — Cachant mal son embarras, le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, a annoncé aux Communes hier qu'il défrayerait de sa poche le coût d'une réception post-budget qu'il a offerte à un groupe de journalistes lundi. Le leader du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, évalue à \$2,000 le coût de ces agapes.

M. MacEachen a fait part de sa décision hier après que M. Broadbent lui eut reproché de prêcher les restrictions pendant qu'il offrait un dis-

pendieux banquet aux journalistes.

Le ministre des Finances a soutenu que la facture était moins élevée que ce qu'a prétendu le leader néo-démocrate. Il s'agissait de la seconde fois au cours de la période des questions que le gouvernement était mis dans l'embarras.

L'opposition conservatrice avait réclamé plus tôt la démission du ministre du Logement, M. Paul Cosgrove, sous prétexte qu'une agence de publicité de Montréal avait obtenu des détails concernant le

budget la veille de sa présentation en Chambre par M. MacEachen.

Le député conservateur Tom Cossitt a soutenu que l'agence de publicité en question, Vickers and Benson, avait transmis aux journaux avant la lecture du budget aux Communes, des copies d'une réclamation publicitaire ayant pour titre «Attention propriétaire».

L'agence a vainement tenté d'intercepter l'annonce, a soutenu M. Cossitt, mais une copie est parvenue au *Recorder and Times* de Brock-

ville, Ont., qui l'a publiée, vendredi dernier, soit le lendemain de la présentation du budget fédéral.

Les conservateurs soutiennent que la tradition parlementaire veut qu'un ministre démissionne automatiquement advenant une fuite de renseignements sur le budget.

M. Cosgrove s'est défendu en soutenant qu'il ne connaissait pas la teneur du discours du budget avant jeudi après-midi et que l'annonce en question n'avait pas été autorisée avant vendredi matin.

Pas de vin pour Ouellet qui refusait d'attendre

HULL (PC) — Même les ministres du cabinet fédéral ont été frappés par la fièvre du vin nouveau qui, comme chaque année, s'est abattue sur le Québec hier.

Mais tous ne pourront pas s'abreuver de Beaujolais ou de Côtes-du-Rhône primeur.

Ainsi, la longue file des disciples de Bacchus qui attendaient, hier matin, l'ouverture des portes de la Maison des vins de Hull, fut témoin d'un incident «ministériel».

Le ministre fédéral de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, s'est en effet présenté à la porte de la Maison des vins demandant s'il ne serait pas

possible de faire une exception pour qu'il ne perde pas une heure de son précieux temps à attendre, démocratiquement, avec le groupe déjà nombreux des fidèles du vin nouveau.

Non, se fit répondre poliment, mais fermement, le ministre.

Voyant sa secrétaire qui était déjà entrée, M. Ouellet demanda s'il ne serait pas possible de permettre à celle-ci d'acheter les six bouteilles auxquelles il avait droit.

Le fonctionnaire du gouvernement du Québec qui était de garde à la porte fut tout aussi ferme et le ministre dut s'en retourner à son bureau, gros Jean comme devant, sans le vin des dernières vendanges.

Le congrès de l'AHQ sous le signe de l'austérité

par Marie Laurier

QUÉBEC — Le 18e congrès-exposition de l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) s'ouvre aujourd'hui dans la Vieille Capitale sous le thème: «Le malade: raison d'être de l'hôpital».

Ces assises seront marquées par la sobriété à laquelle invite nécessairement la con-

joncture actuelle dans le domaine de la santé, et aussi un rappel du ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, qui a signalé dans ses récentes interventions publiques que tous les travailleurs de la santé devraient faire preuve de modération dans les dépenses afférentes à leur fonction: frais de congrès, de transport, de

déplacement, de colloques, etc. Aussi, le traditionnel banquet qui clôturait les travaux du congrès annuel de l'AHQ a été supprimé, les délégués de chaque établissement seront moins nombreux et les activités «sociales» plus discrètes.

Dans ce contexte d'économie de moyens, le président du congrès de 1981, le Dr Gaston Harnois, souligne dans son

message aux participants: «Rares sont les hôpitaux qui, depuis plusieurs années, n'ont pas dû faire face à des déficits qui très souvent ont amené des plans de redressement auxquels il est toujours difficile de faire face. Cette année, cette «crise» touchera tous et chacun de nos établissements. Dans cette atmosphère survoltée où les embûches ne man-

queront pas de surgir, nous devons d'analyser l'impact de nos décisions sur ceux et celles qui sont la «raison d'être» de nos hôpitaux: les malades.»

L'allocation d'ouverture sera prononcée ce matin par le père Julien Harvey et deux séances plénières réuniront les délégués sur les sujets suivants: le malade à l'urgence et

le malade à l'admission.

Les participants se disperseront demain dans différents ateliers de travail pour discuter de la dispensation des soins et services aux clientèles adulte et infantile et envisager les rapports qui devraient exister entre le malade et le conseil d'administration. Des témoins de ces différents groupes seront présents.

Une pilule de mémoire

BERLIN (AP) — Un institut de recherches allemand travaille à une pilule destinée à combattre les fonctions cérébrales perturbées, les faiblesses de concentration, les défauts d'élocution et de lecture, la mémoire défaillante.

«La pilule doit faciliter l'apprentissage et la compréhension des matières enseignées, ainsi que prévenir l'oubli», déclare-ADN.

«Gulf est au service des Canadiens depuis 75 ans. Et vive les prochains 75!»

Des Ringland employé de Gulf depuis 43 ans

Le 17 octobre 1906, Albert Leroy Ellsworth, originaire de l'Ontario, fondait une compagnie qu'il appelait la British American Oil Company Limited. Typique de son époque, il voyait dans cette appellation le reflet de la qualité britannique alliée au savoir-faire américain. La compagnie comptait alors une vingtaine d'employés. Rebaptisée Gulf Canada en 1969, elle regroupe aujourd'hui 11 000 Canadiens, y compris tous les membres de l'équipe de direction.

«On considérait alors l'essence comme un produit de rebut», raconte Des Ringland.

En 1906, on fabriquait surtout le pétrole lampant (ou kérosène) et diverses graisses.

Henry Ford, les frères Wright et une génération d'inventeurs firent démarrer le monde. Dès 1919, 500 000 voitures roulaient au Canada et l'essence avait remplacé le kérosène au premier rang de notre production.

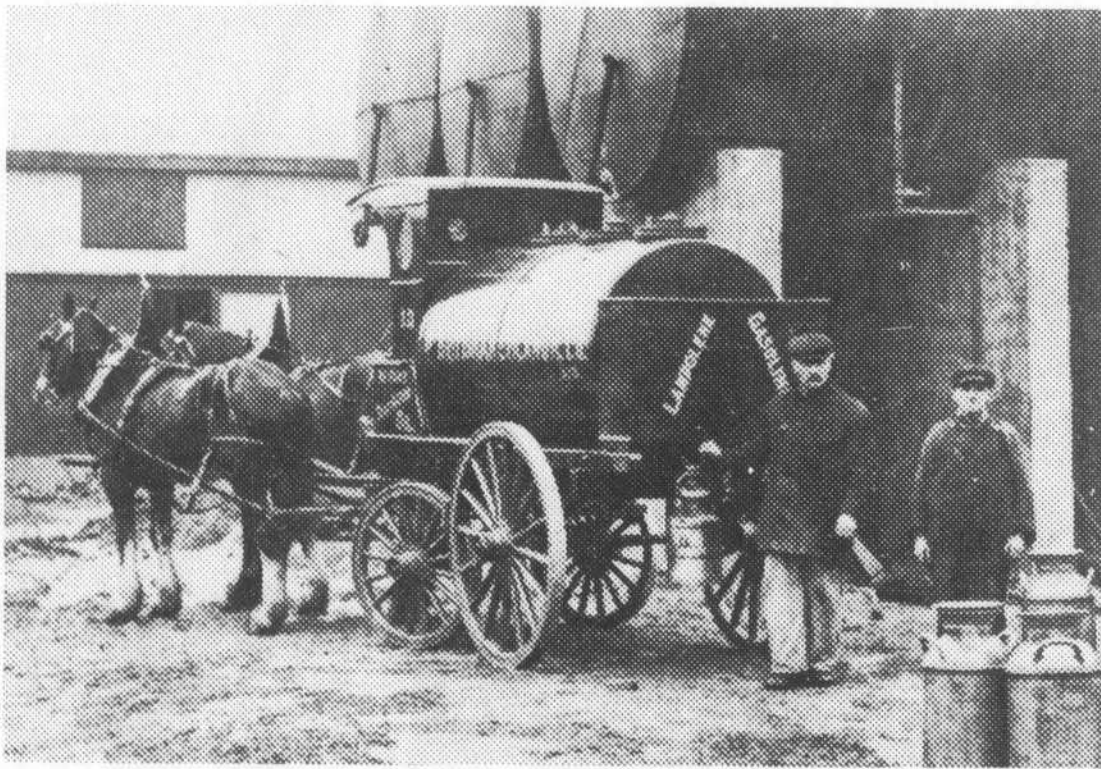
En 1924, ne soupçonnant pas l'existence de pétrole au pays, nous faisons l'achat d'oléoducs et de puits de pétrole aux États-Unis. En 1935, la British American Oil (connue sous le diminutif de B-A) découvrait du pétrole sur le site même du capitol de l'état d'Oklahoma. Au fil des années, nous avons acheté des puits dans 13 états américains.

Investissements dans l'Ouest

En 1956, nous avons fait un échange d'actions avec la U.S.



Des Ringland, de Toronto, est entré à la compagnie en 1939 comme collaborateur à l'information, pour une émission radiophonique commanditée par la B-A. Il a participé à la production du rapport annuel des 30 dernières années. Il aime le jazz et les voyages, le tennis et le baseball.



Pour stocker l'essence B-A et le Lampolène, on utilisait des bidons de lait et des barils de bois, comme en témoigne cette photo de 1914 prise à notre succursale de London, Ontario. La Ford modèle «T» allait bientôt révolutionner le monde des transports. L'essence, autrefois considérée comme un déchet, allait devenir le carburant qui a transformé le monde.

Gulf afin d'acquérir la compagnie qui détenait les droits d'exploration et de développement à Calgary. Cette transaction nous a placés au premier rang de l'exploration et de la production pétrolière dans l'Ouest canadien. En 1966, afin de concentrer nos actifs au pays, nous avons vendu à la Gulf Oil nos importantes bases d'exploitation aux États-Unis.

Durant les années 50 et 60, la British American et la Gulf Oil travaillèrent en étroite collaboration, Gulf acquérant de nouvelles actions de la B-A.

Avec la venue de la carte de crédit, l'importance croissante des déplacements hors-frontières et la publicité à l'échelle internationale, il devenait de plus en plus avantageux de tabler sur la renommée mondiale du nom Gulf. En 1969, nous sommes donc devenus Gulf.

Aujourd'hui, Gulf Canada est avant tout une compagnie canadienne. Y travaillent 11 000 Canadiens, incluant le président du conseil, le président et les vice-présidents responsables de l'exploitation. Environ 40% de nos actions sont offertes en bourse permettant aux Canadiens de participer aux succès de Gulf Canada.

«L'autosuffisance pétrolière est accessible aux Canadiens.»

Dans les années 20 et 30, il nous fallait nous approvisionner en pétrole aux États-Unis, faute d'assez de pétrole découvert chez nous. Mais aujourd'hui, nous croyons que l'autosuffisance pétrolière est accessible aux Canadiens. Nous pensons que jusqu'à ce que de nouvelles sources d'énergie soient mises au point — et



En 1969, devant l'évolution des voyages hors-frontières et la venue de la carte de crédit, nous avons adopté le nom Gulf pour mieux répondre aux besoins de nos clients. Gulf Canada compte 11 000 employés. De plus, environ 35 000 personnes — dans les stations-service, centre agricoles et compagnies de transport indépendantes — gagnent leur vie en travaillant indirectement pour Gulf.

cela peut prendre du temps — Gulf Canada et les autres compagnies pétrolières doivent être encouragées dans leur recherche et l'or noir.

Lorsque M. Ellsworth a fondé la compagnie en 1906, il était convaincu que le pétrole avait de l'avenir au Canada. Aujourd'hui, 75 ans plus tard, il est évident qu'il avait vu juste.

Le rapport annuel 1980 de Gulf Canada contient un bref historique de la B-A et de Gulf, de même que certains chiffres susceptibles de vous intéresser. Pour le recevoir, écrivez à M. Robert Fennier, directeur des communications, Gulf Canada Ltée, 130 Adelaide Street W., Toronto (Ontario) M5H 3R6.



GULF CANADA LIMITÉE

L'étude du budget de la CTCUM commence ce soir

Hanigan propose de réaffecter le surplus de contribution des villes

par Alain Duhamel

Au lieu de couper dans les dépenses prévues, le président de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM), M. Lawrence Hanigan, propose plutôt aux villes de réaffecter un surplus de leur contribution et de comptabiliser autrement le déficit éventuel du service des trains de banlieue.

Le Conseil de la CUM doit entreprendre ce soir l'étude du budget de la CTCUM pour l'année 1982 fixé à \$413,9 millions. Le comité exécutif de la CUM a demandé à la CTCUM de revoir son budget dans le but de couper de près de la moitié la hausse de \$15,4 millions prévue dans la contribution municipale. Selon les prévisions budgétaires de la CTCUM, les villes de l'île de Montréal et de Longueuil contribueraient \$84 millions ou 20,3% des revenus.

«Si le Conseil de la CUM se

montrait insatisfait des mesures déjà prises et exigeait davantage de notre part, je serais alors disposé à faire connaître à ce dernier les diminutions ou abolitions de service qu'entraînerait nécessairement toute autre réduction à notre budget», écrit M. Hanigan dans une communication récente à la CUM dans laquelle il interpelle plus les membres du Conseil qu'il ne répond au comité exécutif.

Dans l'hypothèse où le Conseil de la CUM demeurerait insatisfait des réajustements comptables tout en exigeant une réduction réelle de la contribution municipale, il contraindrait la CTCUM à envisager une nouvelle hausse des tarifs.

La dernière hausse des tarifs, survenue au mois d'août, a fait grimper les revenus de la CTCUM au point de produire un surplus de \$6 millions de la contribution municipale prévue pour 1981. Cette

hausse, survenant quelques mois à peine après une autre, devait couvrir des dépenses imprévues imputables à la hausse des taux d'intérêt et à la hausse des salaires indexés au coût de la vie. L'effet était alors de faire porter sur les usagers et le gouvernement québécois l'essentiel de la croissance des coûts d'exploitation tout en maintenant au même niveau la contribution municipale prévue à \$68 millions.

«Compte tenu du fait que le déficit à recouvrer des municipalités pour l'année 1981 avait été prévu pour être de \$68 millions et qu'en raison de l'augmentation de tarifs survenue en août de cette même année, ce déficit sera plutôt d'environ \$62 millions, il y aurait lieu, propose M. Hanigan, à ce que ce surplus de quelque \$6 millions payé par les municipalités pour l'année 1981 contribue à réduire d'autant la quote-part des municipalités au déficit de l'année 1982.»

Rappelons que la contribution municipale de \$68 millions en 1981 était elle-même le résultat des pressions exercées par les villes au moment de l'étude du budget de la CTCUM l'an dernier dans le but de réduire la hausse de leur contribution. Ces pressions avaient provoqué une hausse des tarifs de \$0,60 à \$0,65 le passage.

En août, les tarifs sont passés de \$0,65 à \$0,75 le passage, une hausse qui n'a profité qu'aux municipalités puisqu'elle leur ménage un surplus.

La réaffectation de cet excédent de la contribution municipale au budget de l'année suivante réduit la somme réelle que les villes paient à la CTCUM cette année-là mais ne constitue pas, à proprement parler, une réduction réelle de la part du déficit qu'elles assument. En fait, la contribution des villes demeure prévue à \$84 millions

dont \$6 millions sont versés d'avance et deviennent en quelque sorte un crédit.

Or, à \$84 millions, M. Hanigan estime que la contribution municipale jouit déjà de réductions importantes de dépenses puisque, autrement, cette contribution aurait été de \$98 millions. La CTCUM a comptabilisé autrement un déficit d'exploitation des trains de banlieue de \$6,7 millions qui surviendrait dans l'hypothèse où ils seraient intégrés dès le début de l'année.

La CTCUM réduit en outre les effectifs projetés, les dépenses en frais d'intérêt en espérant que les taux sur les emprunts diminueront l'an prochain et compte sur une augmentation de productivité et d'efficacité attribuable à une vaste opération de réorganisation engagée depuis quelques mois. En fait, la réduction réelle des dépenses de la CTCUM atteint à peine \$1 million.

Hôpital Rivière-des-Prairies: la grève illégale suscite un tollé d'indignation

Le débrayage illégal des membres du syndicat des employés de l'hôpital psychiatrique de Rivière-des-Prairies (CSN) a suscité hier un tollé d'indignation dans toute la province et plusieurs organismes voués à la défense des personnes handicapées se sont scandalisés de cette grève qui prive de soins quelque 125 enfants et 475 adultes.

Réunis en congrès à Québec, les membres de l'Association canadienne des hôpitaux ont dénoncé cette grève illégale «dont les effets sont comparables à ceux qui, dans le passé, ont été qualifiés d'inhumains» tandis que les membres de l'Association des parents de l'hôpital Rivière-des-Prairies ont laissé entendre qu'ils ne toléreraient plus une situation aussi aberrante et qu'ils étaient prêts à toutes les mesures, même judiciaires, «pour que nos enfants aient la qualité des services auxquels ils ont droit».

Le Comité régional des associations pour les défi-

cients mentaux de la région administrative 6A a adressé un télégramme au ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, pour dénoncer cette «grève illégale et injustifiable» tandis que l'Office des personnes handicapées du Québec a invité les parties en cause à négocier leur différend de bonne foi et de s'acquiescer dans les meilleurs délais de leurs responsabilités envers les patients de cet hôpital, «qui sont les plus démunis de notre société».

À l'Assemblée nationale, M. Pierre-Marc Johnson a exprimé l'avis que le comportement des syndicats dans cette grève ressemblait beaucoup plus à du corporatisme qu'à une défense des intérêts des travailleurs.

L'Association des hôpitaux du Québec, pour sa part, tient à souligner que cette grève représente l'exemple parfait des abus auxquels peuvent s'adonner certains responsables syndicaux lorsqu'il

s'agit de contester une décision de la part de ceux qui sont investis de l'autorité pour administrer correctement.

Cette grève illégale, soutient de plus l'AHQ, est d'autant plus injustifiable que les employés de cet établissement comptent parmi ceux qui, jusqu'à maintenant, ont pu profiter d'une très grande ouverture d'esprit quant à l'application souple des conventions collectives et des relations de travail en général.

Depuis vendredi soir, les soins essentiels sont assurés à l'hôpital Rivière-des-Prairies par 80 cadres qui commencent à montrer des signes d'épuisement. Les syndicats CSN en grève tentent par tous les moyens d'empêcher ceux des leurs qui voudraient prêter main-forte aux cadres d'entrer dans l'hôpital. Le directeur de l'hôpital, le Dr James Mackay, a préféré ne pas demander l'émission d'une injonction pour forcer le retour au travail.

Malgré le Dossier noir, la FTQ ne met pas en tutelle pour l'instant l'UIOVD

par Louis-Gilles Francoeur

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et son Conseil général ont décidé d'écarter, du moins pour six mois, toute décision de mise en tutelle de l'Union internationale des ouvriers du vêtement pour dames (UIOVD), que plusieurs centaines de membres de ce syndicat ont réclamée en fin de semaine dernière en rendant public un Dossier noir sur les pratiques de cette organisation.

Au contraire, le Conseil général de la centrale et le comité qui décide des résolutions soumises au 17e congrès paraissent l'adoption d'une proposition émanant directement de l'UIOVD, qui «condamne les actions de la CECO et incite le gouvernement du Québec à ne pas prolonger l'enquête en cours au-delà du

31 décembre 1981, date officielle de la fin de son mandat». L'UIOVD propose même à la CECO de faire connaître son rapport «le plus tôt possible», évitant toute référence à la possibilité d'audiences publiques dans ce dossier.

La liste des «Attendus» de la proposition de l'UIOVD, qui sera vraisemblablement soumise au congrès aujourd'hui ou demain, affirme que «l'enquête de police est basée sur des rumeurs sans fondement» et que la CECO n'a jamais «spécifié» ses «accusations».

La FTQ avait adopté une «politique de l'autruche» similaire avant la Commission Cliche, a commenté une syndiquée du vêtement, qui craint les séquences à long terme d'une attitude aussi «imprudente» pour la «santé syndicale» de son secteur.

En réponse à la demande de tutelle de l'UIOVD formu-

lée par plusieurs centaines de syndiqués de la base, le Comité des résolutions du congrès a fait sienne la décision prise dimanche par le Conseil général de la FTQ.

Il propose donc la tenue d'une nouvelle enquête syndicale, confiée à un comité de représentants syndicaux élus. Le mandat, qui vise autant les comportements de la direction de l'UIOVD que les structures et le fonctionnement du syndicat international au Québec, se terminerait en juin et le Conseil général prendrait alors les décisions qui s'imposent.

La FTQ a déjà déclenché une enquête similaire au sein du même syndicat et le rapport de son enquêteur syndical n'a jamais été complètement rendu public. Les réformes proposées par cet enquêteur n'auraient pas mis fin aux comportements douteux de ce syndicat, d'après le Dossier noir soumis par les «midinettes» au congrès, et qui a suscité beaucoup d'intérêt.

On y accuse l'UIOVD de «collusion» avec les employeurs, de favoriser le travail à la pièce en dépit des efforts de l'ensemble du mouvement syndical pour l'abolir et de faire trop peu d'information dans les nombreuses langues parlées par les immigrants du secteur. On y fait

même état de documents publics du ministère du Travail qui mettent en preuve que la direction de l'UIOVD a négocié à rabais une dette de plusieurs centaines de milliers de dollars qu'un entrepreneur de la Beauce devait au syndicat.

L'UIOVD a nié hier dans une réplique aux «dissidents» la plupart de leurs accusations. Elle y affirme avoir collaboré entièrement avec la CECO et son «fin limier», Me Henry Keyserlingk. L'UIOVD soutient aussi avoir agi dans le «meilleur intérêt» de ses membres en acceptant un règlement à l'amiable très inférieur à la dette contactée par l'entrepreneur Raymond Boisvert envers les différents fonds de bien-être du syndicat.

La preuve alors faite devant le commissaire du Travail, M. Adrien Plourde, établit — par le témoignage de l'entrepreneur lui-même — que le gérant d'affaires du syndicat, M. Robert Fontaine, lui avait offert de l'argent en échange de la création d'un syndicat dans son entreprise. Pour atteindre cet objectif, le syndicat était même prêt, a dit M. Boisvert, à réduire la rémunération de ses membres au niveau du salaire minimum. La preuve révèle d'autre part que M. Boisvert avait personnellement fa-

vorisé la création de syndicats de l'UIOVD dans trois de ses entreprises entre 1967 et 1973.

Le congrès de la FTQ a d'ailleurs entériné hier une autre résolution qui crée à toutes fins utiles un service d'organisation FTQ, indépendant au plan administratif des affiliés. Jusqu'ici, la FTQ, avec sa vingtaine d'employés, n'avait aucun des services d'organisation, de négociation et des services techniques propres aux autres centrales québécoises. Ces services relevaient directement des unions affiliées.

La création du nouveau service d'organisation composé d'une douzaine de personnes, aidera les plus petits affiliés de la FTQ à faire face aux maudages intempestifs mais, surtout, à hausser le taux de syndicalisation actuellement à la baisse au Québec. Parallèlement, la FTQ lance une offensive politique d'envergure pour amener le gouvernement à simplifier les mécanismes d'accréditation du Code du Travail.

La création d'un service d'organisation, financé et dirigé par la FTQ, constitue un pas important vers la transformation de cette formation en véritable centrale syndicale québécoise.

LES TRIBUNAUX

■ Contestation de la loi 101 ajournée

En libérant hier jusqu'au 15 janvier les procureurs impliqués dans la contestation de certains articles de la loi 101, le juge Jacques Dugas, de la Cour supérieure, a dit espérer être en mesure de rendre son jugement dans le meilleur délai après cette date.

Il a ensuite invité les parties à lui faire parvenir d'ici le 1er janvier un résumé écrit de leurs plaidoiries, rappelant à tous qu'ils disposaient d'une quinzaine de jours pour y répondre. Lundi, Me Claude-Armand Sheppard, qui représente M. Alan Singer, la firme Discus Music World Limited et M. Victor-Herbert Devine, avait pris la journée pour faire ses représentations. En une demi-journée hier, les avocats du Procureur général du Québec, Mes Jean-K. Samson et Louis Crête, ont répliqué.

Me Samson a repris la voie tracée par Me Sheppard mais y allant de commentaires opposés sur la question des droits des provinces, des droits naturels ou fondamentaux, des rapports entre la Déclaration des droits de la personne et de la Charte de la langue française et de la liberté d'expression. A son tour, Me Samson a recouru à une abondante jurisprudence sur toutes ces questions.

■ Les travaux chez Rouleau: \$7,500

Selon l'ex-président de la firme Beaudry-Simard, M. Paul Matte, la construction d'un quai et d'un mur de soutènement, à la résidence de Deux-Montagnes de l'ex-sous-ministre des Transports, M. Claude Rouleau, pourrait se situer à quelque \$7,500.

M. Matte, à cause de son état de santé, témoignait de sa résidence du nord de Montréal, où le juge Raymond Bernier, de la Cour des sessions de la paix, de même que les procureurs, greffier, sténographe, policiers et journalistes, se sont rendus hier pour entendre sa déposition.

Le sexagénaire a précisé que la somme de \$7,500 représentait le prix coûtant des travaux et que son entreprise n'y a réalisé aucun profit. «Rouleau, a-t-il dit, je l'ai connu dans les années 1959-60 comme ingénieur puis, par la suite, alors qu'il était à l'Office des autoroutes du Québec, avant de devenir sous-ministre.»

Interrogé sur le fait que les travaux à Deux-Montagnes n'avaient procuré aucun

Me Sheppard, en plus de demander l'annulation des articles 53 à 57 et 58 à 61 de la loi 101, voudrait maintenant contester certaines autres dispositions de la même loi. Il devra dans les 10 jours adresser sa demande au Procureur général du Québec.

Dans le compte-rendu publié hier, on rapportait que M. Paul-Emile Fortin, propriétaire d'un commerce de fleurs à Verdun, se trouvait parmi les contestataires de certains articles de la loi 101.

La confusion est venue du fait que le commerce en question, Verdun Florist, était au 14 septembre 1978 la propriété d'un M. Victor-Herbert Devine, et qu'au moment où on passait à l'assaut de la loi 101, celui-ci avait mentionné le nom de son commerce au dossier, le jumelant ainsi avec Alan Singer Limited et Discus Music World Limited.

M. Fortin s'est porté acquéreur du commerce de M. Devine le 1er octobre 1980 et, le 26 septembre 1981, se conformant à la loi 101, il enregistrait son commerce sous la raison sociale Fleuriste Verdun Inc. En faisant cette mise au point, M. Fortin a ajouté qu'il ne conteste pas la loi 101 et qu'il est fier d'en respecter l'esprit et la lettre.

■ Loi anti-scabs: 22 fois coupable

La compagnie IPA Pièces d'auto Limitée devra se présenter devant le Tribunal du travail, le 14 décembre prochain, pour faire ses représentations avant de connaître l'amende qui lui sera imposée, suite à sa culpabilité à 22 accusations d'avoir enfreint la loi anti-briseurs de grève.

Les infractions auraient été commises, entre les 16 et 27 février derniers, durant une grève légale dans cette entreprise.

Les accusations faisaient état de l'embauche de certaines personnes, lors du conflit, pour remplir les fonctions de salariés, qui étaient alors représentés par le Syndicat international des travailleurs unis de l'automobile, de l'aéronautique, de l'astro-

nautique et des instruments aratoires d'Amérique (TUA-FTQ-CTC).

Une soixantaine d'accusations avaient été portées contre l'employeur mais le juge Bernard Prud'homme, du Tribunal du travail, n'en a retenu que 22, la poursuite n'ayant pu faire la preuve des autres cas.

Les prétendus «scabs», dont certains avaient été embauchés avant que le conflit n'éclate, avaient effectué certains travaux qu'ils accomplissaient déjà et qu'on ne peut donc reprocher à la compagnie de leur avoir demandé de poursuivre leur travail. La compagnie fut toutefois trouvée fautive lorsqu'elle permit à ces derniers d'exécuter certains travaux normalement dévolus aux syndiqués.

■ MIUF: gouvernements poursuivis

Un technicien de Pointe-Claire et un résident de la rue Allard, dans le sud-ouest de Montréal, sont parmi les premières personnes victimes de la mousse d'urée formol (MIUF) à tenter des procédures, non seulement contre les manufacturiers du produit ou des entrepreneurs en isolation, mais également contre les gouvernements fédéral et du Québec.

Dans ces poursuites, on retrouve comme

intimés les procureurs généraux du Québec et du Canada, pour les faire condamner conjointement avec les entrepreneurs et les manufacturiers.

On reproche aux deux gouvernements d'avoir approuvé l'utilisation de la mousse d'urée formol comme isolant et d'en avoir fait la promotion, alors qu'on consentait des subventions à ceux qui faisaient isoler leur maison avec ce produit.

—Bernard MORRIER



Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Voulez-vous bâtir un programme d'études selon vos intérêts?

Le Mineur arts et sciences offert aux adultes le soir vous donne cette possibilité.

Le Mineur arts et sciences est un programme multidisciplinaire de 30 crédits. Vous choisissez deux concentrations de 9 à 12 crédits chacune dans les nombreux champs d'études ou disciplines de la Faculté et vous complétez votre programme en fonction de vos intérêts.

Pour le trimestre d'hiver 1982, l'étudiant, avec l'aide d'un conseiller pédagogique, peut choisir des cours dans les concentrations suivantes:

anthropologie, chimie, criminologie, études allemandes, études anglaises, études françaises, études hispaniques, études italiennes, études néo-helléniques, études russes, histoire, histoire de l'art, linguistique, philosophie, physique, psycho-éducation, psychologie, relations industrielles, sciences biologiques, sciences de la communication, sciences économiques, science politique, service social, sociologie.

Soixante-dix cours sont offerts le soir au trimestre d'hiver 1982. En voici une liste partielle:

Allemand intermédiaire
Condition féminine et service social
Cytologie
Ecologie générale
Espagnol élémentaire
Les sciences nucléaires et la société

Problèmes économiques
Psycho-gestuelle I
Psychologie du vieillissement
Siècles des lumières: aspects pol.
Syntaxe du français
The New Canadian Novel

Conditions d'admission:
avoir atteint l'âge de 21 ans et faire preuve d'une préparation suffisante.
Date limite pour déposer une demande d'admission au Bureau du registraire: **le 1er décembre 1981.**
Pour avoir plus de renseignements sur ce programme ou pour vous procurer la formule de demande d'admission, veuillez vous adresser à:

Secrétariat du Mineur arts et sciences
Faculté des arts et des sciences
Université de Montréal
3150, rue Jean-Brillant - Bureau 1114
Téléphone: 343-6535 ou 343-6521



LE SALON DU LIVRE
Montréal 1981

Cette année on s'enlève

PLACE BONAVENTURE
DU 24 AU 29 NOVEMBRE

Une foule d'activités enivrantes: des rencontres d'auteurs aux expériences en parapsychologie, des mots croisés informatisés à la dégustation des plats des grands chefs. Soyez là.



Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

Quand on sait ce qu'on veut...

on trouve à la FEP des programmes de perfectionnement professionnel conduisant à un certificat de premier cycle (30 crédits)

- Animation de la vie étudiante
- Coopération
- Créativité: fondements et techniques
- Criminologie I
- Criminologie II
- Culture et civilisation
- Enseignement des mathématiques et des sciences au primaire
- Enseignement du français, langue seconde
- Etudes québécoises
- Gérontologie
- Information et journalisme
- Loisirs

- Publicité
- Relations industrielles I
- Relations industrielles II
- Relations publiques
- Santé et sécurité au travail
- Sciences de la communication
- Sciences infirmières: milieu clinique
- Sciences infirmières: organisation des soins
- Sciences infirmières: santé communautaire
- Toxicomanies: prévention et intervention
- Traduction I
- Traduction II

Trois certificats donnent droit à un baccalauréat ès arts ou à un baccalauréat ès sciences.

Annuaire disponible

Besoin de consulter pour préciser votre orientation?
Le Centre d'accueil pour adultes est à votre disposition. Tél. 343-5924

Date limite d'admission et d'inscription:
1er décembre

Renseignements:
343-6090

Les huîtres: un luxe oui, mais un luxe supernutritif

LE PANIER À PROVISIONS
Renée Rowan
DOSSIER NUTRITION



(Photo Jacques Grenier)

LES huîtres, on aime ou on n'aime pas, mais quand on aime c'est un véritable plaisir de gourmet que l'on est prêt à s'offrir au moins une fois chaque automne en dépit du prix. Et s'il est vrai que les huîtres coûtent cher, elles représentent, en revanche, une excellente valeur nutritive.

En cette période de l'année où chacun est à l'affût d'un supplément de minéraux, il est intéressant de savoir que les huîtres — en particulier celles de l'Atlantique — fournissent plus de zinc que tout autre aliment disponible sur la planète, et contiennent une quantité appréciable de fer, deux minéraux souvent déficients dans notre alimenta-

tion. C'est donc une occasion d'en faire des «réserves» puisque le fer et le zinc, contrairement aux vitamines, s'éliminent très lentement de notre organisme. Neuf petites huîtres (90 grammes) contiennent plus de fer qu'une portion équivalente de bœuf haché et autant qu'une petite quantité d'abats (foie, rognon).

La croyance populaire veut que les huîtres soient «grasses» et riches en cholestérol. Cette réputation n'est pas fondée puisque neuf petites huîtres contiennent trois fois moins de gras qu'une portion de truite grillée (90 g) et six fois moins que la même quantité de bœuf haché.

S'il est vrai que les crevettes

ont une teneur élevée en cholestérol et doivent être limitées à une portion par semaine, en revanche, mollusques et crustacés contiennent un mélange de stérols (moins dommageables que le cholestérol), tandis que la plupart des stérols présents dans la viande, la volaille et les produits laitiers le sont sous forme de cholestérol surtout. Le cholestérol ne représente que 40% de l'ensemble des stérols. Ce qui amène le Comité sur le régime alimentaire et les maladies cardiovasculaires à conclure dans son rapport (déc. 1976), que «les mollusques et les crustacés constituent une excellente source de protéines pauvres en matières grasses» et en calories (voir tableau).

Les huîtres vivent en bancs naturels dans plusieurs localités, mais pour la consommation et la vente commerciale on en pratique l'élevage, en ostréiculture, dans des parcs. L'amateur recherche dans l'huître son goût de mer et d'air marin.

Le meilleur endroit pour acheter les huîtres est encore la poissonnerie où les arrivages sont fréquents. Si on veut les manger crues, servies sur écaïlle, on les achète vivantes en prenant soin de choisir celles dont les coquilles sont hermétiquement fermées. Parfois, elles sont légèrement ouvertes: si elles ne se referment pas lorsqu'on les frappe d'un coup sec, il faut les écarter puisqu'elles sont mortes et non comestibles.

Les huîtres vivantes se conservent jusqu'à quatre mois à une température de 1°C, tout juste au-dessus du point de congélation. Au réfrigérateur, où la température est généralement de 4°C, on peut les garder de deux à trois semaines à condition de les emballer

ler dans du papier journal pour maintenir un degré d'humidité, les empêchant ainsi de sécher.

Les huîtres déjà écaillées sont généralement vendues à la livre dans leur jus qui est filtré. Elles coûtent plus cher que les huîtres en écaïlle, mais il n'y a aucune perte. On peut les conserver au réfrigérateur une dizaine de jours environ et au congélateur jusqu'à trois mois dans un contenant hermétiquement fermé.

Au Moyen Âge, les huîtres se vendaient au baril et étaient accessibles à tout le monde. Aujourd'hui, c'est un luxe de manger des huîtres et c'est bien dommage. Pour une occasion spéciale, on les achète à la caisse ou à la douzaine lorsqu'elles sont vendues vivantes ou encore dans leur jus, à la livre, pour les mettre en soupe ou en pâtés.

Il est difficile de donner des prix fermes puisque ceux-ci varient beaucoup d'une poissonnerie à l'autre, d'une semaine à l'autre et même d'un jour à l'autre. Ainsi, par exemple, hier, on trouvait aux Pêcheurs unis du Québec des

huîtres «de choix», à \$3,75 la douz.; \$7 les 2 douz. et \$16,50 les 5 douz. La caisse de 330 huîtres environ coûtait \$79. Quant aux Malpeque, on ne trouvait que des huîtres dites «régulières», à \$2,89 la douz., \$5,50 les 2 douz. et \$13 les 5 douz. La caisse de 330 à 350 huîtres se vendait \$69. A la poissonnerie Archambault, au marché Atwater, on ne trouvait que des huîtres Caraquet, qualité «de choix» seulement, à \$3,50 la douz. ou \$36 les 12 douz. Une caisse contenant environ 450 huîtres coûtait \$95. Chez Waldman, il n'y avait que des huîtres «de choix», Caraquet, à \$90 la caisse contenant entre 400 à 450 huîtres. A la douz. on ne trouvait que de la Malpeque «commerciale» (qualité inférieure), à \$2,59.

Dans ces trois poissonneries, le prix des huîtres à la livre (généralement des huîtres américaines) variait entre \$5,25 et \$5,49.

* Valeur nutritive, recette et menus ont été établis par Louise-Lambert-Lagacé, diététiste conseil.

Deux menus

— Soupe aux huîtres trois étoiles;
— Petits pains de grains entiers;
— Fromages, si désirés;
— Salade de légumes;
— Compote de pommes et de poires saupoudrée de noisettes hachées.

— 1 douz. d'huîtres sur écaïlle servies avec une vinaigrette;
— Bâtonnets de pain entier grillé;
— Casserole de brocoli au gratin;
— Gelée au jus de raisin servie avec une sauce à l'orange.

Valeur nutritive

Poisson ou viande	Quantité	Calories	Protéines	Gras	Cholestérol
filet de sole cuit à la vapeur	90 grammes ou 3 onces	71	15 g	0,7 g	45 mg
truite grillée	"	174	19 g	10 g	50 mg
crevettes crues	"	82	16 g	0,9 g	150 mg
bœuf haché maigre, grillé	"	257	22 g	18 g	85 mg
huîtres fraîches crues (chair seul.)	90 grammes ou 9 petites	60	9 g	3 g	45 mg

Recette du mois

Soupe aux huîtres 3 étoiles

Les ingrédients: 5 ml (1 c. à thé) d'huile de maïs — 2 carottes pelées et coupées finement — 2 petits oignons, coupés finement — 1 gousse d'ail émincée — 2 petites pommes de terre, pelées et coupées en morceaux — 250 g (une demi-livre) de champignons frais, lavés, asséchés et coupés — 5 ml (1 c. à thé) de thym séché — 550 ml (2 tasses) de fumet de poisson — 250 ml (1 tasse) de lait partiellement écrémé — 60 ml (¼ tasse) de lait concentré, non dilué — 1 kg (4 tasses) d'huîtres dans leur jus.

Mode de préparation: dans une casserole, faire suer tous les légumes et le thym dans l'huile environ cinq minutes en les retournant régulièrement pour qu'ils ne collent pas. Ajouter le fumet de poisson et laisser mijoter jusqu'à ce que les légumes soient tendres. Pendant ce temps, égoutter les huîtres en prenant soin de conserver le liquide. Couper les huîtres en trois morceaux, puis les retourner dans leur liquide (les huîtres peuvent être laissées complètes si vous le désirez).

Verser les légumes cuits et le fumet dans le mélangeur ou le robot et réduire en puree lisse. Retourner à la casserole et ajouter graduellement les deux laits; vérifier l'assaisonnement et la consistance; ajouter du lait partiellement écrémé si la soupe est trop épaisse. Saler et poivrer au goût. Environ cinq minutes avant de servir, réchauffer les huîtres dans leur jus (sans les faire cuire), et incorporer au premier mélange. Réchauffer quelques instants et servir. Donne six portions.

Note: on peut incorporer une quantité supplémentaire d'huîtres pour un repas plus consistant. Le fumet de poisson donne à la soupe toute sa saveur et, s'inspirant de la nouvelle cuisine, les légumes passés au robot servent à épaissir la soupe. On prépare le fumet de poisson de la façon suivante: 1 lb de têtes et «débris» de poisson (ce qui reste quand on fait des filets) que l'on peut acheter chez le poissonnier — 1 litre d'eau — 1 oignon — 1 petite carotte — 1 branche de céleri — 1 gousse d'ail — 1 bouquet garni (feuille de laurier, thym, persil). Laisser mijoter entre 20 et 25 minutes. Filtrer et congeler par petite quantité selon vos recettes et l'usage que vous voulez en faire.

Chaque portion de soupe aux huîtres trois étoiles contient 205 calories, 18 grammes de protéines (soit plus que dans 60 grammes ou 2 onces de viande), 5 g. de gras (soit l'équivalent d'une portion de volaille), 9 mg de fer (soit autant que dans une portion de foie de bœuf), 16 mg de zinc (soit 60% de plus que nos besoins quotidiens) et 200mg de calcium, (soit autant que dans 125 g de yogourt).

LES BONS ACHATS

Selon le ministère fédéral de l'Agriculture, les prix de détail des aliments ont fléchi de 0,12% au cours du mois d'octobre. Ils sont cependant de 9,34% supérieurs à ce qu'ils étaient à pareille date l'année dernière. Les économistes de ce ministère prédisent toutefois de nouvelles réductions des prix de détail du bœuf au cours des semaines à venir. Steinberg, Hypermarché, IGA et Provibec emboîtent peut-être le pas à ces prévisions dès cette semaine. Ils offrent des rabais intéressants sur plusieurs coupes.

Quant au consommateur à la recherche de porc, il sera très bien servi chez Provigo. Le veau de grain et le lapin offerts par Cooprix, et le canard annoncé par Econoprix, pourront apporter, pour leur part, de l'imprévu au menu hebdomadaire.

Avec l'approche de Noël, les prix des noix assorties, dattes et arachides ont tendance à devenir plus abordables.

Cooprix CCM: dindes surgelées, U, 4 à 5 lb, 99 cents; avant de veau de grain, désossé, lardé, \$2,89; côtelettes d'agneau surgelées, Aust., \$1,99. Poisson: huîtres en écaïlle, Caraquet, 99 cents, en boîte, \$2,49 le 8 on.; filets de plie décongelés, \$2,79; filets de barbotte de mer surgelés, \$1,99. Fruits et légumes: oranges, Flo., (125), 7 cents chacune; raisins verts Almeria, Cal., 98 cents; oignons rouges, Qué., 88 cents le 5 lb; poireaux, Qué., 28 cents chacun; pommes de terre du Qué., \$3,48 le 50 lb.

Econoprix: canards surgelés, U, 4 à 5 lb, 99 cents; gigot d'agneau surgelé, entier, N.Z., \$1,99. Fromage: cheddar doux, blanc ou jaune, \$2,49. Fruits et légumes: grosses bananes, 29 cents; raisins verts Almeria Esp., 98 cents; oranges Flo., (125), \$1,58 le 5 lb; laitue Iceberg, E.-U., (24) 2 pour \$1; grosses tomates (6 x 6), E.-U., 68 cents; épinards frais, E.-U., 68 cents le 10 on.

Hypermarché: bifteck de ronde désossée, \$2,18; bifteck de surlonge, \$2,98. Poisson: filets d'aiglefin frais, \$2,89; dorades grises fraîches entières, \$2,19; merlans frais, entiers, \$1,09. Fruits et légumes: laitue Iceberg, Cal., (24), 58 cents chacune; brocoli, Cal., (14), 89 cents la botte; arachides en écaïlle, E.-U., \$1,29; tangerines, Mex., 49 cents; pommes Cortland, Qué., de fantaisie, \$1,89, le 4 lb; citrons, Ariz., (165), 10 cents chacun.

IGA/Boniprix: bifteck de ronde, désossée ou rôt de d'extérieur de croupe, \$1,98; épaule de porc fumée, \$1,18. Fruits et légumes: ananas Dole, Hon., (12), \$1,19 chacun; pommes jaunes Délicieuses, E.-U., de fantaisie, 49 cents; laitue Iceberg, E.-U., (24), 58 cents chacune; concombres Superselect, E.-U., 2 pour 49 cents; brocoli, E.-U., (14), 98 cents la botte.

Métro: longe de porc frais, bout du filet, environ 3 lb, \$1,38; bout des côtes, \$1,18; fesse de jambon découennée, sans jarret, prêt-à-servir, \$1,28. Poisson: filets d'aiglefin surgelés, \$2,19. Fruits et légumes: pampelmousses blancs, Flo., \$1,29 le 5 lb; raisins rouges Empereur, Cal., 79 cents la lb; pommes McIntosh, de fantaisie, \$1,49 le 3 lb; céleri Pascal, Cal., (24), 78 cents le pied; brocoli, E.-U., (14), 98 cents chacun; tomates rouges, (6 x 7), E.-U., 48 cents.

Provibec: bifteck de ronde, \$2,08; bifteck ou rôt de pointe de surlonge, \$2,68; Fruits et légumes: pommes rouges Délicieuses (125), 59 cents; poires Anjou, 49 cents; tomates rouges, (6 x 7), 45 cents; concombres Superselect, 2 pour 49 cents; rutabaga, Qué., 12 cents.

Provigo: rôt de longe de porc frais, bout des côtes, 3½ lb, \$1,18; côtelettes de porc frais, coupe du centre, \$1,88, désossé, \$2,48. Poisson: saumon du Pacifique surgelé, complet ou demies, 3 à 5 lb, \$1,98. Fruits et légumes: oranges de Flo., \$1,68 le 5 lb; grosses bananes, 28 cents; radis frais, E.-U., 58 cents le 10 on.; champignons blancs frais, \$1,28 la chop.; choux verts, Qué., 58 cents chacun.

Richelieu: poulet à frire, A, moins de 4 lb, 98 cents; jambonneau ou croupe de porc frais, \$1,18. Poisson: saumon rose du Pacifique, surgelé, \$1,88. Fruits et légumes: oranges de Flo., \$1,39 le 5 lb; pommes rouges Délicieuses, \$1,39 le 3 lb; raisins verts Calmeria, \$1,09; choux-fleurs, (16), \$1,09 chacun; concombres Superselect, 2 pour 55 cents.

Steinberg: rôt de palette, coupe ordinaire, \$1,18; bifteck de ronde désossé, \$2,18; rôt de palette, coupe Européenne, \$1,38. Fruits et légumes: pommes Cortland, Qué., \$1,89 le 4 lb; citrons Ariz., (165), 10 cents chacun; pampelmousses, Tex., Ruby Red, (48), 23 cents chacun; céleri Pascal, Cal., (24) 58 cents chacun; choux-fleurs (12), \$1,29 chacun; endives, Qué., \$1,98.

Suzanne Marchand

pour fins gourmets seulement

Au Vieux Montréal
Restaurant Français
Tous les soirs...
Table d'hôte à partir de \$9.95
Réservez dès maintenant pour vos réceptions des fêtes!
361 est, rue St-Paul Vieux Montréal
Réservations: 861-5337

LE DAPHNE
3803 RUE ST-DENIS (COIN ROY)
849-3042
Licence complète
Horaires: du lun. au jeu. de 16 h. à 1 h. a.m. ven. de 16 h. à 2 h. a.m. sam. de 10 h. à 2 h. a.m. dim. de 10 h. à 1 h. a.m.

Gibby's
GRILLADES ET FRUITS DE MER
298 Place d'Youville, Montréal
Tél.: 282-1837
St-Sauveur des Monts, P.Q.
Tél.: 277-5275
Fort Lauderdale

la pizzathèque
pour une pizza pas comme les autres... dans une ambiance tout à fait chaleureuse!
2051 rue St-Denis, Montréal, (514) 282-9177

Un coin de soleil Beaucoup de gens connaissent le La Médina
Téléphonez pour réserver
COUSCOUS...
Réservez dès maintenant pour vos réceptions des fêtes!
361 est, rue St-Paul Vieux Montréal
Réservations: 861-5337

LE DAPHNE
3803 RUE ST-DENIS (COIN ROY)
849-3042
Licence complète
Horaires: du lun. au jeu. de 16 h. à 1 h. a.m. ven. de 16 h. à 2 h. a.m. sam. de 10 h. à 2 h. a.m. dim. de 10 h. à 1 h. a.m.

Restaurant Da Giuseppe
le retour d'un grand restaurant italien avec le fameux chef **TOMMASO MARINI**
père de la vraie gastronomie italienne
précédemment chef de la Sila et du Latini
— facilités pour banquets
Avec la nouvelle administration, le service ne vient plus ajouté sur votre addition
1426 ouest, Notre-Dame tél.: 933-5873
heures d'ouv.: du lundi au ven. à 11:30 am. sam. et dim.: 5h. pm

Restaurant Da Giuseppe
le retour d'un grand restaurant italien avec le fameux chef **TOMMASO MARINI**
père de la vraie gastronomie italienne
précédemment chef de la Sila et du Latini
— facilités pour banquets
Avec la nouvelle administration, le service ne vient plus ajouté sur votre addition
1426 ouest, Notre-Dame tél.: 933-5873
heures d'ouv.: du lundi au ven. à 11:30 am. sam. et dim.: 5h. pm

Les Trois Arches
RESTAURANT FRANCAIS
11,131 chemin Meighen tél.: 683-8200
Près du boul. Gouin (3 miles à l'ouest de la sortie 8 de l'autoroute de Mirabel)

Pour mieux vous servir, il y a maintenant un autre...
au menu
hors d'oeuvre
salades
calmars — crevettes
daurades — rougets
pageots — bars — truites etc.
Restaurant **PIRATTAVERNA**
DU SYMPOSIUM
Poissons et vins grecs
au 4293 rue St-Denis
entre Rachel et Marie-Anne
tél.: 842-0867

À Magog, une bonne adresse...
L'Auberge de l'étoile
Tous les sports de saison
rés: (819) 843-6521
Près du Mont Orford face au lac Memphremagog

DIONYSUS
Spécial 7 jours par semaine de midi à 19 h
Soupe Avgolemono Bifteck d'ailouy café \$7.95
Soupe Avgolemono Brochette d'espadon café \$6.95
Musique d'ambiance «live» et danse à compter de 20 h
5301 avenue du Parc, Montréal
Réservations: 277-8940

Un coin de soleil au cœur de Montréal...
El Morocco II
La cuisine orientale par excellence
Fermé vendredi soir. Ouvert tous les samedis après le coucher du soleil.
3450 Drummond, Montréal (au nord de Sherbrooke)
844-6883

Casa
cuisine italienne
Fernandel
50 est, rue Jarry
Rés.: 381-9650
Ouvert de 11h. à 23h. Samedi de 17h. à 23h.

Nous fêtons le Beaujolais nouveau
les 19, 20, 21 novembre
Réservez dès maintenant
Plat principal incluant 4 services et une bouteille de Beaujolais
\$34.00 pour deux personnes
Restaurant La Ferlouché
1545, rue Jarry est, Montréal • tél.: 722-1218

Bonn durcit le ton sur les euromissiles

BONN (AFP) — À cinq jours de la visite de M. Leonid Brejnev à Bonn, le chancelier Helmut Schmidt a considérablement durci sa position sur les euromissiles, estimant hier les milieux politiques de Bonn.

Il a en effet réaffirmé que des résultats substantiels soient obtenus à Genève d'ici l'été 1983 dans les négociations américano-soviétiques sur les fusées nucléaires à moyenne portée, c'est-à-dire les Pershing-2 et les missiles de croisière américains, mais avant tout les SS-20 soviétiques.

Le chef du gouvernement de Bonn a clairement laissé savoir par son porte-parole, M. Kurt Becker, que les négociations américano-soviétiques devaient être concentrées en priorité sur les fusées nucléaires basées au sol qui menacent l'Europe occidentale, donc essentiellement les SS-20.

Faute d'un accord sur le fond, la RFA commencera à déployer comme prévu fin 1983 ou début 1984 les fusées américaines Pershing-2 et les missiles de croisière, conformément à la double décision de l'OTAN de décembre 1979. Cette attitude déterminée de la RFA, indiquent les milieux politiques de Bonn, est à mettre en relation avec les assurances données par Washington au gouvernement de M. Schmidt.

Les États-Unis ont en effet fait savoir en premier à Bonn que le président Reagan, lors de son discours d'aujourd'hui au National Press Club à Washington, allait proposer aux Soviétiques à Genève de démonter toutes les fusées nucléaires à moyenne portée basées en Europe. C'est-à-dire essentiellement les SS-20 soviétiques.

En échange de quoi les Américains renonceraient à déployer leurs 108 fusées

Pershing-2 et 496 missiles de croisière qui doivent être installés dans cinq pays d'Europe occidentale à partir de fin 1983 (RFA, Grande-Bretagne, Italie, Pays-Bas et Belgique). Cette position de négociation est défendue depuis plusieurs mois par le gouvernement de Bonn.

De plus, les Américains insisteront, comme le souhaite Bonn, pour que la première phase de négociations américano-soviétiques soit consacrée essentiellement à l'obtention d'un accord sur les fusées nucléaires à moyenne portée basées au sol, à savoir les SS-20 (5,000 km de portée) et les SS-22 soviétiques (1,000 km de portée).

Enfin, pour ne plus donner l'impression aux Européens que les fusées nucléaires à moyenne portée sont des armes limitées au théâtre d'opération européen, les Américains ont renoncé à parler de «forces nucléaires de théâtre» pour désigner les SS-20 soviétiques ainsi que les Pershing-2 et missiles de croisière américains.

Cette offensive de charme de Washington envers Bonn, notent les observateurs, est évidemment destinée à contrecarrer à l'avance d'éventuelles initiatives soviétiques lors de la visite la semaine prochaine en RFA du chef de l'État soviétique.

Dans les milieux gouvernementaux de Bonn, on estime d'ailleurs que la fermeté à l'égard de l'URSS est une tactique payante. Les Soviétiques, y explique-t-on, n'ont accepté de s'asseoir à la table de négociations à Genève que parce qu'ils ont compris que c'était la seule chance d'éviter éventuellement le déploiement des nouveaux missiles nucléaires américains en Europe occidentale.

Ulster: Paisley appelle les protestants à une grève générale

BELFAST (d'après AFP et Reuter) — Le révérend Ian Paisley, leader du Parti unioniste démocratique d'Ulster, a appelé hier les protestants d'Ulster à observer une grève générale le lundi 23 novembre dans le cadre de sa campagne de désobéissance civile.

Le chef de file des protestants «durs» a également annoncé la tenue de manifesta-

tions de masse le 23 novembre à travers la province qui culmineront par un grand rassemblement à Newtownards (20 km à l'est de Belfast) auquel participeront des unités paramilitaires loyalistes.

Le pasteur, qui avait promis lundi de rendre l'Irlande du Nord «ingouvernable», a ajouté: «Nous en avons assez. Nous devons agir maintenant.

Lundi prochain sera l'occasion de s'unir pour frapper un coup décisif pour l'Ulster».

Les détails de cette journée d'action sont publiés dans l'édition d'aujourd'hui du journal protestant de Belfast The Newsletter. Dans ce journal le pasteur Paisley recense les récents attentats de l'IRA-provisoire, qui ont coûté la vie samedi au député unioniste

Robert Bradford, ainsi qu'à plusieurs membres des forces de sécurité dans la province.

Le député unioniste — qui, avec deux collègues, avait été suspendu lundi pour cinq jours de la Chambre des communes après des incidents lors d'un débat — a accusé une fois de plus le gouvernement britannique de «s'être ligué avec Dublin pour faire aboutir la réunification de l'Irlande».

Par ailleurs, M. James Prior, secrétaire à l'Irlande du Nord, a été physiquement pris à partie par des protestants, alors qu'il était venu assister aux obsèques du député d'Ir-

lande du Nord assassiné samedi dernier par l'IRA.

Ses gardes du corps et les policiers en faction ont eu fort à faire pour dégager M. Prior, que des protestants ont tenté de frapper à coup de poing, de chaussures et de parapluie, en criant: «Assassin, rentre chez toi» (Go home).

M. Prior n'a pas été touché, mais paraissait ébranlé. La colère de la foule fut plus vive encore à sa sortie. Mais les policiers firent reculer la voiture blindée de M. Prior devant la porte de l'église, et il s'est précipité à l'intérieur.

L'Espagne vit sa pire sécheresse du siècle

MADRID (AFP) — Un filet d'eau à la place d'un lac artificiel, la terre craquelée sur des milliers d'hectares et hérissee de quelques squelettes d'arbres, des queues aux fontaines des villages pour quelques litres d'eau par jour: l'Espagne est en train de vivre sa sécheresse la plus grave du siècle.

Le manque d'eau, surtout dans le sud et le centre du pays, a d'ores et déjà causé 1,5 milliard de pertes dans l'agriculture, selon une approximation officielle.

Dans la région de Caceres, les lits des fleuves ne semblent plus que les vestiges

d'une époque très lointaine, sujet d'étude pour les géographes. À Badajoz, le pont sur le lac artificiel de Zucar semble l'oeuvre d'un architecte atteint par la folie des grandeurs: 200 mètres de long, 40 m de haut pour une flaque d'eau stagnante même plus bonne à abreuver le bétail.

Dans certains villages les femmes et les enfants font la queue devant les fontaines pour prendre dix litres d'eau par jour.

Les paysans matin et soir lèvent les yeux au ciel pour guetter les nuages. En vain. Novembre s'achève et la pluie n'arrive pas. Les semences n'ont pas pu se faire et même s'il pleuvait maintenant, il serait trop tard.

La récolte de céréales est perdue à 50% et les pertes s'élèvent à \$5 millions.

Les oliviers sont tellement secs à l'intérieur, affirme un paysan andalou, que, même s'il pleuvait maintenant, ils ne donneraient rien. L'an passé, l'Espagne avait produit 800,000 tonnes d'olives, cette année on attend au mieux 180,000 tonnes.

Le bétail, qui vit normalement sur les pâturages au printemps et en octobre, a également souffert et les pertes dans l'élevage s'élèvent à \$20 millions. Beaucoup d'éleveurs n'ont plus d'argent

pour acheter du fourrage et sont contraints de vendre leurs animaux.

Beaucoup d'animaux, affaiblis par la mauvaise alimentation, meurent et leurs cadavres sont rapidement dévorés par les corbeaux, les perdrix ou les lièvres.

Les barrages ne fonctionnent plus qu'à 29% de leur capacité, le chiffre le plus bas depuis 1976, et le fuel a dû remplacer l'énergie hydroélectrique, ce qui représente une dépense supplémentaire de \$56 millions.

Cent deux localités ont été placées en situation d'alerte rouge et l'eau y est rationnée.

La sécheresse aura des conséquences catastrophiques sur le chômage, déjà très important dans ces régions. Au lieu de quatre millions de journées de travail payées normalement pour la récolte d'olives, on n'en paiera cette année que moins de deux millions.

En désespoir de cause, l'Église organise des processions pour demander à Dieu, «Seigneur des vents et des nuages», comme affirmait le primate d'Espagne vendredi, d'amener la pluie.

Mais les services météorologiques ne laissent pas de place à l'espoir. «On ne prévoit pas de précipitations pour les prochains jours», affirmaient-ils sèchement hier.

Moscou tient le climat responsable des difficultés

MOSCOU (AFP) — La première journée de la session d'automne du Soviet suprême qui s'est ouverte hier à Moscou a été placée sous le signe de la modestie et de la prudence face aux difficultés économiques de l'URSS, estiment les observateurs à Moscou.

En présence du numéro 1 soviétique, Leonid Brejnev et des principaux dirigeants de l'URSS, le président du comité d'État pour le plan, M. Nikolai Baïbakov, a tracé les grandes lignes du développement du pays jusqu'en 1985. De son côté, le ministre des Finances Vassili Garbuzov a défini le budget pour l'année prochaine.

Aucun des deux orateurs ne s'est risqué à donner un chiffre pour la prochaine récolte que l'on prévoit mauvaise pour la 3e année consécutive. Fidèle à la tradition établie en

URSS, M. Baïbakov a rendu le climat responsable des difficultés: «À un printemps trop long a succédé une période de sécheresse» a-t-il déclaré.

Selon les estimations occidentales la récolte de céréales se situerait au alentours de 170 millions de tonnes. Restant dans le vague, il a rappelé que en 1985 la récolte devra être de 239 millions de tonnes, tandis qu'un chiffre de 18,2 millions de tonnes est prévu pour la production de viande.

M. Baïbakov s'est référé à plusieurs reprises au programme alimentaire annoncé en février dernier au 26e congrès du PCUS par Léonid Brejnev. Le responsable du Plan soviétique n'a donné aucune précision supplémentaire.

Le chef de l'État et du PC soviétique a proposé lundi de consacrer un prochain plenum du PC soviétique à ce sujet.

En ce qui concerne la production énergétique M. Baïbakov a repris pour l'essentiel les prévisions révélées au 26e congrès. La production de pétrole devra atteindre en 1985 630 millions de tonnes, celle du charbon 775 millions de tonnes et celle du gaz 630 milliards de mètres cubes. Il a précisé que le réseau de gazoducs passerait d'ici 5 ans de 30,000 à 48,000 kilomètres.

M. Baïbakov a encore rappelé qu'au cours du prochain quinquennat la production de biens de consommation augmentera plus vite que celle de l'industrie lourde. Mais, intervenant après lui, M. Garbuzov a souligné que l'industrie lourde «reste la base de l'économie soviétique». D'ailleurs, le ministre des Finances a indiqué que les investissements seront en 1982 de 141 milliards

de roubles dans l'industrie lourde contre 27,4 milliards à l'industrie légère.

M. Baïbakov n'a fait qu'un bilan très succinct de l'année qui s'achève et a évoqué rapidement le plan de développement pour l'année 1982 indiquant notamment que la production industrielle devra augmenter de 4,7%.

Un avion d'Air France va sauter (l'ASALA)

«Un avion d'Air France va sauter. Quand? Cela dépend de l'organisation Orly», a déclaré hier à Beyrouth le porte-parole de l'Armée secrète ar-

ménienne pour la libération de l'Arménie (ASALA).

Caché sous une cagoule noire, comme deux autres militants présents, et assisté par le militant de l'ASALA Ara Alec Yanikomechian, aveugle depuis un attentat manqué en Suisse, qui lui servait d'interprète, le porte-parole s'est présenté à deux journalistes français sous le nom de Agop Agopian.

Au cours d'une interview organisée dans une cave de Beyrouth-Ouest après plusieurs jours de contacts, le porte-parole de l'ASALA a affirmé que son organisation «n'a aucun lien avec le groupe Orly, mais il est tout à fait normal que les révolutionnaires arméniens frappent les intérêts français si la police française s'oppose à la lutte du peuple arménien».

Les derniers attentats commis à Paris et à Beyrouth par le groupe Orly vont selon le responsable de l'ASALA «dans le sens de la révolution arménienne».

À la différence du groupe Orly, l'ASALA ne demande au gouvernement français que la libération d'un seul militant, «Dimitri Giorgi», arrêté la semaine dernière à Paris.

Ce militant est «effectivement un membre de l'ASALA: c'est nous qui avons dit à la police française qu'il était de nos membres», a déclaré le porte-parole.

Le porte-parole a lancé l'avertissement suivant au gouvernement français: «Aujourd'hui, c'est le groupe Orly, demain c'est l'organisation du 3 octobre, ou celle du 9 juin ou d'autres petites organisations arméniennes qui frapperont les intérêts français — et nous ne pouvons rien faire pour les contrôler, car nous n'avons aucun lien avec elles». Les deux autres organisations qu'il a nommées ont effectivement revendiqué plusieurs attentats.

Kadhafi: attentat démenti

LONDRES (Reuter) — Le ministre libyen de l'Information a démenti, hier, les rumeurs émanant de marchés financiers internationaux faisant état d'un attentat contre le colonel Mouammar Kadhafi.

«Ce n'est pas la première fois que de telles rumeurs se sont répandues. Celle-ci est bonne pour la poubelle», a déclaré, à Tripoli, un responsable libyen du ministère dans une conversation téléphonique avec l'agence Reuter.

Le chef de l'État libyen, a ajouté le responsable, se trouve actuellement à Tripoli.

Afghanistan: Moscou veut rendre les routes sûres

ISLAMABAD (AFP) — Les troupes soviéto-afghanes ont entrepris de détruire systématiquement les bâtiments et la végétation aux abords de la route de la province du parwan, qui relie Kaboul (nord du pays) à l'Union soviétique, a-t-on indiqué hier de sources diplomatiques à Islamabad.

Selon les mêmes sources, des bulldozers et des chars d'assaut ont supprimé, dans plusieurs secteurs, tout ce qui pourrait servir d'abris aux résistants musulmans sur une profondeur de 50 à 200 mètres, de chaque côté de la route. Les arbres ont été arrachés et les habitations rasées.

Dans trois villes de la province du Parwan, Charikar, la capitale, Kazir-Mir et Shikardara, où l'opération a commencé le 11 novembre, les chars et les hélicoptères soviéto-afghans auraient procédé à des bombardements systématiques tandis que les troupes tiraient à vue sur les habitants, faisant de nombreuses victimes parmi la population civile.

Selon les mêmes sources, les résistants des groupes rivaux Hezbi Islami, Jamiat

Islami et Harakate Inqilabi se sont unis, malgré la violence de l'attaque, pour résister plus efficacement autour de Charikar, obligeant les troupes gouvernementales à regagner leur base de Karakhana, près de Kaboul.

L'attaque contre le Parwan semble être à la fois une expédition punitive et la mise en oeuvre d'un plan de protection de la route du nord où les moudjahidines auraient détruit récemment de nombreux convois, ajoute-t-on.

Les diplomates rapportent également que le terrorisme urbain aurait fait une dizaine de victimes parmi les membres du Parti communiste au cours de la semaine écoulée dans Kaboul. Des explosions et des fusillades continuent à être perçues presque chaque nuit, jusque dans les quartiers résidentiels.

La région de Paghman, à 20 kilomètres au nord de Kaboul, a été à nouveau soumise à des bombardements, observés par les diplomates depuis le terrain de golf de la capitale.

Dans la province du Nangarhar, frontalière du Pakistan, les villages et le camp des moudjahidines de Tora Bora sont soumis régulièrement à des bombardements par hélicoptères, selon une équipe de l'organisation de l'aide médicale internationale de retour d'Afghanistan. La population locale entretient peu de rapports avec les moudjahidines, et redoutent de se rendre dans leur camp pour consulter le médecin, de crainte des bombardements, indique également l'équipe médicale, qui

a soigné ou opéré en un mois, une dizaine de blessés dus aux bombardements.

C'est également dans le Nangarhar que se trouve toujours Eugeni Mikhailovitch Okremyuk, le géologue soviétique de 68 ans que les moudjahidines tentent d'échanger contre 50 prisonniers détenus par le gouvernement.

ONU: toujours l'impasse

NATIONS UNIES, N.Y. (AFP) — Les efforts du Conseil de sécurité pour élire un secrétaire général de l'ONU demeurent dans l'impasse après huit nouveaux tours de scrutin hier.

Comme aux trois séances précédentes du conseil sur cette question, les scrutins ont été limités à deux candidats, M. Kurt Waldheim, le secrétaire général actuel, et M. Salim Salim, ministre des Affaires étrangères de Tanzanie.

Ni l'un ni l'autre n'a obtenu les voix nécessaires. La Chine a maintenu son veto contre M. Waldheim et les États-Unis contre M. Salim.

En fait, pour la première fois, M. Waldheim, qui avait obtenu généralement 11 voix en sa faveur dans les scrutins précédents, mais qui avait été bloqué par le veto chinois, a vu l'appui à sa candidature passer à neuf voix dans les quatre derniers scrutins d'hier, soit le minimum de voix requises pour une recommandation du conseil.

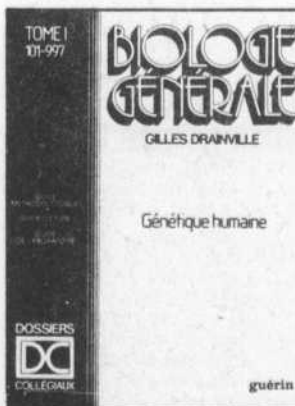
Les membres du conseil vont tenir des consultations informelles pour déterminer comment orienter dorénavant leurs efforts.

guérin
l'éditeur
qui
édite

Biologie Générale

Gilles Drainville

Tome I 103 p. \$5.00
Tome II 157 p. \$5.00
Tome III 103 p. \$5.00



En vente
dans toutes
les
librai-
ries

Tome I Génétique humaine

Tome II Introduction à l'écologie Écologie

Tome III Biologie

guérin éditeur limitée
4874 rue SAINT-DENIS
MONTREAL H2J 2L3
TEL.: (514) 842-3481

Guide
méthodologique

Guide d'étude

Guide de laboratoire

En vente dans les librairies

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tel.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tel.: (514) 677-6525

188 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tel.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tel.: (514) 843-6241

**LESAGE
LAMOTHE
COSSETTE**

OPTICIENS D'ORDONNANCES

Lundi, mardi, mercredi: 9h à 18h;
jeudi, vendredi: 9h à 21h

PRESCRIPTION DE LUNETTES
LENTILLES CORNÉENNES SOUPLES OU RIGIDES
LENTILLES PROGRESSIVES — YEUX ARTIFICIELS

MONTREAL

• 3425, rue Saint-Denis (métro Sherbrooke)
• 5000, boul. Saint-Laurent (boul. Saint-Joseph)
• 1316 est, Fleury (Christophe Colomb)

CARTIERVILLE

• POLYCLINIQUE de Montréal
12245, rue Grenet (boul. Gouin)

LAVAL

• POLYCLINIQUE MÉDICALE CONCORDE
300 est, boul. de la Concorde (Duvernay)

UN SEUL NUMÉRO
DE TÉLÉPHONE **845-4221**



Ce vin clair et pimpant
frais, sec, parfumé
plaira à tout vrai gourmet

411A
L'ANCRE VERTE
Louis Bert & Cie

Société Commerciale Clément Inc.
Montréal, Qué. (514) 526-0404

Les fantômes du passé

TÔT ou tard, et plutôt tôt que tard, Robert Bourassa devait faire sa rentrée politique. Il en rêvait depuis les premiers moments de son exil, après sa déconfiture de novembre 1976. Il avait tenté sans succès de forcer l'interdit de son successeur à la tête du Parti libéral, Claude Ryan, à l'heure des candidatures pour l'élection d'avril dernier. La défaite, très personnalisée, de M. Ryan, le vengeait et donnait un poids nouveau à ses amis devenus les mal-aimés du parti sous cette direction réformiste: dès le 13 avril, Robert Bourassa se trouvait en orbite et dimanche, ronronnant de bien-être devant les micros retrouvés, il atterrissait en se disant «disponible» pour le comté de Saint-Laurent avant même que son titulaire ait officiellement démissionné.

Tout, dans la manière de cette rentrée, indique que l'homme politique n'a pas changé. Certes, on ne peut faire grief à Robert Bourassa de n'avoir pas cherché la bénédiction préalable de Claude Ryan qui l'avait à maintes reprises traité en paria; après tout, M. Bourassa a été l'un des premiers ministres les moins inspirants pour le Québec, mais il n'a pas été le plus indigne. Il méritait de la froideur, pour marquer le passage à une ère nouvelle, mais moins de mépris manifeste. On ne peut non plus lui faire grief de vouloir revenir à l'Assemblée nationale et d'arriver mal à voiler son empressement, parfois attendrissant de transparence. Mais l'art manoeuvrier de ce retour, les solutions simplistes à tous les maux qu'il répète déjà sur les ondes avec l'automatisme de ses célèbres «cassettes» d'autrefois, tout devrait mettre en garde les Québécois en général et les militants libéraux en particulier: M. Bourassa n'a pas eu de chemin de Damas politique. S'il devait réussir, c'est le vieux Parti libéral qu'il ramènerait, à peu près intact, avec lui.

Si les intentions de l'ancien premier ministre avaient été aussi désintéressées, et sa rentrée aussi peu planifiée qu'il le dit, il n'aurait évidemment pas choisi, pour venir présenter son programme politique — un véritable programme de course au leadership — une «petite fête» libérale tenue sur le territoire du premier ministre actuel, et coïncidant symboliquement avec le cinquième anniversaire de ses adieux au pouvoir. S'il avait été aussi respectueux de la hiérarchie et des règles du parti qu'il le prétend, il n'aurait surtout pas choisi une «petite fête» libérale où le chef était tourné en ridicule, invité à la dernière minute après des grenouillages publics qui le forçaient à refuser d'y assister. Si M. Bourassa n'était aucunement complice de ce coup bas, il se serait contenté, dimanche, de parler de la pluie et du beau temps.

La manière, friande de manigances, n'a donc pas changé. Quant au programme, il ne devrait séduire que ceux qui croient aux miracles. Finis les studieux comités et les longues dissections de situation à la Claude Ryan. Les maux économiques se règlent, on s'en souviendra, par la création d'emplois. Il faut faire «deux fois la baie James» et devenir «l'Alberta de l'Est». Sur les ondes de CBC, hier matin, M. Bourassa racontait que les Américains étaient prêts à investir \$25 milliards dans les développements hydro-électriques québécois, aux fins de s'y approvisionner un jour; cette fableuse offre n'est qu'un rêve dans la tête de quelques gouverneurs de petits États limitrophes, mais elle pourrait avoir, en attendant d'éclater, une qualité démagogique certaine. Quant aux maux budgétaires de l'État, ils tiennent à ses relations avec les employés des secteurs public et parapublic qui accepteront de

réduire leurs appétits salariaux si on leur propose une gestion par «concertation». Enfin les questions constitutionnelles se régleront si l'on cesse de leur accorder autant d'importance. S'il faut absolument en débattre, on s'accrochera au bon vieux principe de la «souveraineté culturelle».

Ce programme est déjà accueilli avec applaudissements et sans examen dans des cercles libéraux, comme on l'a vu dimanche. Mais son succès étonne au moins sur un point. Comment Robert Bourassa peut-il, devant les résultats des négociations constitutionnelles, reprocher à René Lévesque de n'être pas allé assez loin, d'avoir affaibli le Québec, et être acclamé par ceux-là mêmes qui vilipendent Claude Ryan parce qu'il ne s'aligne pas assez vite sur la position fédérale? Si l'on comprend bien M. Bourassa, qui vante d'ailleurs ses états de service de Victoria en 1971, il aurait résisté plus vigoureusement que l'actuel premier ministre aux assauts de M. Trudeau. Il aurait donc été plus imperméable que son chef aux pressions, dans les rangs libéraux, des grands frères du gouvernement fédéral.

Cette incohérence flagrante, chez les militants libéraux qui mènent désormais la révolution ouverte contre la direction de Claude Ryan, parle d'elle-même du type de parti qui est en voie de renaître de ses cendres. C'est un parti qui n'a rien à faire d'idées, de principes, et de perspectives à long terme. Il avoue enfin que sa conversion, spectaculaire entre 1978 et 1980, en une formation politique presque aussi productive que son adversaire, n'était qu'une tactique nouvelle, rejetée comme toute autre au lendemain d'une défaite.

Il est difficile, pour l'instant, de mesurer les appuis de ce qui pourrait n'être qu'une faction agitée et revancharde, aidée en coulisses par des inspirateurs dépêchés d'Ottawa, qui n'aimaient guère Robert Bourassa autrefois mais ne répugnent pas à s'en servir aujourd'hui. Chose certaine, les députés libéraux à l'Assemblée nationale sont étrangement silencieux devant une si grossière manoeuvre. Claude Forget, que l'on disait l'un des piliers du «ryanisme», abandonne le bateau en murmurant de faiblards excuses et en ouvrant la porte aux fantômes du passé. Ce sont les milieux proches de l'aile parlementaire du parti qui répandent la rumeur d'une démission très prochaine de Claude Ryan.

Le spectacle que le Parti libéral du Québec est en train de livrer de lui-même paraît donc donner raison à ce qui le prédisait incapable de renouvellement. Certains s'en réjouissent. Mais en attendant que naisse une hypothétique formation à la gauche du Parti québécois, il faut constater les dégâts et l'impunité qu'accorde au gouvernement cette opposition noyée dans ses guerres intestines et incapable de critique quotidienne. Revenu à sa bonne vieille paresse intellectuelle, le Parti libéral est moins pacifiste aujourd'hui qu'en ses années de pouvoir, mais il détériore encore la qualité de vie démocratique.

Il serait étonnant que Claude Ryan puisse contrer désormais ce mouvement de fond. Mais il doit le repousser le plus longtemps possible. Robert Bourassa n'est peut-être qu'un appât temporaire, utile à cristalliser la dissidence et à l'élargir grâce à la nostalgie du pouvoir qu'il incarne si bien. C'est encore un service à rendre aux Québécois que d'organiser la résistance, au sein du Parti libéral, à ce très vieux parti.

Lise BISSONNETTE

La sortie de Claude Forget

Au théâtre comme en politique, un personnage réussit ou rate sa sortie. Celle qui vient de faire M. Claude Forget est au mieux insolite. Dans la force de l'âge, en pleine possession de ses moyens, parlementaire depuis huit ans, ministre sous l'ancien régime, cet homme annonce curieusement qu'il n'a plus envie de continuer. Les batailles idéologiques le lassent et les conséquences de la polarisation le déçoivent. Le débat constitutionnel qui n'en finit plus, les confrontations et les haines, les stratégies de combats qui interdisent de révéler la vérité au peuple, tout cela achève de l'épuiser.

Ce langage étonne venant d'un homme qui connaît les exigences de l'action publique. Il va jusqu'à dire que son rôle d'opposant ne lui convient guère. Est-ce naïveté ou crise morale? Comme si, ne pouvant changer les règles de la démocratie parlementaire, il préférait désormais s'abstenir. Cette singulière confession d'une politique dont on admirait la lucidité et le verbe généreux dévoile une étrange langueur.

L'affaire serait déjà moins surprenante si Claude Forget avait du même soufflé annoncé le début d'une carrière nouvelle. Mais il n'a pas de projet bien arrêté quant à son activité future. Rien, par conséquent, ne le force à partir maintenant, alors que son chef reste aux prises avec un dossier constitutionnel fort périlleux et un caucus dont la fidélité est au moins incertaine. Encore dimanche soir, à la télévision, Claude Ryan indiquait que le député de Saint-Laurent l'avait solidement épaulé naguère, insinuant par là qu'une démission serait une défection.

S'il est vrai que Claude Forget a graduellement perdu le goût de continuer le combat pour affirmer son option libérale et fédéraliste, il faut alors se demander à quel moment, vers quelle époque a commencé la douloureuse réflexion qui devait le conduire à cette

conclusion. Devant la presse, le démissionnaire a reconnu qu'il se trouvait en état d'interrogation depuis déjà quelques mois. On le croit sans peine puisque des rumeurs diverses lui prêtait, avant même le scrutin d'avril, le projet de quitter la vie politique pour en choisir une autre, à l'étranger. Mais alors quelle force le poussait à se porter candidat encore une fois le 13 avril? La certitude d'accéder au pouvoir peut-être.

Qu'importe. Le député annonce sa décision. On doit la respecter. Il reste que les motifs exprimés publiquement n'emportent pas l'adhésion ou est-ce que M. Forget, ce jour-là devant la presse, n'a pas su trouver les formules pour leur conférer la cohérence, voire la vraisemblance dont ils sont dépourvus.

On veut bien admettre que s'élèvent des divergences entre le député et son parti quant aux suites données à la dissidence de ses neuf collègues qui ont refusé d'appuyer la motion du 2 octobre, divergences qui s'étendent au style et à l'orientation de l'Opposition à l'Assemblée. Mis en minorité dans ce dossier particulier des dissidents, M. Forget avait-il des raisons suffisantes pour se retirer alors qu'une crise constitutionnelle ébranle le Québec et que son parti peut encore quelque chose pour la conjurer? À moins que M. Forget soit enclin à approuver la motion déposée hier par M. Lévesque, en même temps que la stratégie du gouvernement qui consiste à refuser désormais toute négociation avec Ottawa aussi longtemps que M. Trudeau n'aura pas reconnu la dualité, le statut particulier, le veto intégral ou le retrait avec pleine compensation fiscale?

M. Forget ne l'a pas dit mais, s'il y a désaccord au sujet de la politique constitutionnelle avec M. Ryan et le caucus, il est douteux et improbable qu'il soit aussi profond.

Ce sont là des hypothèses. Et le député démissionnaire ne devra pas s'é-

tonner que son discours incomplet en fasse naître plusieurs. Ainsi, l'estime et l'amitié parfaitement naturelles qu'il porte à son ancien chef Robert Bourassa autorisent à croire qu'il aura voulu faciliter la rentrée politique de son collègue, lui offrir une circonscription où M. Ryan ne peut décemment plus lui refuser de brigrer les suffrages. Ainsi, le départ de M. Forget déclenche officiellement la première manche de la course éventuelle au leadership. Le cas échéant, il est certain que les autres aspirants, où qu'ils soient, commenceront à s'agiter sans attendre le congrès de l'automne 1982 au cours duquel il sera officiellement décidé de reconduire le mandat de M. Ryan ou de préparer une convention.

Dans ces conditions — toujours suivant l'une des hypothèses que suscitent les silences de M. Forget — le député démissionnaire pourrait bien se laisser convaincre de retrouver le goût de continuer le combat dans le PLQ. À 45 ans, l'ancien ministre des Affaires sociales ne saurait encore éliminer de ses projets l'action politique, fût-elle pour l'instant déchirante. On verra bien. Mais, pour mieux voir, justement, il convient de prendre dès maintenant ses distances, de refaire le point, d'explorer toutes les avenues, sans négliger celle qui conduirait M. Forget à solliciter lui-même la direction du PLQ. C'est une ambition qu'il serait machiavélique de lui attribuer aujourd'hui et qu'il n'a sans doute pas envie de porter à présent. Mais quand il sera remis de sa lassitude actuelle, le goût pourrait le reprendre de mettre en oeuvre ses conceptions politiques. Si bien que la sortie de cette semaine n'aurait été qu'une fausse sortie.

Michel ROY

■ L'échec de M. Lévesque

M. René Lévesque est un mauvais perdant. L'emportement hystérique et peu édifiant qu'il a exhibé devant les caméras de télévision à propos de la nouvelle constitution, était une manoeuvre pour nous faire oublier que son échec (et non celui du Québec: il semble confondre les deux) était avant tout dû à la bêtise de sa tactique. L'architecte de cette dernière, M. Morin, avec son air de suffisance, ferait mieux d'apprendre, avec un peu d'humilité, que de la stratégie sans substance ne suffit pas.

M. Lévesque, pour sa part, probablement continuera toujours à nous faire croire que chaque revers qu'il subit est dû aux machinations infernales d'Ottawa, et ne comprendra jamais que ceux qui ne partagent pas sa vision de l'avenir ne sont pas des traîtres. Ces attitudes relèvent de la magie pure et simple. Ce qu'il nous propose c'est de s'enfermer, une fois de plus, dans un ghetto.

Il est triste de voir que les scribes du DEVOIR, normalement dotés d'un certain savoir-faire journalistique, perdent toute leur objectivité quand il s'agit de M. Lévesque et s'extasient sur ses demi-vérités.

W. FORST

Québec, 11 novembre

LES TROIS AS



LETTRES AU DEVOIR

■ Déchirures du tissu urbain

(Lettre adressée à M. Camille Laurin, ministre de l'Éducation.)

Nous apprenons, de sources dignes de foi, que la Commission des écoles catholiques de Montréal, poursuivant l'application de son macabre plan quinquennal, s'apprête à désigner, pour fermeture en juin prochain, une vingtaine des écoles primaires dont elle a la charge.

Au plan social et humain, la fermeture d'une école de quartier signifie — le dira-t-on jamais assez? — irréparable déchirure du tissu urbain. A Montréal, ce gâchis social se double d'un étrange court-circuitage culturel quand, dans le même temps, la Commission des écoles (dites) protestantes du grand Montréal multiplie ses classes françaises administrées par la communauté anglophone: parodie d'acculturation québécoise, pour des élèves que la CECM, par son incorruptible professionnalisme, refoule vers les milieux «protestants».

Or ce double scénario se répète encore aujourd'hui, alors même que vous vous apprêtez à soumettre à la population et à l'Assemblée nationale votre plan de refonte des structures scolaires. Il devient impérieux, Monsieur le ministre, que vous décriez un moratoire sur toute fermeture d'école tant que ne sera pas intervenue la réforme structurelle. Cette dernière, du reste, en sabrant dans des structures lourdes et désuètes, fera ressortir le caractère illusoire des «économies» réalisées aux dépens des quartiers montréalais.

Monsieur le Ministre, ordonnez que cesse le génocide culturel par fermetures d'écoles. Demain, il sera trop tard.

Croyez, Monsieur le Ministre, à notre appui dans l'implantation des structures nouvelles dont nous avons en plusieurs circonstances défini les fondements.

Raymonde SAVARD,

Outremont, 10 novembre

■ Maraudage en cannette ou sexisme en capsule?

(Lettre adressée à Louis-Gilles Francoeur.)

En mars 1980, Madame Lise Payette avait créé tout un émoi au Québec avec «l'histoire des Yvettes». Pourquoi? Les femmes travaillant à la maison avaient vu là un grand mépris pour l'activité qu'elles y exerçaient. C'est d'ailleurs ainsi que Lise Bissonnette avait situé le débat dans ses éditoriaux de l'époque: c'était une insulte collective envers toutes les femmes, disait-elle.

Comment, en toute honnêteté, LE DEVOIR peut-il, dans sa page éditoriale, et dénoncer avec autant de vigueur un discours jugé méprisant à l'égard du travail que les femmes font à la maison, et, du même souffle, en tenir un tout aussi insultant?

Je parle ici des propos, ou plutôt des comparaisons stylistiques, que vous avez tenus dans votre «capsule d'actualité» parue en page éditoriale du DEVOIR, le 26 octobre dernier.

D'après vous, devant le battage publicitaire télévisé auquel se livrent les deux centrales syndicales, en marge de l'actuelle campagne de maraudage dans l'industrie de la construction, «le dur (sic) de la construction qui en a vu d'autres» se voit ainsi, sous pression, «ravalé au rôle de ménagère faisant son éducation entre deux programmes sur la valeur des savons et des rince-bouche...» (re-sic)

Où, ce fut écrit en page éditoriale de votre journal, et cela, ironiquement, le lendemain même de la clôture du colloque «les femmes et l'information», organisé par des femmes de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, où justement, on y dénonçait divers types de couvertures de presse sexistes, et, ironiquement encore, ce fut écrit dans le journal qui reçut la plus haute distinction journalistique de la part de la Commission Kent, la Commission royale sur les quotidiens...

M. Francoeur, je vous demande donc, instantanément, en raison de l'insulte collective, qui a été faite dans LE DEVOIR à toutes les femmes, qui sont, je vous le rappelle, toutes des ménagères, de faire en sorte qu'il y ait rétraction, ou de votre part, ou du DEVOIR lui-même, sur le sujet.

Si vos démarches en ce sens se révélaient infructueuses, devrais-je alors référer le cas au «tribunal moral» des médias, le Conseil de presse du Québec? Qu'en pensent les femmes?

Louise TOUPIN

Saint-Maurice-de-l'Échouerie
Gaspé, 30 octobre

Des féministes ont dénoncé bien avant moi une certaine publicité, qui vise tout particulièrement certains publics féminins. En quoi ma qualité de journaliste «mâle» m'empêcherait-elle de faire allusion à certains travers de cette clientèle publicitaire dans une comparaison dont le sens a chatouillé les vôtres à contre-sens.

Votre réaction, en toute déférence, n'est pas sans rappeler certain Tartuffe...

Pour aider votre compréhension «stylistique», sachez que le «dur» de l'histoire est aussi vulnérable que sa compagne en dépit de ses prétentions, qui lui ajoutent le fardeau supplémentaire de l'inconscience.

Louis-Gilles Francoeur

■ Un journal de combat

Bravo à Mme Lise Bissonnette qui la semaine dernière (jeudi, 12 novembre), s'en est pris à l'hypocrisie de ce journal de combat qu'est *The Gazette*. La campagne de ce quotidien tend à démontrer que le Québec est une méchante province xénophobe pendant que le bon Canada anglais file vers l'instauration d'une belle société juste... À titre d'exemple, *The Gazette* qui ne signe jamais ses éditoriaux affirme que nous, Québécois francophones ferions preuve d'une «ignorance stupéfiante» de ce qui se produit en français dans les villes et campagnes du Canada.

Faut-il rappeler aux artisans de ce journal que c'est cette même *Gazette* qui à l'époque de Lord Elgin avait fanatisé sa minorité au point qu'on avait brûlé le Parlement de Montréal (Place d'Youville). Pourquoi? Parce que ce journal de combat n'était pas d'accord pour que M. Elgin accorde une compensation aux familles éprouvées par les dégâts de l'armée britannique lors des troubles de 1837-38.

C'est aussi cette même maison qui quatre fois sur six publie des manchettes rattachées aux questions linguistiques du Québec ou aux «pauvres» victimes de la terrible... loi 101. C'est aussi ce même journal de combat qui braille en faveur d'une Charte des droits à la Trudeau, mais empêche son journaliste André Gagnon de faire ce qu'il veut en dehors de ses heures de travail. C'est également ce même journal de combat qui suspend Gagnon parce qu'il arbore un macaron du OUI lors de la période référendaire.

Gilles PROULX

Verdun, 15 novembre

■ Coupures à Jean-de-la-Lande

Nous, travailleurs et travailleuses de la Résidence Jean-de-la-Lande (centre d'accueil pour personnes âgées), venons d'apprendre de façon plus précise à quel point nous sommes touchés par le processus de restrictions budgétaires.

Ces restrictions se traduisent chez nous par de nombreuses coupures de postes qui ont lieu principalement dans les secteurs du nursing, de l'entretien ménager et des loisirs. Il va sans dire que de telles coupures, en plus de mettre des gens à pied, provoquent une diminution des services donc une baisse de qualité de vie pour les résidents. Par la force des choses, les travailleurs non-coupsés seront chargés de tâches et devront sans doute être obligés de bâcler le travail, ce qui aura pour conséquence directe de déshumaniser les soins. Les «bénéficiaires» ne bénéficieront plus de grand-chose et ce sont eux indirectement qui paieront la note.

Cette situation nous révolte et nous empêcher d'accepter de telles coupures, d'autant plus que l'employeur revient sur des acquis (qui visaient à améliorer la qualité des services) que nous avions obtenus après une chaude lutte l'automne dernier.

Cependant, ce qui nous paraît on ne peut plus paradoxal c'est qu'il n'y ait eu aucune coupure de poste cadre à Jean-de-la-Lande et cela malgré les directives mêmes du ministère des Affaires sociales qui stipulaient qu'à chaque cent lits on coupait un cadre (chez nous cela représenterait trois coupures de postes cadres).

Mais ce qui nous échappe le plus, c'est la logique même de ces mesures restrictives: les coupures dans le fond

Les «Lettres au DEVOIR» doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

c'est de la farce, parce que les travailleurs (euses) mis à pied qui ont la sécurité d'emploi assurée (après deux ans de service) sont payés chez eux à ne rien faire jusqu'à ce qu'ils aient trouvé un autre emploi.

À Jean-de-la-Lande nous n'acceptons aucune coupure de poste et si les coupures c'est de la farce, nous autres on la trouve ben platte!

L. VILLEMAIRE
pour les travailleurs (euses)
de la Résidence Jean-de-la-Lande
Montréal, 15 novembre

■ Vive le Québec francophone !

Bandes d'aliénés que la presque totalité des députés francophones du Québec à Ottawa, et bon nombre de députés libéraux francophones à l'Assemblée nationale, qui vont voter pour que les pouvoirs politiques de leur province soient amoindris, pour que la survivance même de leur culture soit mise en péril, voter aussi pour accorder à leur minorité anglophone des droits qui seront niés aux francophones des autres provinces. A-t-on jamais vu dans toute l'histoire du monde les représentants d'un peuple, démocratiquement élus, agir d'une façon aussi folle? Je serais tenté de dire que ce peuple mérite de disparaître culturellement, mais, à la pensée de cette minorité importante de Québécois qui, eux, exigent que la justice leur soit faite, et qui font tout en leur pouvoir afin d'empêcher que Pierre Trudeau, ce grand anglophile, ne porte atteinte à leur collectivité, à la pensée de ceux-là, je ne peux que sympathiser avec eux de tout coeur dans l'épreuve terrible qu'ils traversent. Vive le Québec francophone!

James T.S. McINTOSH
Alexandria, 13 novembre

■ Pas de toit ballonné

(Lettre adressée à M. Normand Rodrigue, architecte, M. Réal L'Écuyer, technicien, Société d'habitation du Québec.)

J'ai lu votre lettre parue dans LE DEVOIR du 4 novembre sous le titre «Un toit ballonné». Je souhaite attirer votre attention sur les points suivants: contrairement à vos affirmations:

a) tous les experts au dossier ont attesté que l'appui central assurera la sécurité et la fiabilité requises à l'ouvrage;

b) l'investissement, étant financé par le fonds spécial olympique, n'a aucun effet sur le résultat de l'exploitation qui serait amélioré, lui, au rythme annuel de \$1.200.000 (1981);

c) la Régie n'a reçu aucune suggestion de couvrir le Stade avec un «toit ballonné». Elle a reçu, par contre, une offre de services d'un groupe qui souhaite étudier un prototype de ce genre. La Régie, elle, a jugé qu'elle a mis suffisamment d'efforts et d'argent depuis cinq ans sur son premier prototype. Elle ne souhaite pas recommencer l'exercice.

d) le mât est érigé sur le roc solide et non sur «un sol de qualité médiocre».

Lucien SAULNIER,
Président de la Régie
des installations olympiques
Montréal, 4 novembre

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$70,00 par année; six mois, \$38,00; trois mois, \$27,00. À l'étranger: \$75,00 par année; six mois: \$41,00; trois mois: \$29,00. Éditions du samedi: \$19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2,10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0859. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

BIBLIOGRAPHIE

Les mots dans un mauvais État

Le mot «négocié», quel sens a-t-il? Les dictionnaires le définissent communément ainsi: «Rechercher un accord comme moyen d'action politique (opposé à force, guerre)».

À Ottawa, pour arriver aux résultats que l'on sait, la négociation a pris une extension de sens. Il est clair que la recherche d'un accord n'a exclu ni la force, ni la ruse de guerre. L'action de négocier devrait présupposer la bonne foi. Or, «la bonne foi» est, elle aussi, une attitude morale dont tous les négociateurs se targuent. Pourtant, il est évident que pendant les trois jours de la conférence constitutionnelle, on n'en a pas vu l'ombre. C'est ce qu'on dit au Québec.

La bonne foi, comme la né-

gociation, a toujours le sens que le plus fort lui impose. Et le plus fort peut faire qu'il fasse la loi au sens de ce mot, de tous les mots.

Le Québec n'a pas juridiction sur les mots. Il n'est pas habilité juridiquement à appeler un faucon un faucon, si Ottawa et les neuf autres provinces ont convenu que ce qui est faucon à Québec est une colombe à la majorité des voix.

Le plus faible retarde toujours sur le plus fort. Deux plus deux ne font plus quatre. La démocratie a changé tout ça puisque la majorité en a décidé ainsi. Décidément le Québec a toujours besoin qu'on lui fasse un dessin. Il caricature tout, le pauvre!

Albert BRIE

Le point de vue ministériel

Le statut de réfugié au Canada

par
Rémi Bujold

Député de Bonaventure-Iles-de-la-Madeleine aux Communes, l'auteur est secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration dont il engage la responsabilité dans cette lettre. Les articles auxquels il fait référence ici ont été publiés dans LE DEVOIR des 29 et 31 octobre sous la signature de Mme Angèle Dagenais, et le 4 novembre, à la page éditoriale, sous la signature de Jean-Claude Leclerc.

sonne déjà au Canada dont la demande de statut de réfugié serait rejetée par le Comité consultatif du statut de réfugié (CCSR) voit son cas soumis automatiquement à un Comité spécial d'étude. Le rôle de ce comité est justement de réviser toutes ces demandes n'ayant pas rencontré des normes établies par la définition de réfugié au sens de la Convention afin de déterminer si elles ne renfermeraient pas des éléments d'ordre humanitaire qui permettraient néanmoins d'y accorder une considération favorable. Notons ici que le gouvernement québécois peut faire entendre son avis sur un cas précis devant ce comité. Ceux qui ne peuvent pas être acceptés à l'intérieur du pays suite à une étude par ces deux comités ont encore la possibilité, d'abord, d'une révision de leur dossier au niveau du ministre de l'Immigration du Canada, ensuite de se présenter devant la Commission d'appel de l'immigration et, en dernier lieu, de se faire entendre par la Cour fédérale. Soulignons, enfin, que tous ceux que le Québec désire accueillir chez lui recevront le droit d'admission du gouvernement fédéral s'ils font demande à partir d'un pays quelconque à l'extérieur du Canada et s'ils rencontrent les exigences d'admission reliées à la santé et à la sécurité publiques. Cette collaboration fédérale-provinciale en matière d'immigration est assurée en vertu de l'Entente Canada-Québec du 20 février 1978, accord qui est reconnu à l'échelle nationale et qui, selon ce qu'a affirmé le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec, est appliquée à la satisfaction de la Province. Je suis donc surpris, soit dit en passant, des récents propos de certains fonctionnaires du gouvernement québécois qui ne parlaient sans doute pas au nom de leur ministre.

Avant de parler de ce processus d'étude tellement critiqué dans les récents articles parus dans ce journal, je me dois de fournir certaines précisions à l'égard de la définition de réfugié adoptée par le Canada lorsqu'il a signé la Convention de Genève. Il convient ici de souligner que cette même définition est acceptée au niveau international, par tous les signataires de cette Convention. Nonobstant, conscient des limites de cette définition, le gouvernement canadien a prévu dans la Loi sur l'immigration de 1976 des catégories de personnes qui, bien que ne se conformant pas en tous points à la définition de réfugié au sens de la Convention, peuvent être déclarées admissibles par le gouverneur en conseil conformément à l'attitude traditionnellement humanitaire du Canada à l'égard des personnes déplacées ou persécutées. Il existe actuellement trois de ces «catégories désignées», soit les Indochinois, les exilés volontaires de l'Europe de l'Est et de l'Est et des Latino-Américains. Les personnes faisant partie de l'une de ces catégories peuvent faire une demande d'admission au Canada de l'extérieur du pays, laquelle demande sera étudiée en tenant compte des facteurs qui les poussent, ou qui les ont déjà poussés à quitter leur pays de citoyenneté ou de résidence habituelle. On tient compte aussi de toute aide, financière ou autre, qui leur est offerte au Canada. C'est donc dire que celui qui, étant hors du Canada désire pour des raisons d'ordre humanitaire autres que celles invoquées dans la définition de la Convention de Genève se rétablir ici peut être considéré en vertu de critères spéciaux. D'une manière analogue, toute per-



Pour en revenir à l'étape initiale dans l'étude d'une demande de statut de réfugié, précisons que cette personne qui arrive au Canada a le droit d'exposer sous serment, avec l'aide d'un avocat et d'un interprète compétent (ce dernier payé par le gouvernement canadien), les raisons pour lesquelles elle doit être considérée comme réfugié. La transcription de cette entrevue est remise à l'intéressé qui a un mois pour apporter, avec le concours de son avocat, toute modification qui s'impose au dossier avant qu'il soit transmis au CCSR. En plus, pendant l'étude de sa demande, le requérant qui en a besoin reçoit l'autorisation de travailler ici.

Quant aux membres du CCSR, qui selon l'un des articles publiés dans ces pages, «n'ont pas eu le 'privilege' de converser dans les prisons avec des gens qui ont subi la torture et la brutalité...», il faudrait peut-être que l'on sache que certains de ces membres ont eux-mêmes été réfugiés. Demande-t-on une expérience plus «pertinente» que cela encore? Ajoutons que les membres du Comité sont en contact constant avec des groupes intéressés, y compris les représentants des Eglises et des organismes qui travaillent directement avec les réfugiés. En plus,

un représentant du HCR est présent à chaque séance du CCSR.

Avant de quitter la question de l'étude des demandes déposées à l'intérieur du Canada, je voudrais souligner qu'un rapport préparé par un Groupe de travail chargé d'étudier le processus de détermination du statut de réfugié reflète notre désir de rester l'un des chefs de file dans ce domaine et notre volonté de fournir la réponse la plus appropriée à une situation qui ne cesse d'évoluer. Ce rapport, qui sera disponible dans un proche avenir, fera l'objet de concertations avec un large éventail de citoyens et organismes intéressés, ainsi qu'avec les gouvernements provinciaux.

Pour passer aux remarques faites par votre éditorialiste, M. Leclerc, il est évident qu'il ne s'est pas donné la peine de faire des recherches bien poussées avant de parler de «l'impitoyable discrimination qui est appliquée par les autorités canadiennes» à l'égard des Salvadoriens par rapport aux Polonais. En fait, le ministre Axworthy a annoncé, le 9 mars 1981, des mesures pour aider les ressortissants salvadoriens qui ressemblent en tous points à celles adoptées tout récemment en faveur des Polonais. On a suspendu, premièrement, les expulsions vers le Salvador comme vers la Pologne. Ensuite, le gouvernement canadien a mis en place deux programmes, l'un ayant trait à la réunification normale des familles et l'autre aux réfugiés et aux personnes déplacées, qui s'appliquent tous les deux de façon identique au Salvador et à la Pologne.

Le premier de ces programmes permet aux visiteurs salvadoriens et polonais se trouvant au Canada et qui ont de proches parents déjà établis ici de faire une demande de résidence permanente à l'intérieur du Canada, sans être obligés à quitter le pays. Il vise en plus à faciliter, par

l'application de critères assouplis, l'étude des demandes de résidence permanente déposées à l'étranger par des Salvadoriens et des Polonais ayant des parents ici.

Quant au programme en faveur des réfugiés et des personnes déplacées, il importe de reconnaître que le rétablissement des réfugiés est un problème d'envergure internationale dont la solution efficace exige une approche bien coordonnée, également à l'échelle internationale. Dans le cas des Polonais et des autres personnes de l'Europe de l'Est qui ont cherché asile en Europe occidentale, les gouvernements hôtes, le HCR et d'autres organismes internationaux ont tous fait appel à la communauté internationale pour les aider à rétablir ces gens dans des tiers pays, ceci étant la seule solution qui se présente pour eux en ce moment. D'un autre côté, en Amérique centrale, le Haut-commissaire pour les réfugiés et les Eglises considèrent qu'il est préférable que les Salvadoriens déplacés par la guerre civile dans leur pays soient rapatriés, ou réétablis localement dans un environnement socio-culturel qui leur est familier. Par ailleurs, le cardinal Léger au retour d'une tournée sur les lieux, indiquait également son appui à cette solution. Le Canada participe à ces efforts de secours à l'échelle locale par le moyen de dons au HCR (\$500,000) et à la Croix rouge (\$200,000). En plus, le Canada a prévu, en consultation avec des organismes ecclésiastiques et bénévoles, le HCR et des groupes bénévoles en Amérique centrale, des procédures permettant à ses agents d'assister les Salvadoriens qui ne pourraient vraisemblablement pas être rapatriés ni réétablis dans des pays voisins. Jusqu'ici, cependant, un très petit nombre de cas de ce genre ont été soumis à notre ambassade à Mexico pour considération.

Dans le cas des Haïtiens, on oublie de dire que ceux-ci peuvent venir au Canada comme immigrants et que, de fait, ces dernières années, arrivant par milliers, ils ont représenté le premier ou le second pays source d'immigrants au Québec, avant la France ou d'autres pays beaucoup plus peuplés. L'an dernier, en plus d'ajouter les Haïtiens à la catégorie désignée des exilés volontaires, Ottawa a entrepris conjointement avec le Québec un programme spécial permettant à plus de 3,800 Haïtiens se trouvant au Québec de régulariser leur statut. Ces mêmes Haïtiens ont désormais la possibilité de parer quelque 3,000 de leurs proches parents se trouvant à Haïti.

Enfin, je voudrais signaler que ceux qui soutiennent que la politique fédérale à l'endroit des réfugiés est discriminatoire, voire raciste, pour réclamer ensuite qu'on la confie plutôt aux autorités provinciales, sont bien imprudents. Ils devraient savoir que la meilleure façon de prévenir discrimination et racisme se trouve dans l'action conjointe des deux gouvernements, fédéral et provincial: la politique d'immigration poursuivie ces dernières années par le Canada et le Québec dans cette dernière province en vertu de la formule Cullen-Couture a donné, grâce à une collaboration généreuse et pratique, d'excellents résultats, y compris dans le cas des Libanais, des Indochinois, des Polonais et des Haïtiens, et il est à souhaiter qu'on n'enraye pas la machine en prétendant l'améliorer à force de s'adonner dans ce domaine à ce que l'on a appelé dans d'autres les «querelles de drapeaux».

Réponse à Rémi Bujold

Notre longue lettre n'explique en rien pourquoi le statut de réfugié est refusé à 70% des personnes qui cherchent au Canada un premier pays d'asile, en se réclamant de la protection internationale de la Convention de Genève sur les réfugiés à laquelle adhère le Canada depuis 1969. Or la série d'articles portait essentiellement sur ce problème. Sur les délais interminables et l'arbitraire de la procédure canadienne; sur l'interdiction de séjour après plusieurs années de résidence ici de familles et d'individus; sur l'interprétation extrêmement étroite de la Convention de Genève par les membres du Comité consultatif du statut de réfugié à Ottawa; sur les permis de travail octroyés ou non, renouvelés ou non par les fonctionnaires canadiens; bref, sur tout ce qui est imparfait, arbitraire, discrétionnaire dans la Loi canadienne de l'immigration, ses règlements et ses directives, relativement aux réfugiés individuels.

Ce n'est pas en rappelant haut et fort ce que le Canada a réalisé pour des groupes de réfugiés — Indochinois ou Haïtiens — après moultes pressions internationales ou nationales que l'on règle ce qu'il ne faut pas pour les réfugiés individuels. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: le Canada refuse l'asile à sept sur dix d'entre eux. Et c'est précisément sur ce problème méconnu du grand public que la série d'articles visait à apporter un éclairage. Tout le monde apprécie par ailleurs que le Canada ait accueilli 60,000 «boat people».

Angèle Dagenais

REPONSE

Méconnaissance de l'histoire italienne

par
Michelguglielmo Torri

Professeur d'histoire des relations internationales à l'Université de Turin, l'auteur est actuellement de passage à Montréal pour un séjour de recherche.

société italienne. Mais l'existence de ces injustices ne signifie pas que l'Italie est une dictature fasciste (quel pays possède un système politique et social parfait?).

La République italienne, est-il nécessaire de le rappeler, est née dans la lutte armée contre le fascisme et le nazisme dans les années 1943-45. L'Italie est un pays où, dès les années soixante, la plupart des gouvernements ont été formés avec la participation du Parti socialiste, c'est-à-dire d'un parti de gauche, et où le Parti communiste, qui avec plus de 30% des votes est le deuxième parti du pays, a toujours eu beaucoup de pouvoir, spécialement au niveau local (par exemple, le maire de Rome est communiste).

En Italie, il y a des confédérations syndicales qui sont très puissantes et dont le leadership est largement formé par des communistes et des socialistes. En Italie, dans tous les kiosques à journaux, on peut acheter les quotidiens publiés par groupes politiques à gauche du Parti communiste, et les révélations qui ont porté à la découverte des activités illégales de la loge maçonnique P-2 (et à la chute d'un gouvernement) ont été faites par un hebdo de centre-gauche (*Panorama*). Et tout cela signifie que la liberté de presse est assez réelle. Encore, en Italie, il y a une magistrature divisée en beaucoup de tendances politiques, où celles de gauche sont loin d'être absentes. Enfin, le président de la république, M. Pertini, est un vieux socialiste qui a été persécuté et emprisonné pendant le fascisme, qui s'est enfui en exil pour revenir pendant la lutte armée contre les fascistes et les nazis, lutte armée dont il est devenu un des chefs.

Tout cela ne ressemble pas à la description d'un pays dont «les pouvoirs... sont déterminés à traquer et éliminer systématiquement la gauche du paysage politique, quels que soient les moyens employés», n'est-ce pas? Et, en effet, ce qui se passe en Italie est un petit peu différent de ce que MM. Boucher et Desbiens disent (peut-être, après tout, leur connaissance de la «sociologie italienne» n'est-elle pas trop profonde, ou, peut-être, l'est-elle trop). Ce qui se passe en Italie est la lutte armée par un mouvement terroriste sanguinaire et sans pitié contre l'État, la société civile, les partis constitutionnels et, en général, contre tous ceux qui ne sont pas d'accord avec l'idée d'employer des moyens violents pour changer la société italienne.

J'ai l'impression qu'ici, au Québec, on a une idée très vague de ce qu'est la réalité de cette lutte sanglante conduite par

des bandes clandestines d'assassins contre le peuple italien et que, peut-être, on se rappelle seulement, d'une façon indistincte, l'affaire Moro. Cette réalité est que, dès le commencement des années soixante-dix, avant et après l'affaire Moro, en Italie il y a eu une suite continue d'attentats, d'assassinats, d'intimidations, d'enlèvements. Ces soi-disant champions de la révolution socialiste ont blessé et tué spécialement à gauche, frappant ces personnes qui croient en la possibilité d'un changement dans la démocratie, visant à une situation de plus grande liberté et justice sociale.

M. Moro, cela n'est pas un mystère, a été tué parce qu'il était l'homme politique clef dans le rapprochement, lequel après sa mort s'est interrompu, entre la Démocratie chrétienne (le parti de majorité relative, conservateur) et le Parti communiste. En Italie, pendant les dernières années, un nouveau mot est entré dans la langue: *gambizzare*. Cela vient de *gamba* (jambe) et indique l'action d'estroper une personne en la blessant aux jambes. Comme de vrais gangsters, les terroristes ne tuent pas seulement ceux qu'ils pensent être leurs ennemis, mais également les amis et les parents de leurs ennemis. Cela a été le cas du frère de Fabrizio Peci, un ex-chef du mouvement terroriste qui maintenant collabore avec la police. Ne pouvant pas le frapper, les terroristes ont tué le frère et ont menacé de faire la même chose avec les parents de tous ces terroristes qui décident de collaborer avec la police.

Il serait intéressant de parler du mouvement terroriste mais une analyse sérieuse serait trop longue.

En résumé, il s'agit d'une idéologie caractérisée par le culte de la violence individuelle, la haine pour la culture, l'anticommunisme et le populisme. Et derrière cette idéologie, il y a des gens qui appartiennent indubitablement à la bourgeoisie. Or, quiconque a même une connaissance superficielle de l'histoire du fascisme italien ne peut s'empêcher d'y reconnaître les connotations typiques du fascisme de gauche des années 20 et de se rappeler que Benito Mussolini commença aussi sa carrière politique comme un des leaders de la gauche marxiste la plus extrême.

Même en risquant d'être plus franc que courtois, je voudrais dire à ceux de mes confrères, les intellectuels du Québec, qui ont embrassé la cause de M. Piperno, que c'est très satisfaisant, très romantique, d'embrasser toutes les causes des opprimés de la terre, quand cela n'attire que peu de peine et de danger. On devrait cependant bien s'informer et vérifier les causes qu'on épouse.

Après tout, l'Italie n'est pas le Salvador et le «brigades rouges» ne sont pas le front Farabundo Martí. Une excellente bibliographie sur le terrorisme italien est parue dans l'article d'Angelo Ventura, *Il problema storico del terrorismo italiano*, «Rivista storica italiana», XCII: 1, 1980. Cet article est la meilleure exposition concise du phénomène terroriste en Italie que je connaisse.

COLLÈGE
STANISLAS

pour 82-83
admissions
273-9521



Depuis 1938

L'atelier du store Inc.

25%
d'escompte!

À prix imbattables!

STORES VERTICAUX

Service à domicile
Livraison (5 jours)
et installation

inclus dans le prix d'achat

- Stores vénitiens: choix de 200 couleurs
- Stores verticaux: grand choix de tissus
- Stores en métal: grand choix de couleurs
- Stores de toile avec motifs et grand choix de couleurs

Salle de montre:

380 boul. Larochelle, local 110, Repentigny

tél.: 585-2011

SOLDE
D'AUTOMNE
JUSQU'À
50%

FAÇONNABLE
JEAN-PAUL GERMAIN
FRANÇOIS DUEL
LA SQUADRA
MARZOTTO
RENOMA
MOREAU

DU 16 AU
21 NOV.

VIRILIS
VÊTEMENTS POUR HOMMES
363, ST-FRANÇOIS-XAVIER
VIEUX MONTRÉAL
842-0425



◆ Lévesque

L'Assemblée nationale et devrait être soumise à un débat vraisemblablement jeudi soir. Le caucus libéral a eu hier matin le temps d'en étudier la teneur.

Selon ce qu'a confié M. Ryan à des reporters de Radio-Canada au sortir du caucus, la motion Lévesque «ne suscite pas beaucoup de sympathie...il n'y a pas beaucoup de chance» que le groupe des parlementaires libéraux l'appuie. Le chef libéral estime que dans cette motion devraient figurer des choses qui n'y sont pas et qu'en général, on a pu puiser ça et là des idées du livre beige, hors contexte, pour alimenter le PLQ.

M. Lévesque et le gouvernement québécois ne veulent pas dissocier la clause de mobilité, la formule d'amendement de la constitution et la question des droits linguistiques de la minorité. «Les suggestions du chef libéral mèneraient à des démissions», a déclaré M. Lévesque; surtout s'il est question d'imposer, sans réciprocité, la «clause Canada».

Des propos tenus par M. Ryan, on retient qu'il a émis des suggestions, que «nous avons été traités avec un mépris souverain... il n'est pas question de cirer les bottines de qui que ce soit»; que le premier ministre du Canada, enfin, avait parlé «en termes généraux» de choses où il pourrait y avoir des discussions à renouer.

À l'Assemblée nationale, le chef du PLQ a tenté hier de «percer les intentions» du gouvernement péquiste. On lui a rétorqué qu'il n'était pas de mise de concocter avec des gens qui n'appartiennent pas au Parlement québécois, MM. Joyal et Chrétien notamment, des pistes de règlement «à la pièce». M. Lévesque a répété que la motion inscrite au feuilletton touche à l'ensemble des points qui font obstacle à un acquiescement du Québec et que «chacun votera selon ses principes». Puis, le chef du gouvernement a cité un passage d'une intervention faite à l'Assemblée nationale le 30 septembre par M. Ryan où il est question de ne pas «se substituer au gouvernement légal» pour traiter de réforme constitutionnelle.

M. Lévesque a rejeté notamment l'idée de ne pouvoir obtenir de compensation que pour les seules matières culturelles et linguistiques, pour ensuite aller «voir si quelque chose peut être sauvé dans le reste».

D'autre part, le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, a précisé le sens des adoucissements apportés le 31 octobre à la Loi 101.

Une question du député de Fabre, M. Michel Leduc, s'inspirait de l'éditorial du DEVOIR d'hier (*On triptote la Loi 101*) et voulait vérifier si la porte était maintenant ouverte à l'école anglaise «pour tous les immigrants». Selon M. Laurin, les changements intervenus le furent pour répondre aux besoins de quelques firmes, surtout japonaises et allemandes, sous des cadres en transit, venant de pays où souvent l'anglais est langue seconde. Ces changements qui ne toucheraient qu'une centaine de cas environ, non pas «un très grand nombre d'immigrants», a dit le ministre.

◆ Litre

sans distinction toutes les catégories de citoyens. Ce qui est loin de rejoindre les objectifs sociaux-démocrates du gouvernement péquiste et les observations formulées au mois d'août, par le comité de députés gouvernementaux chargé d'examiner les orientations budgétaires de l'Ét.

Interrogé à ce sujet, le ministre a indiqué avoir choisi ce type de mesures fiscales plutôt qu'une hausse des impôts des citoyens à revenu élevé parce que ces derniers sont déjà surtaxés par rapport à ceux des autres provinces et que la courbe des impôts lui apparaît suffisamment progressive.

Ce point de vue n'est évidemment pas partagé par le comité de députés présidé par M. Gilbert Paquette. Ce comité, dit «comité des onze», demandait en effet au gouvernement de faire supporter par les riches les effets de la crise actuelle.

Le budget supplémentaire présenté

hier par M. Parizeau prévoit une hausse des dépenses de \$693 millions pour l'année financière 1981-82. La hausse réelle n'est toutefois que de \$450 millions compte tenu de crédits périmés de l'ordre de \$243 millions. Les crédits périmés sont constitués de dépenses prévues mais non engagées.

Quoi qu'il en soit, le budget des dépenses pour cette année financière atteindra \$20,5 milliards, soit une augmentation de plus de 16% par rapport à celui de l'année précédente, ce qui est largement supérieur à la hausse enregistrée au cours des dernières années.

Selon les explications données par le ministre, cette augmentation des dépenses est due aux facteurs suivants:

■ d'abord, l'inflation et la hausse des taux d'intérêt, qui ont un effet négatif sur le coût des conventions collectives et les emprunts de la province. Sous ce seul chapitre, l'augmentation des dépenses est de l'ordre de \$267 millions;

■ en second lieu, les compressions budgétaires annoncées en mars dernier se réalisent moins bien que prévu, à cause évidemment des critiques qu'elles ont suscitées chez les groupes concernés. M. Parizeau estime ainsi que 80% du programme de compressions sera réalisée, ce qui lui coûtera près de \$200 millions supplémentaires.

Il faut ajouter à ces deux facteurs un élément plus permanent, qui affecte pour sa part les revenus du gouvernement. C'est celui des paiements de transfert en provenance du gouvernement fédéral. Ainsi que l'a confirmé la semaine dernière le ministre des Finances du Canada M. Alan MacEachen, ces paiements diminueront substantiellement au cours des prochaines années.

M. Parizeau estime que ces réductions lui ont coûté plusieurs centaines de millions au cours des dernières années et que ce sera encore pire dans l'avenir. Il en saura plus long à ce sujet au début de la semaine prochaine lors de la conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances.

Dans son discours à l'Assemblée nationale, le ministre a convenu que ces mesures étaient «difficiles et pénibles», mais qu'il ne pouvait pas procéder autrement.

«Il me paraît nécessaire de renverser la politique que nous avons suivie jusqu'à maintenant et d'augmenter les taxes temporairement, en tout cas pour les dix-huit prochains mois, a-t-il dit sous le chahut des députés de l'opposition libérale.

En effet, alors que la taxe sur la bière aura un caractère permanent, celle sur l'essence ainsi que la suspension de la réduction des tables d'impôt pourront être révisées à la fin de l'année 1983, mais pas avant.

À cet égard, le ministre prévoit en effet que le prochain budget, celui qu'il présentera en mars 1982, sera établi dans un contexte financier extrêmement difficile et il a prévu ses concitoyens qu'il était loin d'être certain que les mesures annoncées hier permettront de stabiliser complètement la situation du Québec.

Certes, au lieu d'augmenter certains impôts, M. Parizeau aurait pu choisir de hausser le déficit ou encore d'emprunter davantage sur les marchés financiers, mais il a expliqué hier que ce choix n'aurait pas été convenable et aurait pu hypothéquer gravement l'avenir.

◆ Québécois

protestants et les juifs anglophones de fréquenter les écoles françaises catholiques.

Un autre signataire, M. René Blanchette, est d'avis que les parents ont le droit de choisir pour leurs enfants l'enseignement qui leur semble le meilleur; un autre encore, M. Ralph Bunke, s'oppose à l'article de la loi 101 qui oblige les entreprises à exercer leurs activités en français.

Le Dr Edward Champagne, qui lui aussi a signé cette requête, s'oppose à ce que les hôpitaux et les groupements sociaux anglophones établis depuis plus de 150 ans soient incorporés à la communauté française. Les anglophones, prétend le Dr Champagne, ne peuvent plus recevoir au Québec les services dont ils jouissaient auparavant.

Libraire de son métier, M. Nicolas Hoare trouve scandaleux que les prix des livres anglais soient artificiellement soulevés et s'oppose à l'abolition de la remise sur le prix des livres anglais, pour rendre ces derniers moins accessibles au public en général.

Cette requête a été transmise à M. Beaulne, qui se trouvait à Montréal hier, conférer avec le Cercle de la Place-d'Armes. Dans son allocution, intitulée: «Le Canada et les droits de la personne», il a abordé notamment la question de la torture, des disparitions forcées et des réfugiés.

La Charte des Nations unies, la Déclaration universelle et les Pactes internationaux, a rappelé M. Beaulne, reposent sur une même prémisse re-

connue partout: que les droits de la personne relèvent de valeurs qui sont communes à tous les hommes et qui transcendent les frontières nationales.

Un autre des signataires de la requête remise hier à M. Beaulne, M. Duncan MacDonald, agent d'immobiliers, s'estime lésé parce que la loi 101 interdit d'avoir une raison sociale bilingue, ce qui aurait pour effet de le priver d'une clientèle non-francophone. Il soutient en plus que sa candidature à la Chambre d'immeuble de Montréal a été rejetée parce qu'il était anglophone. Il refuse de recevoir de la Commission de la Santé et de la sécurité au travail des documents en français. Il affirme dans sa requête que l'Office de la langue française possède un budget de \$18,1 millions pour harceler les non-francophones et ne peut pas être poursuivi pour tout dommage délibéré ou volontaire qu'il peut causer.

M. John Underwood, électricien de métier, se scandalise quant à lui du fait que le gouvernement fédéral ait francisé ses effectifs et ses postes au Québec et que maintenant plus de 95% des postes de la fonction publique fédérale au Québec soient détenus par des francophones, alors que ceux-ci ne représentent que 80% de la population. M. Underwood n'est pas satisfait non plus de voir que presque 99% des fonctionnaires provinciaux sont francophones.

Un homme d'affaires, M. Terrence Pye, veut enfin faire savoir aux Nations unies qu'à cause des lois discriminatoires du Québec, un huissier s'est introduit chez lui avec un serrurier, en brandissant un jugement rédigé en français seulement, pour saisir ses meubles.

Cette saisie, se plaint M. Pye, faisait suite à une décision rendue par la Cour des petites créances, décision qu'il n'a pu recevoir qu'en français seulement. M. Pye s'est plaint de cet état de chose au commissaire fédéral aux langues officielles M. Max Yalden, mais ce dernier n'a rien fait.

Enfin, M. Rex Redford, technicien en radiographie, s'offusque de voir que les professionnels de langue anglaise qui travaillent dans les institutions anglophones, doivent passer un examen de français mais que les professionnels de langue française ne sont pas astreints à cet examen, même si bon nombre de ces derniers ne sont pas forts en grammaire...

◆ Ottawa

teurs, ou M. Sven Robinson chez les néo-démocrates, tenteront une opposition de principe, mais le gouvernement semble maintenant assuré d'éviter un fiasco aux Communes.

Quant au ministre responsable de la publicité fédérale au Québec, M. Serge Joyal, il prépare une campagne de publicité qui égalera en millions de dollars, celle du Parti québécois. Il a bénéficié d'un budget supplémentaire de \$8,9 millions et il veut notamment répondre aux attaques du gouvernement du Québec. De plus, M. Joyal examinait le dépliant qui sera distribué sous toutes les portes au Québec dans les prochains jours et il s'apprête à faire de même, en utilisant probablement le droit des députés des Communes à un envoi postal par mois dans toutes les foyers québécois. Comme son caucus contrôle 74 comités sur 75, le balayage fédéral égalera celui du gouvernement du Québec.

Le dépôt de la résolution permettra enfin aux députés fédéraux du Québec de pousser dans leurs derniers retranchements les députés libéraux provinciaux et le gouvernement québécois lui-même. Les ministres fédéraux ont en effet déjà indiqué que toute négociation avec le Québec devra se tenir dans les prochains jours, faute de quoi il sera trop tard.

◆ Solidarité

un moyen de réconcilier la libéralisation du système électoral réclamée par Solidarité et le principe de la suprématie du Parti inscrit dans la constitution.

Les représentants de Solidarité sont loin de prendre les pourparlers à la légère et hier l'ouverture des négociations a été retardée de quelques heures pour leur donner le temps de revoir une dernière fois leur position avec M. Lech Walesa, qui ne doit pas participer directement aux discussions.

Des pourparlers à caractère «préparatoire et technique» ont débuté hier à 17 heures (16h00 GMT) entre une délégation de Solidarité et un comité ministériel, a annoncé à la presse un porte-parole du gouvernement, M. Jozef Oleski, au siège du conseil des ministres à Varsovie.

Après une heure et demie de discussions, on a appris que les deux parties se sont mises d'accord pour former cinq groupes de travail mixtes sur différents sujets devant être abordés. Selon M. Oleski, il s'agit de la première rencontre de ce type depuis le congrès de Gdansk de Solidarité.

Ce premier accord prévoit la mise sur pied de groupes de travail sur: 1) les mesures à prendre en prévision de l'hiver et en vue d'une stabilisation de la situation, 2) la réforme économique et la politique des prix, 3) l'accès de Solidarité aux mass media, 4) le respect de la légalité et 5) le contrôle social de la gestion du pays.

Sur ce dernier point, les deux parties sont parvenues à une solution de compromis. Solidarité exigeait la création d'un «conseil social de l'économie nationale» assurant un véritable contrôle des activités gouvernementales. Le gouvernement opposait à cette idée la conception d'une commission permanente mixte ouverte à

leur recherche et de leur expérience. Pour inf.: 284-8967.

«The song remains the same — Led Zeppelin» sera le film à l'affiche du Ciné-colège du Cégep Lionel-Groulx, à 19 h 30, 100, rue Duquet, à Sainte-Thérèse.

M. Jack Gallagher, président du Conseil et chef de la direction de Dome Petroleum sera le conférencier invité du Cercle canadien de Montréal lors de son déjeuner-causerie qui aura lieu à midi à l'hôtel Sheraton Mont Royal.

La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke vous invite à une table ronde sur la réforme de la charte québécoise des droits et libertés de la personne à laquelle participeront MM. Jacques Tremblay, directeur de la recherche au Conseil du Patronat et Jules Alford, bâtonnier du Québec de même que Mme Elizabeth Powers, du Conseil du statut de la femme. Rendez-vous à 16 h au Centre judiciaire de la faculté de droit.

La Société de généalogie du Québec se rencontrera à l'amphithéâtre de l'Édifice «G», 1035 de la Chevrotière à Québec. M. Joseph-Eugène Ouellet parlera alors de la Seigneurie de la Pocatière. Rendez-vous à 20 h. Entrée libre.

Cliniques de sang de la Croix-Rouge, à Sherbrooke, au pavillon 2 du Cégep de Sherbrooke, rue Parc, de 9 h 30 à midi et de 13 h 30 à 20 h 30; à L'Assomption, au Collège de l'Assomption, 270, boul. L'Ange-Gardien, de 14 h à 20 h 30; à Saint-Laurent, au Collège Vanier, annexe de la cafétéria, 821, boul. Ste-Croix, de 9 h 30 à 16 h.

AUJOURD'HUI

De 19 h 30 à 21 h 30, en la salle 2041 du Pavillon Marguerite d'Youville, 2375 Côte Sainte-Catherine, une «table ouverte» sera animée par M. Joseph Carbonell, secrétaire du Mouvement international des étudiants catholiques. Pour inf.: 525-5023.

À 20 h, à la chapelle du Grand Séminaire de Montréal, 2065 avenue, rue Sherbrooke, à l'occasion d'une soirée de prière pour les vocations, Mgr André-Marie Clémichella, évêque auxiliaire à Montréal confèrera l'ordination diaconale à M. Robert Gendreau, stagiaire à la paroisse Notre-Dame-du-Rosaire. Pour inf.: 935-1169.

À l'École des Hautes Études commerciales (Campus de l'U de M), M. Guy Saint-Pierre traitera de «L'aide gouvernementale: faillite de l'entreprise privée», à 18 h, salle 3068.

Sous le titre «Noche hispanica», les étudiants de la section d'études hispaniques du Département des études anciennes et modernes de l'U de M, présentent des extraits de pièces de théâtre, musique et danse, à 21 h, 3e étage du Centre communautaire. Entrée: \$2.

L'Association des prospecteurs du Québec tiendra son 7e congrès annuel à Val d'Or sous le thème «Prospection: Québec terre d'avenir».

Il y aura encan d'art parrainé par le Rotary Club de Westmont au Victoria Hall, 4626 ouest, rue Sherbrooke, à 19 h 30. Pour inf.: 935-3344.

La Fondation des enfants diabétiques vous convie à une conférence sur l'utilisation de la pompe à insuline durant la grossesse qui aura lieu à l'amphithéâtre Forbes-Cushing de l'hôpital Montclair Children. Trois médecins et trois jeunes mamans diabétiques parleront de

L'opposition déplore un «autre trou» de \$450 millions

par Clément Trudel

QUÉBEC — Le critique financier du Parti libéral, M. Daniel Johnson (Vaudreuil-Soulanges), qualifie d'héritage «extrêmement dur» le complément de budget présenté hier soir par le ministre québécois des Finances. Voilà bien un «autre trou», cette fois d'un demi milliard de dollars (\$450 millions), pour une équipe gouvernementale qui ne sait pas contrôler les dépenses, et pour un ministre des Finances qui sous-estime toujours les déficits. Gouverner, ce serait aujourd'hui «prévoir... diminuer les emprunts», a dit le député libéral qui livrait hier soir les premières réactions de l'opposition officielle.

À une chaîne de télévision, M. Johnson

tous les syndicats. Ces deux propositions, a-t-on appris, seront discutées au sein du groupe de travail compétent.

Sur le dernier sujet de négociation proposé par Solidarité — autogestion et réforme du code électoral — les discussions ont abouti à une impasse, le gouvernement ayant fait valoir que cette question ne pourrait être abordée qu'au sein du «conseil de l'entente nationale» dont la création est envisagée à brève échéance.

La délégation syndicale est conduite par M. Stanislaw Wadolowski, vice-président de la Commission nationale de Solidarité (KK). Elle est composée des cinq présidents des groupes de travail instaurés par le syndicat sur les différents aspects de son contentieux avec le gouvernement et comprend en outre le secrétaire du présidium, M. Antoni Tokarczuk, et le porte-parole de la KK, M. Marek Brunne.

La délégation gouvernementale est présidée par M. Stanislaw Ciosek, ministre chargé des relations avec les syndicats. Elle comprend également les ministres Marian Krzak (Finances) et Sylwester Zawadzki (Justice), ainsi que le porte-parole du gouvernement, M. Jerzy Urban.

Selon M. Oleski, les dirigeants syndicaux ont été accueillis dans la salle des pourparlers par M. Ciosek, qui a évoqué le «grand espoir» éveillé au sein de la population par la rencontre tripartite du 4 novembre dernier.

Le responsable de la délégation gouvernementale a toutefois regretté que l'heure ne soit pas pour autant à la «paix sociale». Des «foyers de conflit s'éteignent, mais d'autres naissent pour des raisons souvent secondaires», a-t-il dit, en déplorant «une recrudescence des activités des tendances opposées à l'entente sociale».

Sans en faire une condition préalable à la poursuite des conversations, M. Ciosek a également demandé aux représentants de Solidarité de «prendre position» par rapport au projet du gouvernement de créer un «conseil de l'entente nationale» avec toutes les forces sociales respectueuses de la constitution.

Selon de bonnes sources, M. Walesa aurait souhaité participer à ces discussions à condition que le général Jaruzelski soit également présent. Le gouvernement ayant proposé de déléguer le vice-premier ministre Mieczyslaw Rakowski, le président de Solidarité a alors renoncé à son idée de sommet.

D'autre part, le vice-premier ministre Edward Kowalczyk, président du Parti démocratique (SD-37 députés sur 480 à la diète), a déploré que sa formation politique ait été tenue à l'écart du 1er sommet tripartite entre le général Jaruzelski, le primat de Pologne et M. Walesa, qui se voulait le symbole d'un front d'entente nationale entre les principales forces du pays.

Dans une interview au quotidien *Kurier Polski*, M. Kowalczyk, dont le parti est l'allié du PC polonais au sein du front d'unité nationale, a déclaré que le SD ne pouvait pas accepter la conclusion tirée par certains, que le sommet reflétait l'existence en Pologne de ces trois seules forces politiques: l'Église, le Parti et Solidarité.

◆ Manitoba

cription de Wolsey, dans le centre de Winnipeg.

Ce siège a été remporté par Mme Myrna Phillips du NPD. Le précédent député de Wolsey, un conservateur, M. Bob Wilson, purge actuellement une peine de prison après avoir été condamné pour possession de drogue.

Le chef libéral a exprimé sa déception devant le piètre succès de son parti et de ses candidats.

«Je suis à la fois déçu et désappointé des résultats dans plusieurs régions de la province, a-t-il déclaré. Il ne restera plus aux libéraux qu'à rebâtir le parti au cours des prochaines années à venir», a-t-il fait remarquer.

Les libéraux ont perdu leur seul siège au NPD. Ce siège, celui de Westbury, était allé au Parti libéral lors d'élections partielles suite à l'élection de M. Lloyd Axworthy à Ottawa.

Un membre du cabinet conservateur de M. Lyon, M. George Minaker, a été défait dans Saint-James, autre circonscription de la ville de Winnipeg. M. Minaker a été défait par M. Al Mackling du NPD. Ce dernier avait occupé un poste au sein du cabinet néo-démocrate alors dirigé par M. Ed Schreyer, maintenant gouverneur général du Canada.

Médecins et dentistes d'hôpitaux veulent un «sommet sur la santé»

par Marie Laurier

Inquiets de la «stagnation» de la médecine québécoise, les médecins et dentistes oeuvrant dans les hôpitaux réclament la tenue d'un «sommet sur la santé».

Ce forum pense-t-on pourrait faire le point sur l'avenir immédiat de l'ensemble du dossier sur la dispensation des soins et sans doute apaiser l'actuel climat de «psychose artificielle».

Le sommet réunirait tous les professionnels et les travailleurs de la santé, bref tous les «intervenant» dans un domaine où doit régner un climat de confiance tant entre les médecins, les employés, le personnel clinique et tous ceux dont la collaboration est indispensable au traitement des malades.

Tel est le message qu'avait à transmettre hier l'Association des conseils de médecins et dentistes du Québec

(ACMDQ) qui regroupe, dans un libre choix, la majorité de ces professionnels du milieu hospitalier.

Au cours de son congrès en fin de semaine dernière et hier encore en conférence de presse, l'organisme a réitéré son inquiétude à propos de certains auteurs affectant la qualité des soins:

■ les difficultés nombreuses qui surviennent en raison des contraintes budgétaires ordonnées par le ministère des Affaires sociales sous forme de coupures et de «redressements»;

■ La répartition tout à fait inadéquate des effectifs médicaux, plus particulièrement dans les régions éloignées, remettant en question non seulement une meilleure répartition des allocations de ressources, mais également la formation médicale elle-même et la qualité de vie des professionnels.

confiait immédiatement après son intervention en Chambre: «cet énoncé complémentaire au budget maintient le triste championnat du Québec pour les plus hauts déficits, les plus hauts emprunts et les plus hautes taxes».

À l'Assemblée nationale, le député Johnson a d'abord suggéré qu'on se peut-être en présence d'un «stratagème pour garder le pouvoir», personne n'étant attiré pour se constituer remplaçant dans un tel contexte. Il a signalé qu'après la hausse de la tarification d'Hydro-Québec, la hausse des frais d'immatriculation des automobiles, les taxes sur les feuilles de paie, l'actuel gouvernement a encore recours à une taxe régressive, qui frappe plus fort les moins bien nantis, en allant chercher \$238 millions additionnels en taxe d'essence d'ici à la fin de mars 1982.

«Ce que le ministre ne dit pas, c'est que cette ponction à partir de l'essence sera pour le prochain exercice de 700 millions. Est-ce là une manière de jouer sur les «avantages comparatifs» de l'appartenance au Canada, quitte à le rejeter quand ça ne fait pas l'affaire?»

«Est-il logique de hausser le fardeau fiscal parce que d'autres — l'Ontario par exemple — l'ont fait récemment?» demande la critique financière du Parti libéral qui en était à ses premières armes dans ce rôle, étant donné le départ, le même jour, du démissionnaire Claude

Forget.

Le souhait exprimé par le député Johnson est de voir, en mars 1983, le ministre des Finances qui sera alors en poste faire un «mea culpa» pour ces ponctions excessives dans les portefeuilles des Québécois.

N'ayant pas eu le temps d'examiner en détail le mode de financement choisi par le ministre des Finances pour ces nouveaux crédits, M. Johnson entend y revenir plus longuement ces jours-ci. Hier soir, il disait vouloir faire porter ses attaques, entre autres, sur la productivité à améliorer dans l'appareil administratif ainsi que sur les méthodes de gestion d'un gouvernement qui fait vivre au Québecois «un moment exceptionnel, sans précédent».

Si le ministre Parizeau s'est acheté des soutiens neufs comme le veut la coutume à la présentation d'un budget, le risque, selon Johnson, est que les Québécois ne pourrissent sans doute plus s'acheter des soutiens à leur guise. Ses collègues de l'Opposition avaient entrecoupé l'énoncé de M. Parizeau de «honte», «faillite». Quant au député de Gatineau, M. Michel Gratton, il a lancé hier sur un ton de dérision: «Avec l'appui du comité des onze» (groupe de députés péquistes qui a jeté un regard critique, cet été, sur les orientations de dépenses du gouvernement péquiste).

Le milieu des affaires affiche sa déception

par Maurice Girard

de la Presse Canadienne

Les porte-parole du milieu des affaires se sont montrés généralement déçus de «l'énoncé complémentaire» au budget présenté hier soir à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau.

Pour sa part, le vice-président exécutif de la Chambre de commerce du Québec, M. Jean-Paul Létourneau, est «déçu» que M. Parizeau ait annulé la baisse de 2% des tables d'impôt prévue pour janvier 82.

Cette mesure, rappelle-t-il, avait été annoncée avant les dernières élections du 13 avril dernier. «Pour un parti qui a la réputation de tenir ses promesses, c'est un peu décevant», dit-il.

M. Létourneau a avant tout été étonné de la «hausse spectaculaire» sur l'essence et le diesel, «d'environ 15%», et qui coûtera à chaque Québécois environ \$40 par année. «Finalement, ça va atteindre tout le monde», affirme-t-il.

Le porte-parole de la Chambre de commerce voit aussi une façon «habile» pour celui qui vient chercher de l'argent dans nos goussets: de hausser par la bande les tarifs d'électricité.

Le gouvernement du Québec avait promis que les tarifs d'électricité seraient établis en fonction des autres sources d'énergie, rappelle M. Létourneau. En haussant de 15% le prix de l'essence, le gouvernement se donne la possibilité d'accroître encore plus fortement les tarifs d'électricité, a souligné M. Létourneau, qui ajoute: «6,5 cents le litre, c'est très fort!»

De son côté, le vice-président du Board of Trade, M. Bob Harrison, reproche au ministre des Finances de n'avoir pas insisté suffisamment sur des éléments importants du budget: les salaires des fonctionnaires de l'État et la prochaine round de négociations avec les syndicats du secteur public et para-public: «c'est ça le problème des déficits».

Ces propos entrent en contradiction avec la déclaration du président de la Chambre de commerce de Montréal, M. Serge Saucier, qui a relevé avec satisfaction les propos de M. Parizeau touchant les prochaines rondes de négociations avec les employés du secteur public et para-public.

«On sent une volonté de diminuer les dépenses et il me semble vouloir s'attaquer résolument aux salaires dans la fonction publique», a dit M. Saucier. M. Parizeau «opine du bonnet dans le même sens que nous», renchérit-il.

Par ailleurs, M. Harrison trouve «inconfortable» la façon dont le gouvernement s'y prend pour aller chercher des sommes supplémentaires chez les consommateurs et regrette les propos «un peu politiques» de M. Parizeau à l'endroit de son homologue fédéral, puisque ce sont les Américains qui sont responsables des hausses des taux d'intérêt et non pas Ottawa, qui ne fait que suivre le mouvement général, soutient-il.

Il donne toutefois raison à M. Parizeau quand il affirme que la réduction des paiements de transfert du fédéral constituera pour les provinces un fardeau financier supplémentaire.

Des trois porte-parole rejoints par téléphone, seul M. Saucier a relevé un élément partiellement positif au discours de M. Parizeau.

Le ministre des Finances, a-t-il dit, n'a pas fait mention de l'intention de son gouvernement d'imiter le geste du fédéral posé jeudi dernier en éliminant certains avantages fiscaux consentis aux personnes les mieux rémunérées.

18 novembre

par le PC et l'AP

1978: un parlementaire américain et quatre autres personnes sont abattus à Jonestown, alors qu'ils allaient quitter le camp du «Temple du Peuple». Près de 900 membres de la secte devaient ensuite se suicider.

1978: 27 conjurés sont exécutés en Éthiopie pour avoir complété contre le régime militaire.

1970: la Chine nomme un ambassadeur à Moscou, après une interruption de quatre ans dans les relations à ce niveau entre les deux pays.

1938: l'Allemagne et l'Italie reconnaissent le gouvernement franquiste espagnol.

1906: le Japon établit son protectorat sur la Corée.

1903: les États-Unis et Panama signent le traité autorisant la construction du canal de Panama;

1830: proclamation de l'indépendance de la Belgique;

1686: les troupes françaises prennent l'île antillaise d'Antigua aux Britanniques;

1628: la basilique Saint-Pierre de Rome est consacrée par le pape Urbain VIII.

Ils sont nés le 18 novembre: le peintre et graveur anglais William Hogarth (1697-1764); la cantatrice italienne Amelita Galli-Curci (1890-1963).

Télévision payante

Les annonceurs veulent leur part du gâteau

par Michel Nadeau

Les grands annonceurs aimeraient bien mettre le pied dans ce nouveau véhicule qu'est la télévision payante. Par contre, ils rejettent toute tentative de gouvernement de légiférer dans le domaine de la publicité car «il ne faut pas croire que celle-ci va remplacer l'éducation donnée par les parents».

C'est l'opinion de M. Jacques Lefebvre qui devient aujourd'hui président du conseil de l'Association canadienne des annonceurs, un regroupement de 260 grandes entreprises qui utilisent les médias à des fins publicitaires.

Vice-président aux affaires publiques du Groupe SNC, M. Lefebvre est le deuxième francophone à prendre la direction de cet organisme torontois fondé en 1914. M. Walter Trudeau fut le premier.

M. Lefebvre ne comprend pas le refus du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'écarter la publicité dans le projet de télévision payante. «Culture et publicité peuvent aller très bien ensemble», selon M. Lefebvre.

Les grands annonceurs risquent de perdre une partie de leur auditoire. En effet, sur les \$4 milliards investis dans cette industrie en 1981, plus

du quart provient de grandes «compagnies nationales». Ces firmes offrent des produits et des services dans la plupart des régions canadiennes et québécoises. Il est important de savoir que 54% du budget de la «publicité nationale» est consacré à la télévision; suivent les quotidiens (20%), la radio (9%) et les revues (17%). Le fractionnement de l'auditoire qui pourrait suivre l'avènement de la télévision payante rend plus difficile aux annonceurs la mission de rejoindre les différents publics.

Or, le CRTC est formel: il n'y aura pas de réclamation publicitaire à la télévision payante dont les coûts seront assumés entièrement par le téléspectateur.

L'objectif de l'Association est de défendre la publicité comme mode d'expression. Elle lutte contre les taxes sur les dépenses publicitaires (au Québec et à Terre-Neuve) et les normes gouvernementales. Les annonceurs veulent «s'autoréguler» à travers un code d'éthique propre.

«Récemment, le ministre au Multiculturalisme, M. Fleming, nous accusait de racisme parce que nous n'avions pas un nombre suffisant d'asiatiques et de néo-Canadiens dans nos commerciaux. «Mais où s'arrête la promo-

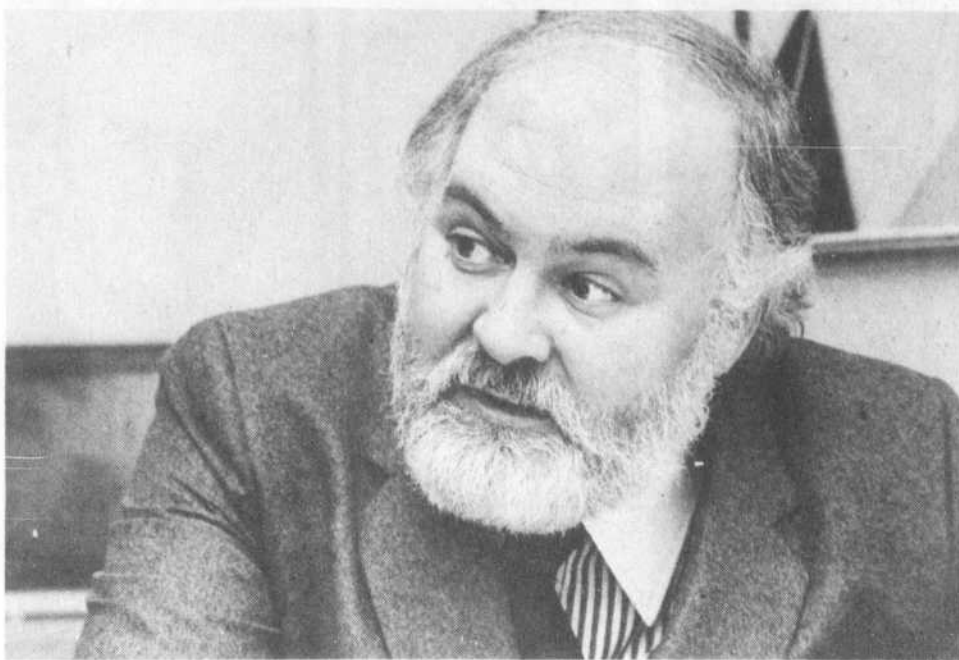
tion des groupes minoritaires: femmes, handicapés... La publicité n'a pas pour fonction de remplacer les parents dans l'éducation. Pourquoi interdire la publicité destinée aux enfants. Des jouets vont se vendre l'an prochain tout autant! Ce n'est pas la faute de la publicité s'il y a un problème d'alcoolisme au Canada; on n'interdit pas les annonces de voitures parce que des gens se tuent au volant de leur automobile.»

M. Lefebvre croit surtout aux forces du «Libre marché» et ne voit pas pourquoi, par exemple, les dispositions relatives au «contenu canadien à la télévision» sont si fortes.

«Des avertissements pour la production canadienne donneraient de meilleurs résultats», affirme-t-il.

L'organisme se propose de mieux faire connaître l'importance et l'utilité de la publicité aux jeunes en visitant les institutions d'enseignement. «On va expliquer que jamais la publicité n'a réussi à vendre de mauvais produits. Les gouvernements surprotègent les gens. Qu'on laisse le consommateur en paix.»

«Les interventions gouvernementales ont souvent abouti à la condamnation de petits annonceurs locaux qui agissaient de bonne foi», conclut M. Lefebvre.



«On va expliquer que jamais la publicité n'a réussi à vendre de mauvais produits», dit M. Jacques Lefebvre, qui devient aujourd'hui président de l'Association canadienne des annonceurs.

Montréal obtient un congrès grâce au... F-18

par Marie-Agnès Thellier

Le premier congrès où les participants porteront sur la tête une casquette «F-18» aura lieu en 1984.

Le ministre d'État, a en effet annoncé hier à Montréal, que McDonnell Douglas avait réussi à attirer son premier congrès au Canada: celui de la National Farm and Power Equipment Association, qui réunira 1,800 délégués à Montréal en 1984. Une clause du contrat des chasseurs F-18 prévoit en effet que McDonnell Douglas doit jouer les entremetteurs pour obtenir \$291 millions de retombées touristiques au Canada.

D'autre part, M. Lapointe a précisé que le lieu de construction du siège social de la Banque fédérale de développement (BFD) serait connu avant la fin de l'année et qu'il n'y aurait pas nécessairement d'association avec un promoteur. Annoncé en grandes pompes quelques jours avant le référendum, le nouveau siège social de la BFD n'est jamais sorti des planches à dessin, à la suite — semble-t-il — d'un désaccord avec le promoteur intéressé, Trizec. Il devait coûter \$35 millions.

M. Lapointe a par ailleurs rappelé aux entreprises non-

incorporées qu'elles avaient maintenant le droit d'obtenir des Obligations des petites entreprises (OPE) à taux réduit: le programme OPE a été prolongé d'un an, élargi aux entreprises non-incorporées mais il ne s'adresse plus aux entreprises en expansion; les OPE sont réservées aux entreprises en difficultés financières. Le programme coûtera \$125 millions, selon le budget MacEachen. Une publicité débutera la semaine prochaine au Québec, où les OPE sont peu utilisées.

Devant la Chambre de commerce du district de Montréal hier, M. Lapointe a fait le compte des «largesses» du budget pour les petites entreprises. Il a rappelé plusieurs mesures qui, selon lui, feront économiser \$400 millions aux petites entreprises:

■ le plafond annuel de revenu donnant droit au taux réduit d'imposition fédérale de 15% a été porté de \$150,000 à \$200,000, tandis que celui des profits cumulatifs est passé de \$750,000 à \$1 million;

■ le taux d'imposition des petites entreprises reste de 21% inférieur à celui des grandes entreprises, ce qui constituerait le plus bas taux d'imposition au monde, selon lui. Cela coûte \$1,5 milliard à l'État canadien mais que l'ensemble des mesures d'aide

aux petites entreprises coûte \$3 milliards;

■ l'exonération des petites entreprises de la surtaxe sur les corporations leur économise \$100 millions en deux ans;

■ le taux hebdomadaire des cotisations à l'assurance-chômage a été réduit, économisant \$75 millions par an aux petites entreprises.

«\$400 millions resteront dans les poches des petites entreprises», dit M. Lapointe, qui s'empresse d'ajouter qu'une taxe sur le paiement de dividendes rapportera \$100 millions de plus au gouvernement fédéral. Il ne reste plus que \$300 millions dans les poches des petites entreprises.

Par ailleurs, M. Lapointe a posé quelques questions au gouvernement du Québec: quand arrivera la contre-proposition québécoise au sujet du financement du Palais des Congrès, si les \$24 millions d'Ottawa ont été refusés? Pourquoi le gouvernement du Québec a-t-il diminué de moitié son budget de promotion touristique alors que l'Ontario le triplait dans les trois dernières années?

Invité la semaine prochaine par la Chambre, le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, M. Rodrigue Biron pourra y répondre.

TRIZEC

Un vaste choix d'espaces de bureau, convenant à votre budget sont maintenant disponibles.

Place Ville Marie 360, St-Jacques
2020 Université BNC, 500, Place d'Armes

Appelez: 861-9393

au jour le jour

■ Asbestos perd \$1.8 million

La Société Asbestos a enregistré des pertes trimestrielles de \$1.8 million ou 65 cents par action en dépit d'une hausse sensible de ses ventes à \$35.9 millions. Pour l'ensemble des neuf mois de l'année financière en cours, la future filiale de la Société nationale de l'amiante montre des bénéfices de \$2.8 millions. La fonte des profits s'explique par la montée des taux d'intérêt, le manque de devises dans les pays du Tiers-Monde et le ralentissement économique. La compagnie montréalaise a également annoncé la démission du président de Canadair, M. Fred Kearns. La direction d'Asbestos se dit «inquiète face à la situation des actionnaires minoritaires». Les actions valent \$20 à la Bourse.

■ Ultramar investira

Après plusieurs années d'analyse, la filiale canadienne du groupe britannique Ultramar a décidé d'améliorer la performance de sa raffinerie de St-Romuald, en face de Québec. Ce projet de \$200 millions sera réalisé d'ici la fin de 1983. L'usine continuera de raffiner au maximum 120,000 barils par jour mais sa production sera composée davantage de produits légers. Il semble que le groupe de Londres n'ait pas trouvé le partenaire désiré pour réaliser cette expansion.

■ Dominion stagne

La vente de 77 supermarchés au groupe Provigo a empêché le groupe Dominion Stores d'augmenter ses profits et ses ventes au cours des six derniers mois. Les gains sont demeurés stables à \$11.6 millions alors que le chiffre d'affaires diminuait légèrement de 1.3% à \$1.3 milliard. La filiale du groupe Argus précise qu'elle a obtenu 92.9% des actions de Hollinger Argus contre l'émission de 6.8 millions de nouvelles actions.

■ Drummond McCall: c'est oui

La direction de la firme Drummond McCall a finalement décidé de recommander à ses actionnaires d'accepter la proposition de Marshall Steel qui veut mettre la main sur au moins 45% des titres. C'est la décision surprise de deux administrateurs de Drummond McCall d'accepter l'offre de Marshall qui a poussé le conseil à finalement se prononcer en faveur de la proposition. Pratiquement assuré de mettre la main sur 51% des actions de cette firme montréalaise, le président de Marshall, M. J.G. Marshall, s'est dit très encouragé par la décision du conseil de Drummond McCall.

■ Une vraie foire agricole

Une érablière de 95m2 va être reconstituée lors du Salon international de l'agriculture et de l'alimentation qui se tiendra du 27 novembre au 6 décembre au Parc olympique de Montréal. Regroupé au niveau 200, le Pavillon agro-alimentaire accueillera une trentaine d'exposants ainsi que l'exposition «Nourrir le Québec». La variété de salades froides pour les menus d'hiver et la reine-patate y seront à l'honneur. Une parade, le 26 novembre, annoncera aux Montréalais que le Salon s'ouvre, avec ses habituels concours d'animaux d'élevage, spectacles de chevaux Lipizzans et cette année «Bouton», le plus petit cheval au monde. Une vraie foire agricole!

■ En raccourci

Ciments Canada Lafarge a maintenant acquis 89% des actions de General Portland et prolonge son offre jusqu'à lundi soir prochain... Le **Crédit Foncier** baisse à 18¼% son taux d'intérêt pour les hypothèques de trois à cinq ans. Un crédit d'un an commande un taux de 18¼%... La **Banque Royale** a quitté Kensington pour s'établir dans le cœur de la City de Londres... Les compagnies américaines s'en donnent à cœur joie alors que le marché obligataire semble maintenant accepter de prêter à long terme... **Dart and Kraft** a annoncé un emprunt de 30 ans au taux de 6%. Il sera intéressant de connaître le prix... **Domtar** a été en vedette hier alors que la filiale de la Caisse de dépôt reculait à \$20.50. Les actionnaires québécois pourraient peut-être profiter de l'occasion pour passer à 50% des titres... La société **Abitibi-Price** empruntera \$56 millions américains pour 10 ans avec un coupon de 15¼%... Le **Centre de recherches industrielles du Québec** (CRIQ) vient de publier à son tour son guide métrique, dix ans après l'adoption de ce mode de mesure par le Parlement canadien. Le **Globe and Mail** menace de se retirer de l'agence de nouvelles Presse Canadienne car celle-ci puise dans les textes du quotidien torontois pour enrichir sa banque de données. Newstex. Cette dernière est en concurrence directe avec un service similaire offert par le **Globe**. **K-Tel** a vu ses ventes et ses profits fondre au dernier trimestre. Les pertes atteignent \$1.5 million... Nouvelle filiale de la Caisse de dépôt, **Gaz Métropolitain** a doublé ses profits au dernier trimestre.

Michel Nadeau

Le téléphone qui vous permet d'épargner est celui que vous achetez.

Un nombre croissant de sociétés canadiennes se rendent compte qu'il est plus économique d'acheter leur système téléphonique de Tyme Telecom que de le louer de Bell.

En fait, en faisant des versements comparables aux tarifs mensuels de Bell, il suffit de 2 ou 3 années pour nous rembourser vos droits de propriété.

Par la suite, tout n'est que pur profit.

Mais, il y a d'autres raisons de considérer Tyme.

Nous sommes en tête de file en matière de communications et d'ordinateurs... et notre passé est là pour le prouver. Nous possédons l'expertise nécessaire pour faire une analyse approfondie de votre système actuel, évaluer vos besoins futurs et vous offrir la solution la plus efficace.

De plus, lorsque vous achetez de Tyme, vous recevez l'équipement le plus avancé, la formation de votre personnel et toute une vie de service rapide et fiable.

Donnez-nous donc un coup de fil.



Tyme

TYME TELECOM INC.

Département des Ventes
5490, Royalmount, Montréal, Québec H4P 1H7 (514) 341-6300

À VOUS LE CHOIX

PLACEMENTS À TERME GARANTI

16 1/2%
5 ANS

16 1/2%
2 ANS

16 1/4%
1 AN

16 1/2%
REER-5 ANS

16%
REEL-5 ANS

Transferts REER? REEL? Appelez-nous!

AUCUNS FRAIS • INTÉRÊTS PAYÉS ANNUELLEMENT • MIN. \$500

Montréal: 612, rue St-Jacques (514) 282-1880
Québec: 681-0277 • Ottawa: 238-6084

INSTITUTION INSCRITE: RÉGIE DE L'ASSURANCE-DÉPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

Nous bâtissons ensemble depuis 1880

SALON DE LA PME 1981

Comment obtenir un prêt à 12% d'intérêt par le biais des OEP? Comment le propriétaire d'une PME peut-il sauver de l'impôt? Quelles sont les subventions accessibles aux PME québécoises? Comment lire les états financiers?... Le salon de la PME vous fournira la réponse à ces questions.



Vous êtes propriétaire d'une entreprise. Vous voulez vous lancer en affaires, acheter ou vendre une entreprise. Vous cherchez le meilleur financement possible et celui qui sera taillé à votre mesure. Une franchise vous intéresse mais vous hésitez encore un peu. On vous a souvent parlé de planification, de gestion mais c'est imprécis. La publicité, oui, mais comment et à quel prix.

Voilà quelques unes des questions qui seront traitées au **Salon de la PME** qui se tiendra les 28 et 29 novembre prochains à l'Université du Québec à Montréal.

On le sait, dix-neuf entreprises sur vingt ferment leurs portes en moins de dix ans parce qu'elles n'ont pas profité des conseils qui leur sont disponibles. Une

cinquantaine de spécialistes, banquiers, experts de toutes catégories se sont associés au Programme de Formation de l'Homme et la Femme d'Affaires de l'Université du Québec à Montréal pour répondre à vos questions, pour aider les entrepreneurs, les bâtisseurs, les patrons de petites et moyennes entreprises. Les plus grands noms de la finance et des affaires seront au rendez-vous.

Le **Salon de la PME** n'est pas une foire. C'est une affaire sérieuse où les plus grandes banques et les meilleurs conseillers ont préparé au-delà de 175 conférences et présentations. C'est un endroit où le chef d'entreprise peut rencontrer, en toute intimité, les plus grands conseillers et puis... c'est gratuit. Tous les aspects de la gestion y seront discutés.

Université du Québec à Montréal
1495 rue St. Denis, Montréal

Samedi, 28 novembre: 11:00 à 23:00 hres
Dimanche, 29 novembre: 11:00 à 18:00 hres

Entrée gratuite

Une récession plus forte que prévu?

WASHINGTON (Reuter) — La récession de l'économie américaine sera plus forte que prévu, estiment les principaux conseillers économiques du gouvernement.

M. Murray Weidenbaum, président du conseil des experts économiques, a déclaré que l'économie pourrait connaître un recul de l'ordre de 5% dans le trimestre en cours, et ne croîtrait que de 1% l'an prochain.

Le gouvernement du président Reagan a jusqu'ici déclaré que la récession serait courte et légère, mais M. Weidenbaum ne semble pas de cet avis. Il a estimé que l'ampleur de la récession se situerait dans la moyenne de la période de l'après-guerre.

Le secrétaire général de la Maison-Blanche, M. James Baker, a déclaré pour sa part que l'économie était manifestement plus mal en point qu'on ne le pensait.

Il a déclaré que la politique économique du président Reagan ne commencerait à faire son effet que dans le deuxième trimestre de l'an prochain.

M. Weidenbaum, pour sa part, a déclaré: «Il n'y aura pratiquement pas de croissance dans la première moitié de l'an prochain.»

VENEZ JOUER DEHORS
Kino-Québec

L'Honorable
Pierre Bussières

ministre d'État aux Finances

sera à

l'École des Hautes
Études Commerciales,
H.E.C.,

le 19 novembre
à 17 h 30.



Pierre Bussières

Conférencier aux H.E.C.
le ministre traitera des
dernières mesures budgétaires du gouvernement fédéral.

La conférence aura lieu
à la salle 3078 de l'École
des H.E.C., 5255 avenue
Décès.

Bienvenus à tous.

Entrée libre.
Renseignements

343-3838

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Plus de 17,500 mises à pied au pays cet automne

TORONTO (PC) — Plus de 17,500 travailleurs canadiens ont reçu un avis de licenciement au cours de l'automne.

Canadian Admiral, spécialisée dans la fabrication d'appareils ménagers, a cessé ses opérations vendredi à ses usines de Mississauga et Cambridge, en Ontario, ainsi qu'à Montmagny, au Québec. Elle a fait parvenir un avis de mise à pied à ses 2,450 employés.

À Kitchener, Ont., 826 des 1,100 employés de Budd Canada, ont reçu, lundi, un avis de licenciement pour une période indéfinie. La société, qui se spécialise dans la fabrication de châssis d'automobiles, a cité les raisons suivantes pour justifier sa décision: baisse des ventes d'automobiles, inventaire considérable de modèles de voitures 1981 et perte d'importants contrats.

Ces mises à pied à Budd Canada interviendront en trois temps: 128 travailleurs doivent quitter l'usine vendredi, un autre groupe de 199 les imitera le 8 janvier, et 499 autres, le 8 février.

Massey Ferguson, invoquant des taux d'intérêt élevés et un marché stagnant d'équipement agricole, a annoncé, lundi, la fermeture de son usine de Brantford, Ont., et un ralentissement de ses activités à Toronto, ce qui entraînera la

mise à pied pour au moins trois mois de 1,750 employés.

Scully Mines a annoncé, lundi, la fermeture pour une période de trois semaines, à la mi-décembre, de sa mine à ciel ouvert et de son concentrateur à Wabush, T.-N., ainsi que de son usine de bouillottes de Pointe-Noire, au Québec, ce qui entraînera la mise à pied de 2,000 métallurgistes.

Pratt & Whitney, de Longueuil, a annoncé, également lundi, le licenciement de 610 employés pour une période de deux à six mois. Un premier groupe de 475 employés recevra son congé à la fin de la semaine et un autre groupe de 135 employés suivra au cours des prochaines semaines. Leur rappel dépendra des conditions économiques.

À Chatham, Ont., 1,200 employés d'International Harvester doivent recevoir leur licenciement le mois prochain.

General Motors du Canada a déjà fait part, la semaine dernière, de sa décision de licencier les 3,500 employés de son usine de Windsor pour une période de six semaines à compter du 30 novembre. D'autre part, 1,200 employés de la société Chrysler à son usine de Windsor sont en congé forcé pour une période indéterminée en raison d'un ralentissement des ventes d'automobiles.

À Oakville, Ont., quelque 3,500 employés de Ford Canada sont retournés au travail, la semaine dernière, après avoir été mis à pied au mois d'août, mais ils ont été avisés que leur usine fermerait ses portes dès la fin du mois de novembre pour une période indéfinie.

Un ralentissement des ventes d'avions commerciaux a également obligé McDonnell Douglas Canada à mettre à pied 550 employés, ce qui porte à 2,300 le nombre d'employés licenciés cette année.

Jeune chambre de commerce de Montréal

Colloque sur les abris fiscaux

QUAND: Samedi, le 28 novembre 1981 de 9 h 00 à 17 h 00

OU: Hôtel Sheraton le Saint-Laurent Ile Charron

COUT: Membres: 40,00\$ Non-membres: 50,00\$ (incluant le repas)

Information:

526-3309

BANQUE DE MONTRÉAL



Gérard Carrier

La Banque de Montréal est heureuse d'annoncer la nomination de M. Gérard Carrier au poste de vice-président — planification financière — à la Direction de la comptabilité et de la vérification, à son Siège social à Montréal. Détenteur d'une maîtrise de l'école des Hautes Études Commerciales de Montréal, M. Carrier est comptable agréé. Il s'est joint en 1966 à la Banque de Montréal où il occupe divers postes à la division du Québec, à la Direction générale des Affaires internationales et au Siège social. Avant sa nomination, M. Carrier exerçait les fonctions de directeur des services bancaires aux entreprises à la division du Québec.

BRUNSWICK MINING AND SMELTING CORPORATION LIMITED

(LIBRE DE RESPONSABILITÉ PERSONNELLE)

DIVIDENDE N° 19

Le conseil d'administration de la société Brunswick Mining and Smelting Corporation Limited a déclaré un dividende trimestriel ordinaire de quinze cents (15¢) l'action payable le 15 décembre 1981 aux actionnaires inscrits au livre des actions le 23 novembre 1981.

Par ordre du conseil Le secrétaire JOHN W. IVANY

Toronto (Ontario) le 11 novembre 1981

Université du Québec à Montréal



Michel Lefebvre

La direction de l'Université du Québec à Montréal a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Michel Lefebvre au poste de directeur du Service de l'information et des relations publiques de l'UQAM.

Monsieur Lefebvre était auparavant codirecteur des communications pour le Centre national des Arts.

INGÉNIEUR CIVIL (BÂTIMENT)

Très expérimenté en calculs et études de construction, contrôle de travaux et en exécution (actuellement à l'étranger) cherche emploi. Étudierait toutes propositions.

Écrire à: DOSSIER 1049 Le Devoir C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

Docteur en linguistique appliquée (Ph.D. Canadien)

Bilingue, français-anglais, expérience enseignement et recherche (Canada, États-Unis, Europe) cherche situation au Canada. Excellentes références.

Faire parvenir demande au DOSSIER 1048 Le Devoir C.P. 6033, Montréal H3C 3C9

GÉRANT(E) DE GALERIE D'ART

La Galerie d'Art St-François-Xavier recherche une personne ou un couple pour administrer les transactions reliées à ce domaine. Le candidat devra posséder de l'expérience ou une solide connaissance dans le domaine des arts.

Pour rendez-vous, téléphoner:

849-7434 (entre midi et 14 hres)

PAUL REVERE

Compagnie d'Assurance-Vie, chef de file international en assurance-maladie

recherche un

DIRECTEUR DE COURTAGE

pour son bureau de Québec

Le (la) candidat(e) est un assureur-vie dynamique, ayant l'habileté d'organiser son temps de façon efficace pour faire la promotion de nos produits exclusifs, auprès d'agents et de courtiers en assurance-vie.

Pour entrevue, communiquer avec:

Michel Gélinas

1- (514)- 871-9420

LA COMMISSION SCOLAIRE FERMONT INTÉGRÉE

recherche les services d'un

DIRECTEUR D'ÉCOLE SECONDAIRE (Sec. I à V)

Classe: I (285 élèves)

Endroit: Fermont

Nature de la fonction:

L'emploi de directeur d'école comporte la responsabilité de la gestion, tant au point de vue administratif que pédagogique de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école.

Critères d'admissibilité:

— Diplôme universitaire terminal de premier cycle ou formation exigeant au moins 16 années de scolarité dans un champ de spécialisation appropriée;

— Autorisation personnelle permanente d'enseigner décernée par le Ministre de l'Éducation;

— 8 années d'expérience pertinente dont au moins 3 dans un emploi de cadre.

Traitement:

Selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

28,057 \$ à 42,087 \$ plus prime nordique.

Un logement est disponible sur place.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae avant le 27 novembre 1981, à:

M. Serge Roy
Directeur général
Commission Scolaire Fermont
Casier postal 190
Fermont, Qué. G0G 1J0
Tél.: 1- (418) 287-5491



Institut de recherche d'Hydro-Québec

BUREAU D'EMPLOI
Case postale 1000
Varennes, Québec J0L 2P0

AGENT DE COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

CONCOURS: IR-81-064

Fonctions:

Le titulaire de ce poste a pour fonction d'aider les gestionnaires dans leurs communications avec les divers publics de l'Institut. Ses principales responsabilités sont les suivantes:

- l'identification des besoins des divers publics de l'Institut en matière d'information scientifique;
- la conception et la réalisation de programmes de communication sur les projets et réalisations de l'Institut;
- la coordination, la préparation et la rédaction de documents d'information spécialisée et vulgarisée;
- l'organisation et l'animation de réunions et de journées d'information;
- la préparation de canevas d'exposition.

Exigences:

La personne recherchée:

- détient un diplôme universitaire, possède une bonne expérience en communication, de préférence dans le domaine scientifique, et manifeste un intérêt pour les sciences;
- est en mesure de rédiger des textes (articles, conférences, etc.) à partir d'information scientifique;
- est capable de coordonner la préparation de documents d'information, tels brochures, revues, bulletins, rapports;
- a les aptitudes nécessaires pour travailler au sein de groupes pluridisciplinaires et est en mesure de les animer;
- est autonome, dynamique, fait preuve d'initiative et a le sens de l'organisation;
- maîtrise la langue française parlée et écrite et possède une connaissance pratique de la langue anglaise.

Salaire: Selon la compétence et l'expérience.

Lieu de travail: Varennes, Québec.

N.B.: Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae le plus tôt possible, en prenant soin d'y inscrire leur numéro d'assurance-sociale et le numéro du concours.

CARRIÈRES & PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes



SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER

Le SUCO, Service Universitaire Canadien Outre-mer, organisme à but non lucratif travaillant au développement de la solidarité entre les peuples, recherche un(e):

COORDONNATEUR (TRICE) DU RECRUTEMENT poste temporaire: 17 mois

FONCTIONS:

- Responsable du processus de recrutement des "volontaires": évaluation du processus, planification, programmation, supervision, sollicitation, ouverture de postes, sélection, etc.
- Voir à l'analyse des bassins de population en fonction des besoins du service de recrutement
- Responsable du suivi des dossiers de candidats
- Représenter le secteur auprès de diverses instances

QUALIFICATIONS:

- Formation universitaire, de préférence en démographie, sciences de l'éducation ou l'équivalent
- Expérience de travail dans le tiers monde

EXIGENCES:

- Capacité de travailler en équipe
- Capacité de gestion
- Avoir une analyse de la problématique du développement et de la coopération internationale
- Connaissance des divers milieux socio-économiques et des institutions de formation au Québec
- Connaissance des groupes populaires et syndicaux au Québec

Lieu de travail: Montréal

Conditions: Contrat de 17 mois

Salaire: Selon les normes de la convention collective

Date d'entrée en fonction: le plus tôt possible

Fermeture du concours: 28 novembre 1981

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

YVON MADORE, Secrétaire général

SUCO

4824, Côte-des-Neiges

Montréal (Québec) H3V 1G4

L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

REPRÉSENTANT ASSURANCE ET RENTES COLLECTIVES (Homme ou Femme)

L'INDUSTRIELLE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE est à la recherche d'un représentant des ventes et de service en assurance et rentes collectives.

LIEU DE TRAVAIL:

Montréal.

EXIGENCES:

Le candidat à ce poste doit être bilingue en plus de posséder une expérience pertinente d'au moins deux (2) années dans le domaine de l'assurance et des rentes collectives.

AVANTAGES:

Un salaire des plus compétitifs, un bon de production ainsi qu'une gamme complète d'avantages sociaux seront offerts au candidat choisi. Une allocation adéquate pour usage d'automobile et remboursement de frais de représentation sont également prévus.

Toute personne intéressée à poser sa candidature devra faire parvenir sa demande à:

Kevin J. R. Conroy
L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie
625, avenue du Président Kennedy
Suite 1501
Montréal, Qué.
H3A 1K2

Postes accessibles aux femmes et aux hommes.

PROFESSEURS RÉGULIERS au département des Sciences Économiques

FONCTIONS ET CADRE DE TRAVAIL: Enseignement aux 1er et 2e cycles, recherche, administration pédagogique, service à la collectivité.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: 1er juin 1982

EXIGENCES:

Doctorat ou l'équivalent dans les diverses spécialités de l'économie, dont le commerce international, l'économétrie, etc... Les candidats en rédaction de thèse de doctorat pourront aussi être considérés.

TRAITEMENT:

Selon la convention collective en vigueur SPJQ/UQAM

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 15 janvier 1982 à 17 heures à:

M. Mauro F. Maiservisi, directeur
Département des Sciences Économiques
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888
Montréal (Québec) H3C 3P8



Université du Québec à Montréal



SERVICE UNIVERSITAIRE CANADIEN OUTRE-MER

COORDONNATEUR (TRICE)

pour le programme SUCO au SÉNÉGAL/CAP VERT

RÉSUMÉ DU POSTE:

Sous l'autorité du coordonnateur des programmes de coopération, sera responsable de coordonner les programmes de coopération du SUCO au Sénégal et Cap Vert.

Le programme Sénégal comprend des activités principalement dans les secteurs recherche, technologie et développement rural. Le programme au Cap Vert en est à ses débuts et devra donc faire l'objet d'une étude préalable qui déterminera sa programmation éventuelle.

La personne sera en poste à Dakar, mais sera appelée à se déplacer régulièrement à l'intérieur du Sénégal et au Cap Vert. Elle aura à coordonner une équipe d'environ 10 personnes.

FONCTIONS:

En conformité avec les politiques de l'organisme et les mécanismes de collégialité:

Programme

Assurer l'analyse du milieu et des secteurs d'intervention, la préparation, la budgétisation et l'évaluation des projets et des programmes dans son ensemble.

Gestion des ressources humaines

Gestion du personnel du bureau, gestion des questions administratives reliées aux volontaires et gestion des mécanismes de programmation et du suivi de projets avec les volontaires.

Gestion des ressources financières

Préparation de devis de financement, rédaction de demandes de financement, contrôle des dépenses de caisse et de banque, rédaction de rapports financiers.

Gestion des ressources matérielles

Achat de matériel et contrôle de l'inventaire.

Représentation

Représenter le SUCO auprès des autorités des pays-hôtes, des organismes de financement et des autres O.N.G. outre-mer.

Communication

Maintenir une communication efficace avec les différents niveaux de l'organisme afin d'assurer une participation effective des membres de son programme aux différents débats de l'organisme.

QUALIFICATIONS:

- Maîtrise en aménagement ou en sciences sociales avec une formation en administration ou une expérience équivalente.
- Connaissances en développement international et connaissances générales par rapport aux problèmes de santé, développement rural, éducation dans le tiers monde.
- Trois (3) ans d'expérience de travail analogue côté coordination, analyse, planification, programmation, contrôle, animation, communication, négociation, représentation.
- Bonne maîtrise du français écrit et parlé.
- Connaissance du portugais serait un atout.

EXIGENCES:

- Une expérience de coopération outre-mer et une implication avec les groupes populaires seraient souhaitables.
- Appelée à travailler en collégialité, la personne devra faire preuve de leadership démocratique dans l'exercice de ses fonctions.
- Faire preuve d'une conscience politique éprouvée.
- Habileté à animer une équipe pluridisciplinaire.
- Grande capacité d'adaptation.
- Aptitude à apprendre une langue étrangère: la personne aura à travailler en français et en portugais. La période de formation comprend un cours de portugais à Lisbonne.

CONDITIONS:

Salaire: entre \$21 331 et \$26 331 (véhicule de service et logement fournis).

Durée du contrat: Trois (3) ans.

Fermeture du concours: 27 novembre 1981.

Entrée en fonctions: Début janvier 1982.

Faire parvenir votre curriculum vitae à YVON MADORE, Secrétaire général

SUCO

4824, Côte-des-Neiges, Montréal (Québec) H3V 1G4

Un guide des droits et responsabilités des élèves du secondaire

par Angèle Dagenais

C'est ce soir que sera lancé à la polyvalente d'Anjou, de Montréal, en présence de centaines d'administrateurs et intervenants du milieu scolaire, un guide d'interprétation de la Charte des droits et libertés de

la personne à l'intention des étudiants du niveau secondaire.

Intitulé *Jeunes, égaux en droits et responsabilités*, ce guide vise à sensibiliser les adolescents à leurs droits et responsabilités dans le milieu scolaire et répondre à un cer-

tain nombre de questions qu'ils se posent concernant notamment les fouilles dans leurs cahiers ou effets personnels à l'école, des atteintes à leur réputation, fichés dans leur dossier scolaire, leur droit d'expression par l'intermédiaire du journal étudiant, les interventions de la direction dans les activités des associations étudiantes, etc.

Présenté aux journalistes hier par la présidente de la Commission des droits de la personne du Québec, Mme Francine Fournier, et par le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, le nouveau guide invite les jeunes, par une présentation accessible et

ouverte, à se poser des questions sur leurs attitudes vis-à-vis de leurs camarades et des adultes. Dès le préambule, il indique que si tous sont égaux en droits, tous sont aussi égaux en responsabilités.

Mme Fournier a expliqué qu'à la suite de l'adoption de la loi 24 sur la protection de la jeunesse, il devenait urgent d'expliquer aux jeunes les principes fondamentaux de la Charte des droits et libertés car non seulement les jeunes ont-ils des droits qui sont souvent birmés par les adultes mais il existe des situations où des jeunes portent atteinte aux droits d'autres jeunes (violence, menaces, réseaux

de protection, de chantage, etc.) et où des jeunes portent atteinte aux droits des adultes (voies de fait ou menaces à leurs parents ou à des enseignants, dommage au bien d'autrui, représailles, etc); sans compter des situations de discrimination souvent rencontrées à l'école concernant l'orientation des filles, les choix de cours, des brimades, insultes, vexations ou atteintes à la dignité des filles, des minorités ethniques ou raciales.

Instrument d'animation aussi bien que de formation, le guide rappelle aux jeunes qu'il ne suffit pas d'avoir des droits pour qu'ils puissent s'ex-

ercer automatiquement dans leur milieu de vie ou à l'école. Le document explique dans un premier bloc les libertés et droits fondamentaux traditionnels: droit à l'intégrité physique, liberté d'expression, liberté d'association, droit au respect de sa vie privée, etc; suit un chapitre sur les nouveaux droits économiques et sociaux dans leur relation spécifique à la vie étudiante: droit à la protection (pour tous les jeunes de moins de 18 ans), droit à l'instruction, droit à l'enseignement religieux ou moral (à ce chapitre, le guide indique que l'école doit fournir toute l'information sur le droit à l'exem-

tion tel qu'il existe présentement dans le système éducatif québécois et les conditions à l'intérieur de l'école doivent être réunies pour qu'il puisse s'exercer effectivement pour ceux qui désirent s'en prévaloir).

Le guide explique de façon très pertinente la notion de discrimination et évoque des situations en milieu scolaire où cette discrimination est susceptible de survenir. Enfin, le guide rappelle aux jeunes qu'ils ont droit eux aussi à la présomption d'innocence et à une défense pleine et entière lorsque des accusations sont portées contre eux; qu'ils ont droit à la réparation si leurs

droits ont été brimés (mais la réciprocité est aussi vraie, s'ils ont porté atteinte aux droits d'autrui), etc.

Les dernières pages du guide proposent des moyens pour que les droits de tous soient respectés dans la plus grande égalité: règlement des conflits par la négociation franche et ouverte et la recherche de concessions réciproques; par la formation d'associations en milieu étudiant («solidaires plutôt que solitaires», indique le guide), d'autant plus que la mise en commun d'intérêts collectifs permet aussi l'apprentissage de la participation à groupe structurée, conclut le guide.

Poursuite contre un policier et la CUM

(par Bernard Morrier) — Un citoyen d'origine marocaine, Jacques Levy, a intenté hier une poursuite de \$26,000 contre un policier et son employeur, la Communauté urbaine de Montréal, qu'il tient responsables des déboires qu'il a connus et qu'il conti-

nue de connaître à la suite de son arrestation le 16 septembre 1981.

L'incident s'était produit à l'aéroport de Mirabel, où le plaignant avait été abordé par quatre policiers qui, en plus de lui demander où se trouvait un nommé Julien Barugel, s'étaient efforcés d'interroger des personnes qui l'accompa-

gnent. Puis, le policier intimé et un compagnon conduisirent Levy au poste de police 31 (Côte-des-Neiges), où, en plus de le dépouiller de ses effets personnels, on le mit en cellule, tandis qu'un autre agent, après s'être emparé des clés, s'était rendu perquisitionner le domicile du détenu, bien qu'il n'ait aucun mandat à cet effet.

Demeurant avec sa sœur, Levy s'était vu refuser la permission de communiquer avec celle-ci et, durant ses quatre heures en cellule, il fut encore interrogé sur les allées et venues de Barugel et sur d'autres sujets.

Dans sa requête, Levy explique qu'il a quitté son Maroc natal dans l'espoir de se joindre à une société plus respectueuse des libertés de la personne mais que les agissements dont il dit avoir été victime lui font regretter son geste.

Devenu nerveux depuis son arrestation et souffrant d'insomnie, le demandeur prétend vivre dans la crainte constante de revivre une situation semblable, il éprouve de la peur à l'égard de la police en général, et passer devant le poste 31 ou aller à Mirabel lui rappellent des souvenirs insupportables.

décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

FOURNIER, Lorette (Provost).

— Lorette Fournier (Provost) a quitté ses filles Monique, Marie-Claire (Gravino) et Edith, ses parents et amis ainsi que ses soins du Centre Hospitalier Notre-Dame-de-la-Merci, le 18 novembre 1981. Les personnes qui voudraient se recueillir auprès d'elle sont invitées à se rendre à l'église paroissiale de St-Bruno de Montarville le 18 novembre à partir de 1 h 30 pour rencontrer sa famille. Les funérailles auront lieu à 3 h 00. Ses filles seront également heureuses de rencontrer toutes les personnes qui voudraient échanger souvenirs, photos, musique, condoléances, le vendredi soir, 20 novembre de 19 à 23 heures au 643 Stuart à Outremont. Les personnes qui voudraient témoigner leur sympathie par un don sont priées d'adresser leur offrande au Fonds Lorette Fournier de Musicothérapie pour les soins palliatifs du Centre Hospitalier Notre-Dame-de-la-Merci. Pas de fleurs s.v.p.

MORIN, Louis Mms.

— À Montréal, le 15 novembre 1981 à l'âge de 87 ans, est décédé Mme Louis Morin épouse de feu Louis Morin C.R. ancien Bâtonnier de la Province, autrefois de St-Joseph-de-Beauce. Elle laisse dans le deuil ses filles et gendres, M. René Garneau, Ambassadeur canadien à la retraite (époux de Jacqueline, décédée), M. Et Mme Jean-Marie Lachance (Géraldine), l'honorable Jules St-Pierre, Juge de la Cour Provinciale à la retraite (époux de Hortense, décédée), Me et Mme Clovis Thibodeau (Claire), Me William Grant (époux de Denise, décédée), Notaire et Mme Philippe Roberge (Hélène), Dr Et Mme Jacques Parent (Paul), Dr Et Mme Raoul Roberge (Marie). Elle laisse aussi sa sœur Jean-Charles Despins ainsi que plusieurs petits-enfants, neveux et nièces. Exposée au Salon Urgel Bourgie Ltee & J.R. Deslauriers Ltee, 5650 Chemin de la Côte des Neiges. Visites mardi de 2 à 10 heures. Les funérailles auront lieu le mercredi 18 courant à 9 h 00 à l'église St-Germain d'Outremont et l'inhumation au cimetière de St-Joseph-de-Beauce à 2 h 30 P.M. Au lieu de fleurs, des dons au Fonds de recherches de l'Institut de Cardiologie de Montréal (5000) est Belanger, Montréal, H1T 1C8) seraient appréciés.

DÉCÈS

Anne-Marie Beaudoin

À l'hôpital Notre-Dame de Montréal, dimanche le 15 novembre, est décédée Anne-Marie Beaudoin, autrefois secrétaire-trésorière de l'entreprise «Les Produits Regal Ltee» de Thetford Mines.

Elle laisse dans le deuil son frère Gérard, ses sœurs, le Dr Rachel Beaudoin de l'Institut de diététique et de nutrition de l'Université de Montréal, Jeanne (Mme Claude Lapointe), ses belles-sœurs, Thérèse (Mme Arthur Beaudoin), Rita (Mme Gérard Beaudoin), ainsi que de nombreux neveux et nièces.

La dépouille mortelle est exposée au salon Garnache et Nadeau de la rue St-Alphonse sud, à Thetford Mines. Les funérailles auront lieu mercredi le 18 novembre à 14 heures en l'église St-Alphonse de Thetford Mines.

cartes d'affaires

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIES

Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
JULIEN SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est. Belanger
Montréal 729-5226

ROBIC, ROBIC & ASSOCIES

Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels - Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1K5. Tél. (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Télécopier international Xerox 470

Brevets d'invention

MARQUES DE COMMERCE
SWABEY, MITCHELL,
HOULE, MARCOUX & SHER
625, Ave du Président Kennedy
Montréal - 845-7126

Samson Bélair

Comptables agréés
Québec
Montréal
Ottawa
Vancouver
Rimouski
Sherbrooke
Saint-Hyacinthe
Sept-Îles
Kitchener
Gaspé
Hinton

TEES, WATSON, POITEVIN, JAVET & ROBERGE

NOTAIRES
SUITE 1200, 620 OUEST, BOULEVARD DORCHESTER
MONTREAL, QUE. H3B 1P3. TEL.: 866-9671

HERBERT H. TEES
JOHN H. WATSON
HENRI POITEVIN
ERNEST A. JAVET
PHILIPPE ROBERGE
JOHN C. STEPHENSON
HARVEY A. CORN
DAVID WHITNEY

LAVERY, O'BRIEN

Avocats

Claude Lavery, c.r.
M. Carlyle Johnson, c.r.
Jerome C. Smyth, c.r.
Paul P. Carrière
Douglas S. Pryde
Jean Bélanger
Jean Gauthier
Jacques Nels
Edouard Raudy
Pierre Caron
André Laroie
Paul Cartier
Jean-Pierre Casavant
Claude Balthazar
Ian Rose
Marie-Josée Vachon
Richard A. Hine
Hélène Langlois
Alain Gascon
Daniel H. Dagnais
Richard F. Dineen
Louise Côté

Conseil

George W. Hall, c.r.
31e étage, 2 Complexe Desjardins
Casier Postal 156, Place Desjardins
Montréal H5B 1G4
Téléphone: 268-7211
Les Terrasses de la Chaudière,
Suite 400, 25, rue Eddy, Hull,
Québec J8Y 6N4
Téléphone: (819) 770-0804

INVESTISSEZ

AVEC MESURE:

ANNONCEZ DANS

LE DEVOIR

Les offres d'emploi sont

faites également aux hommes et aux femmes. Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir ne se rend responsable que d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit nous être signalée immédiatement.

Régulières

Chaque parution coûte \$4.50 avec un maximum de 25 mots. Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun. Minimum: deux parutions.

Encadrées

\$0.55 la ligne agate. Minimum \$8.80. Heure de tombée: 10 heures 30. Nous acceptons

VISA MasterCard
par téléphone
286-1202
Pour tout autre service
844-3361

Antiquités à vendre

DECAPAGE sur boiserie, portes et fenêtres, etc... Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. J.N.O.

MEUBLES EN PIN: armoires, coffres, commodes, buffet deux corps, divan, causeuse, lave-main, tables, courtépotes, fenêtres, miroir, lampes à huile, divers. 659-2651. 19-11-81

CARPETTES DE SOIE, PERSE. Bon investissement! Voici une opportunité d'acheter en bas du prix courant une authentique carpeste de soie Perse "Ghoul" ou laine et soie (nain) ou toute laine "Kashan" ou "Fabrizzi". Faites à la main, grands divers variés. Particulier. 489-7470 ou 486-0717. 23-11-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes — Gravures par Louis Icard — tableaux — etc. Claude Morrier, 288-0318. 19-11-81

Animaux

CHIENS Chihuahua à vendre 272-3902 après 19h. 21-11-81.

Autos/Motos

PORSCHE 938S, seulement 5 400 km, à vendre ou à échanger particulièrement contre un édifice commercial situé dans le nord de Montréal. Valeur de l'auto, \$72 000. Contacter Ginette Piche au: 382-8443. 26-11-81

BRIDGE

Soyez généreux, vous serez récompensé par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

Nord
♦ A 7 2
♥ A R 5 2
♦ 4 3
♦ D V 7
Ouest
♦ 10 8 4
♥ D V 10 9 6 4
♦ R 6 5
♦ 4
Est
♦ R 9 6 5 3
♥ —
♦ D V 10 8 7 2
♦ 9 3

Sud
♦ D V
♥ 7 3
♦ A 9
♦ A R 10 8 6 5 2
Les enchères:
Sud 1 ♣
Ouest 2 ♥
Nord 3 ♠
Est 4 ♣
passé 5 ♣

L'entame: La Dame de coeur par Ouest.

Oui, donnez en pure perte 2 coeurs et vous accomplirez votre contrat. Cette technique appliquée à la main ci-dessus était difficile à concevoir et lors de ce tournoi, la plupart des joueurs omirent d'y penser.

Après les expressions diverses des 4 joueurs, Ouest entama de la Dame de coeur et le déclarant fit jouer le Roi du mort. Le défenseur Est coupa et retourna un carreau. Là-dessus et par la suite le déclarant perdit un carreau et un pique pour chuter d'une levée.

Pour le déclarant, la minute de vérité est souvent liée au jeu de la première carte en regard des cartes étalées du mort. Remémorer les enche-

Aides domestiques

OUTREMONT, cherchons personne intéressée à partager ses lundis, mardis, mercredis, jeudis, avec et chez Catherine, 2 ans. Après 17h: 276-2614. 19-11-81

Bureaux à louer

RUE LAURIER OUEST, bureaux à louer, local renové \$700/mois, non renové \$400. Lignes maintenant. 737-9490 ou 288-4011. 23-11-81

Chalets demandés

ST-DONAT lac Ouareau, pour 2 ou 3 semaines pendant la période des fêtes. Bonnes références, couple, 2 enfants. 277-4900. 21-11-81

Chalets à louer

HÔTEL CHANTECLERC, 4 chambres à coucher, foyer, 3 minutes pistes de ski, 45 min. de MtL, au 15 avril. \$2500. 523-1112, 767-5796. 19-11-81

Chambres à louer

N.D.G., pied-à-terre pour femme ou hommes d'affaires. 484-6205. 19-11-81

Condominiums à louer en Floride

FORT LAUDERDALE, sur océan, condo luxueux, meublé, min. 3 mois. 486-5287. 19-11-81

Condominium à vendre

METRO-BERRI, co-proprété 4 1/2 complètement renovée 1981. Chauffage électrique, entrée laveuse-sécheuse, marqueterie, etc... \$52 000. Gaëtan Roy, 871-0293. Immeubles Grand-Air. 21-11-81

DOMAINE PATON, Ile Paton, Laval, luxueux condominium 2 chambres, directement sur le bord de l'eau, grande terrasse extérieure. 663-3236 ou 842-5482. 23-11-81

MONTREAL-NORD, condominium près bord de l'eau, 2 chambres avec foyer, tapis mur à mur, fixtures, hotte de ventilation, un espace de stationnement, piscine intérieure, bain sauna, salle de réception, Bar-B-Q extérieur, hyp. 46 mois à 11 1/4%, prix \$70 000. 384-6200. 23-11-81

CONDOMINIUM Rue Sherbrooke, bâtisse Victorienne renovée, 2 étages, air climatisé, foyer, boiserie de chêne, pas d'agent. \$105 000. 655-7175. 23-11-81

CONDOMINIUM grand luxe, 2 chambres à coucher, foyer, rue Redpath, \$160 000. 937-0583. 23-11-81

Commerces à vendre

VILLE DE LAVAL

— Bar salon spacieux.
— Salle à manger.
— Salle de réception, (200 personnes).
— Cuisine complètement équipée.
— Grand stationnement.
— Pas d'agent.
286-1204.
21-11-81

Demandes d'emplois

13 ANS d'expérience, libraire cherche emploi chez employé chez éditeur, diffuseur, ou libraire. 325-4091, tous les soirs à partir de 18.30h. 19-11-81

SECRÉTAIRE expérimentée cherche compagnie à l'esprit d'avant-garde pour un emploi permanent à 4 jours semaine. Excellent service de secrétaire garanti. Le soir: 768-1765. 19-11-81

Déménagements

DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spécialité poêle et réfrigérateur, aussi emballage et bien-être social accepté. 253-3275. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul. 670-7729. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Bien-être social accepté. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

Divers / Services

POELE à combustion lente moderne Lunormine de Qué-nergie, en très bonne condition. \$375. Tél.: 487-2906. 20-11-81

METIER à tisser, 50 ans, tisse 54" large, 4 pédales, porte-fil, ourdissoir, bobineuse, prix à discuter. 659-6515, ou 659-4276. Monique. 19-11-81

Entretien-réparations

PEINTURE INTÉRIEURE & extérieure, finition de plâtre, maintenance de bureau, déneigement de tous genres. 374-2237. J.N.O.

TOUS TRAVAUX, peinture, plâtre, peinture décorative, et rénovation: imitation bois, marbre, pierre, patines à l'ancienne, dorure, prix bas. 336-0659. 21-11-81

Instruments de musique

HEINTZMAN ébénisterie impeccable, belle sonorité, \$1200 ferme. 674-4045. 19-11-81

PETIT PIANO à queue, Cable & Sons, longueur 5'4", acajou marbré, très bonne condition mécanique. \$5000. Entre 1 et 5 h: 843-7018. 19-11-81

PIANOS à vendre, tous reconditionnés à neuf, avec une garantie de 2 ans écrite. 253-3275. 30-11-81

MAGNIFIQUE piano, excellent état, en chêne, valeur \$2000 pour \$1400. Particulier. 274-1137. 19-11-81

Propriétés à vendre

bromis inc. courtiers en immeubles

COWANSVILLE: "Les Pins" résidence de Janine Mignolet vendue à sacrifice. Cottage style Loyaliste 2 1/2 étages, en pierres circa 1800 avec lac privé sur plus de 6 acres de terrain. Propriété unique avec toute son authenticité. M.L.S. Renseignements, Denise B. Durat 1-295-2186 ou 1-263-4455. 19-11-81

Logements à louer

BESOIN PLUS DE CHOIX! Complions toutes les disponibilités résidentielles de la région de Montréal. Service Location Hart. 274-5606. FRAIS. JUVERT 7 JOURS. J.N.O.

ROYAL-SOMERLED, 5 1/2, duplex, bas, peint à neuf, foyer, cuisinière, réfrigérateur, garage, jardin, chauffé. \$575. Libre tout de suite. 277-8010. 20-11-81

NOUVEAU-ROSEMONT, 2e, 5 1/2, chauffage électrique, 259-0996 après 4h. 21-11-81

BERRI DE MONTIGNY, 5 1/2 renové, bas, 3 chambres fermées, chauffage électrique, foyer, entre 220, cour clôturée, libre fin nov. \$425/mois. 288-8794. 20-11-81

N.D.G. haut duplex, 7, meublé ou non-meublé. Libre mi-décembre. Par mois ou par année. 482-0167 soir. 23-11-81

CENTRE-VILLE, rue Coloniale, près Carré St-Louis, grand 5 1/2 entièrement renové, cuisinière, réfrigérateur, 288-9454, 844-6829. 23-11-81

METRO LAURIER, 7 1/2 - \$400, 5 1/2 - \$300; neufs, 842-0891. 19-11-81

FACE au parc, Outremont, luxueux 4 1/2, renové, tapis mur à mur, pour personne recherchant calme, prox. rue Laurier et autobus \$600, non chauffé. 272-3634. 19-11-81

Maisons à louer

CARRÉ ST-LOUIS, magnifique maison 7 1/2 pièces, cuisine équipée, laveuse - sècheuse, cour clôturée, libre 1er déc. 843-7225. 26-11-81

ST-HILAIRE charmant cottage de 5 1/2 pièces à louer. Immense salon très éclairé avec foyer en brique, cuisine spacieuse, salle de lavage, très grand garage. Entouré d'un très grand terrain avec arbres. C'est une maison idéale pour amateurs de calme et campagne. \$575 par mois. 467-1646. 23-11-81

Occasions d'affaires

AGENCE DE VOYAGES établie au centre-ville recherche investisseur pour mise en marche d'un concept exclusif en tourisme, investissement minimum requis \$15,000. Pour informations appelez au: 849-2341 21-11-81

BESOIN un associé, petit capital pour café-bar rue St-Denis. Tél.: au 381-4193. 21-11-81

Oeuvres / objets d'art

GRAVURES DE QUALITÉ DES MAÎTRES INTERNATIONAUX: Miro, Chagall, Picasso, Renoir, Ernst, Tamayo, Wundertlich, Hock, Folsom, Hundertwasser, Coignard. Également gravures d'artistes québécois. ACHETONS oeuvres graphiques internationales de qualité. 842-3778. J.N.O.

LIVRES D'ARTS, "Le Cirque Sacré" (6 lithographies) d'Alfred Pellan \$3,500 et "La Philharmonie du Plaisir" (8 lithographies) de Stanley Cosgrove, \$3,750. Prix (toute proposition d'échange discutative). Tél.: 621-9064. 19-11-81

Propriétés à vendre

N.D.G., très beau cottage semi-détaché, état impeccable et exceptionnel, divisions spacieuses, 4cc, charmante cuisine & s.b. renovées, foyer, verrière, superbes boiserie de chêne, très ensoleillé, grand jardin. Occupation immédiate. Occasion unique. Réduit à \$127 000 pour vente rapide. Excellent financement, 1ère hyp. 10 1/4%, 2e hyp. 15%. Privée. 649-4431. 23-11-81

DERNIERE CHANCE \$30 000 à St-Eustache, maison ancestrale en pierre intérieure et extérieure, 4 cc, foyer, planchers en bois, rénovation à continuer. Libre immédiatement. Particulier. 487-2906. 20-11-81

LONGUEUIL — Cottage "Chaudière Bretonne" 6 pces, grand terrain, chauff. élect. occ. immédiatement, très luxueux, garantie 5 ans, beaucoup d'extras, Diane Raymond 651-9381, 468-9387, TRUST GENERAL, courtier. 19-11-81

Pas le boycott québécois

OTTAWA (PC) — La délégation québécoise à une conférence sur le système pénitentiaire a très mal réagi aux déclarations du solliciteur général Robert Kaplan qui déplorait le «boycottage» du gouvernement du Québec.

Au début de son discours d'hier midi, M. Kaplan a déploré que le Québec ait choisi la Conférence nationale sur les pouvoirs discrétionnaires dans le système correctionnel pour commencer son boycottage des conférences fédérales.

Des Néo-Québécois critiques?

QUÉBEC (PC) — «Étant les «fusibles» de la société et de la tolérance au Québec, les Québécois de nouvelle souche ne doivent pas hésiter à se montrer critiques. C'est l'opinion exprimée hier par le ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gerald Godin, dans son message d'ouverture de la Semaine des communautés culturelles, qui se tient à Québec.

«C'est vers vous que les premières manifestations des tensions s'exercent et nous voulons être tenus au courant, a souligné le ministre, de façon à ce que nous puissions faire en sorte que la solidarité

provinciales, ou organisées par le gouvernement fédéral.

«Les allégations de M. Kaplan sont fausses. La preuve c'est que nous sommes là. Il y a ici, par exemple, le président et le vice-président de la Commission québécoise des libérations conditionnelles», a souligné M. Rémi Mayrand, un porte-parole de la délégation québécoise.

Le bureau de M. Kaplan s'est, par la suite, excusé, disant que le ministre avait été mal informé avant de prononcer son discours.

Gratton veut des élections

QUÉBEC (PC) — Le député libéral de Gatineau, M. Michel Gratton, a réclamé hier qu'on tienne des élections référendaires dans les meilleurs délais.

Intervenant à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur le message inaugural, M. Gratton a soutenu qu'un référendum ne réglerait rien puisque au dernier référendum, «le parti au pouvoir a été mandaté de réaliser ce en quoi il ne croyait pas, le renouvellement du fédéralisme».

«Dans une élection référendaire, le peuple pourra choisir non seulement le régime constitutionnel qu'il préfère, mais choisir en même temps le parti politique qui pourra travailler sincèrement à sa réalisation», a dit M. Gratton.

Dans ce débat sur le message inaugural, où un député peut traiter de n'importe quel sujet, le ministre de l'Aménagement, M. François Gendron, a soutenu pour sa part que le projet Archipel allait «métamorphoser la région de Montréal».

AVIS PUBLICS

Province de Québec, District de Terrebonne
COUR PROVINCIALE: No. 709-02-00699-813 CORPORATION MUNICIPALE DU COMTE DE TERREBONNE, demanderesse, vs. MONSIEUR PIERRE SPINO, défendeur. Le 3 décembre 1981, à 10 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 3280 rue Du Château, app. 313, en la cité de Monroville (Laval), district de Montréal serait venu par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de salon 5 mex (Mobilier TV, coussins, etc.), 10 livres de bibliothèque 4 étagères et 2 portes d'armoires. Conditions: ARGENT COMPANT NAUHCIE SIMARD, huissier, 27 rue Ste-Veronique, Ste-Anne-des-Monts, 1-819-328-7707. Montréal, le 18 novembre 1981.

Prenez avis que: GABRIEL BOYER, 39 Ste-Thérèse, St-Rémi, dossier numéro M-50724-002, demande à la Commission des Transports du Québec de lui remettre un permis spécial dans la région 10, pour transporter de la neige, pour une période de 6 mois. Toute personne s'intéressant à faire opposition à cette demande devra la faire dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.
1ère publication: 16 novembre 1981
2ème publication: le 19 novembre 1981
3ème publication: le 20 novembre 1981

AVIS
AVIS est par les présentes donné que JORYCAR INVESTMENTS INC., INVESTISSEMENTS JORYCAR INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Dorval, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
Date à Montréal, le 10ème jour de novembre 1981.
RAPPORT, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS
Procureurs de la compagnie

Prenez avis que Guy Lussier, domicilié au 4771 Baronne, Varennes, comté de Verchères, détenteur du permis de camionnage en vrac numéro M-50299-001 s'adresse à la CTD afin d'obtenir un permis spécial pour le transport de la neige pour le compte de la Compagnie Transport B.L. & Ass. Eng. dans la région 10 pour une durée de 180 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la CTD dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère parution: 17 novembre 1981
Deuxième parution: 18 novembre 1981
Troisième parution: 19 novembre 1981
Me Martin Savard
1600 rue Berri
Suite 3007
Montréal, Québec

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE

No. 500-43-00077-81
No. 500-43-00077-81

ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION

PAR AVIS PUBLIC (art. 139 C.p.c.)

A Monsieur Jean-Pierre Bouchard

Considérant la demande formulée par requête en date du 10 septembre 1981 la Cour ordonne à l'intimé de comparaitre au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 Est, rue Belkhech, Montréal, dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisi concernant l'adoption de l'enfant Bouchard, né le 8 janvier 1977 et de Patricia Bouchard née le 8 janvier 1977 et pour donner ou refuser son consentement. À défaut par lui de ce faire, le Tribunal pourra procéder sans l'instance sans autre avis.

MONTRÉAL, le 10 novembre 1981

BASTIEN & GREGOIRE
Benoit DECARIE, procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO. 500-02-03963-616

MARCEL LAVIOLETTE,

vs. JEAN EUGÈNE ALEXANDRE,

Partie Défendresse

La partie défendresse est par les présentes requête de comparaitre dans un délai de trente (30) jours de cette publication.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis 119-A a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

À défaut par elle de comparaitre dans ce délai, il sera demandé de prononcer contre elle un jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal le 16 novembre 1981.

Me URALD LALANNE
2588, Jean-Talbot est
Montréal, P.Q.
Tél.: 725-9549

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500-05-014985-814

MICHELLE MASSE,

vs. JACQUES MARC ROUSSEAU,

Ordonnances

AVIS

AVIS est donné au débiteur JACQUES MARC ROUSSEAU que l'avis de Sollicité Jours tel que requis par les Articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au bureau de la Direction Générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal. Ledit avis de sollicité Jours concerne une propriété située dans la ville de Brome Ouest, connue et désignée comme étant Brome Out, lot 200 n°255 aux plans et livre de renvoi officiels du Village de Brome, dans la municipalité de West-Brome, division d'enregistrement de Brome.

Avant d'être déposé.

Selon cet avis si vous ne répondez pas en de dans 60 jours de la présente insertion les obligations et conventions mentionnées dans l'avis et à toute omission ou contravention subséquente, la créancière se prévaudra de ses droits d'être déclarée propriétaire de la propriété décrite ci-haut.

AVIS

AVIS est donné que 1642-7211 QUÉBEC INC., compagnie légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, ayant son siège social en la ville de Montréal, province de Québec, a renoncé à s'adresser au Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, M. Gerald Godin, dans son message d'ouverture de la Semaine des communautés culturelles, qui se tient à Québec.

«C'est vers vous que les premières manifestations des tensions s'exercent et nous voulons être tenus au courant, a souligné le ministre, de façon à ce que nous puissions faire en sorte que la solidarité

provinciales, ou organisées par le gouvernement fédéral.

«Les allégations de M. Kaplan sont fausses. La preuve c'est que nous sommes là. Il y a ici, par exemple, le président et le vice-président de la Commission québécoise des libérations conditionnelles», a souligné M. Rémi Mayrand, un porte-parole de la délégation québécoise.

Le bureau de M. Kaplan s'est, par la suite, excusé, disant que le ministre avait été mal informé avant de prononcer son discours.

Intervenant à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur le message inaugural, M. Gratton a soutenu qu'un référendum ne réglerait rien puisque au dernier référendum, «le parti au pouvoir a été mandaté de réaliser ce en quoi il ne croyait pas, le renouvellement du fédéralisme».

«Dans une élection référendaire, le peuple pourra choisir non seulement le régime constitutionnel qu'il préfère, mais choisir en même temps le parti politique qui pourra travailler sincèrement à sa réalisation», a dit M. Gratton.

Dans ce débat sur le message inaugural, où un député peut traiter de n'importe quel sujet, le ministre de l'Aménagement, M. François Gendron, a soutenu pour sa part que le projet Archipel allait «métamorphoser la région de Montréal».

Intervenant à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur le message inaugural, M. Gratton a soutenu qu'un référendum ne réglerait rien puisque au dernier référendum, «le parti au pouvoir a été mandaté de réaliser ce en quoi il ne croyait pas, le renouvellement du fédéralisme».

«Dans une élection référendaire, le peuple pourra choisir non seulement le régime constitutionnel qu'il préfère, mais choisir en même temps le parti politique qui pourra travailler sincèrement à sa réalisation», a dit M. Gratton.

Dans ce débat sur le message inaugural, où un député peut traiter de n'importe quel sujet, le ministre de l'Aménagement, M. François Gendron, a soutenu pour sa part que le projet Archipel allait «métamorphoser la région de Montréal».

Intervenant à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur le message inaugural, M. Gratton a soutenu qu'un référendum ne réglerait rien puisque au dernier référendum, «le parti au pouvoir a été mandaté de réaliser ce en quoi il ne croyait pas, le renouvellement du fédéralisme».

«Dans une élection référendaire, le peuple pourra choisir non seulement le régime constitutionnel qu'il préfère, mais choisir en même temps le parti politique qui pourra travailler sincèrement à sa réalisation», a dit M. Gratton.

Dans ce débat sur le message inaugural, où un député peut traiter de n'importe quel sujet, le ministre de l'Aménagement, M. François Gendron, a soutenu pour sa part que le projet Archipel allait «métamorphoser la région de Montréal».

Intervenant à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur le message inaugural, M. Gratton a soutenu qu'un référendum ne réglerait rien puisque au dernier référendum, «le parti au pouvoir a été mandaté de réaliser ce en quoi il ne croyait pas, le renouvellement du fédéralisme».

«Dans une élection référendaire, le peuple pourra choisir non seulement le régime constitutionnel qu'il préfère, mais choisir en même temps le parti politique qui pourra travailler sincèrement à sa réalisation», a dit M. Gratton.

Dans ce débat sur le message inaugural, où un député peut traiter de n'importe quel sujet, le ministre de l'Aménagement, M. François Gendron, a soutenu pour sa part que le projet Archipel allait «métamorphoser la région de Montréal».

Intervenant à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur le message inaugural, M. Gratton a soutenu qu'un référendum ne réglerait rien puisque au dernier référendum, «le parti au pouvoir a été mandaté de réaliser ce en quoi il ne croyait pas, le renouvellement du fédéralisme».

«Dans une élection référendaire, le peuple pourra choisir non seulement le régime constitutionnel qu'il préfère, mais choisir en même temps le parti politique qui pourra travailler sincèrement à sa réalisation», a dit M. Gratton.

Dans ce débat sur le message inaugural, où un député peut traiter de n'importe quel sujet, le ministre de l'Aménagement, M. François Gendron, a soutenu pour sa part que le projet Archipel allait «métamorphoser la région de Montréal».

Intervenant à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur le message inaugural, M. Gratton a soutenu qu'un référendum ne réglerait rien puisque au dernier référendum, «le parti au pouvoir a été mandaté de réaliser ce en quoi il ne croyait pas, le renouvellement du fédéralisme».

«Dans une élection référendaire, le peuple pourra choisir non seulement le régime constitutionnel qu'il préfère, mais choisir en même temps le parti politique qui pourra travailler sincèrement à sa réalisation», a dit M. Gratton.

Dans ce débat sur le message inaugural, où un député peut traiter de n'importe quel sujet, le ministre de l'Aménagement, M. François Gendron, a soutenu pour sa part que le projet Archipel allait «métamorphoser la région de Montréal».

Intervenant à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur le message inaugural, M. Gratton a soutenu qu'un référendum ne réglerait rien puisque au dernier référendum, «le parti au pouvoir a été mandaté de réaliser ce en quoi il ne croyait pas, le renouvellement du fédéralisme».

«Dans une élection référendaire, le peuple pourra choisir non seulement le régime constitutionnel qu'il préfère, mais choisir en même temps le parti politique qui pourra travailler sincèrement à sa réalisation», a dit M. Gratton.

Dans ce débat sur le message inaugural, où un député peut traiter de n'importe quel sujet, le ministre de l'Aménagement, M. François Gendron, a soutenu pour sa part que le projet Archipel allait «métamorphoser la région de Montréal».

Intervenant à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur le message inaugural, M. Gratton a soutenu qu'un référendum ne réglerait rien puisque au dernier référendum, «le parti au pouvoir a été mandaté de réaliser ce en quoi il ne croyait pas, le renouvellement du fédéralisme».

«Dans une élection référendaire, le peuple pourra choisir non seulement le régime constitutionnel qu'il préfère, mais choisir en même temps le parti politique qui pourra travailler sincèrement à sa réalisation», a dit M. Gratton.

Dans ce débat sur le message inaugural, où un député peut traiter de n'importe quel sujet, le ministre de l'Aménagement, M. François Gendron, a soutenu pour sa part que le projet Archipel allait «métamorphoser la région de Montréal».

Intervenant à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur le message inaugural, M. Gratton a soutenu qu'un référendum ne réglerait rien puisque au dernier référendum, «le parti au pouvoir a été mandaté de réaliser ce en quoi il ne croyait pas, le renouvellement du fédéralisme».

«Dans une élection référendaire, le peuple pourra choisir non seulement le régime constitutionnel qu'il préfère, mais choisir en même temps le parti politique qui pourra travailler sincèrement à sa réalisation», a dit M. Gratton.

Dans ce débat sur le message inaugural, où un député peut traiter de n'importe quel sujet, le ministre de l'Aménagement, M. François Gendron, a soutenu pour sa part que le projet Archipel allait «métamorphoser la région de Montréal».

Intervenant à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur le message inaugural, M. Gratton a soutenu qu'un référendum ne réglerait rien puisque au dernier référendum, «le parti au pouvoir a été mandaté de réaliser ce en quoi il ne croyait pas, le renouvellement du fédéralisme».

«Dans une élection référendaire, le peuple pourra choisir non seulement le régime constitutionnel qu'il préfère, mais choisir en même temps le parti politique qui pourra travailler sincèrement à sa réalisation», a dit M. Gratton.

Dans ce débat sur le message inaugural, où un député peut traiter de n'importe quel sujet, le ministre de l'Aménagement, M. François Gendron, a soutenu pour sa part que le projet Archipel allait «métamorphoser la région de Montréal».

Intervenant à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur le message inaugural, M. Gratton a soutenu qu'un référendum ne réglerait rien puisque au dernier référendum, «le parti au pouvoir a été mandaté de réaliser ce en quoi il ne croyait pas, le renouvellement du fédéralisme».

«Dans une élection référendaire, le peuple pourra choisir non seulement le régime constitutionnel qu'il préfère, mais choisir en même temps le parti politique qui pourra travailler sincèrement à sa réalisation», a dit M. Gratton.

Dans ce débat sur le message inaugural, où un député peut traiter de n'importe quel sujet, le ministre de l'Aménagement, M. François Gendron, a soutenu pour sa part que le projet Archipel allait «métamorphoser la région de Montréal».

Intervenant à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur le message inaugural, M. Gratton a soutenu qu'un référendum ne réglerait rien puisque au dernier référendum, «le parti au pouvoir a été mandaté de réaliser ce en quoi il ne croyait pas, le renouvellement du fédéralisme».

«Dans une élection référendaire, le peuple pourra choisir non seulement le régime constitutionnel qu'il préfère, mais choisir en même temps le parti politique qui pourra travailler sincèrement à sa réalisation», a dit M. Gratton.

Dans ce débat sur le message inaugural, où un député peut traiter de n'importe quel sujet, le ministre de l'Aménagement, M. François Gendron, a soutenu pour sa part que le projet Archipel allait «métamorphoser la région de Montréal».

Intervenant à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur le message inaugural, M. Gratton a soutenu qu'un référendum ne réglerait rien puisque au dernier référendum, «le parti au pouvoir a été mandaté de réaliser ce en quoi il ne croyait pas, le renouvellement du fédéralisme».

«Dans une élection référendaire, le peuple pourra choisir non seulement le régime constitutionnel qu'il préfère, mais choisir en même temps le parti politique qui pourra travailler sincèrement à sa réalisation», a dit M. Gratton.

Dans ce débat sur le message inaugural, où un député peut traiter de n'importe quel sujet, le ministre de l'Aménagement, M. François Gendron, a soutenu pour sa part que le projet Archipel allait «métamorphoser la région de Montréal».

Intervenant à l'Assemblée nationale dans le cadre du débat sur le message inaugural, M. Gratton a soutenu qu'un référendum ne réglerait rien puisque au dernier référendum, «le parti au pouvoir a été mandaté de réaliser ce en quoi il ne croyait pas, le renouvellement du fédéralisme».

«Dans une élection référendaire, le peuple pourra choisir non seulement le régime constitutionnel qu'il préfère, mais choisir en même temps le parti politique qui pourra travailler sincèrement à sa réalisation», a dit M. Gratton.

Dans ce débat sur le message inaugural, où un député peut traiter de n'importe quel sujet, le ministre de l'Aménagement, M. François Gendron, a soutenu pour sa part que le projet Archipel allait «métamorphoser la région de Montréal».

AVIS

AVIS est par les présentes donné que WINOIS INVESTMENTS INC., INVESTISSEMENTS WINOIS INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Dorval, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, le 10ème jour de novembre 1981.

RAPPART, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS
Procureurs de la compagnie

AVIS

AVIS est par les présentes donné que SHALAN INVESTMENTS INC., INVESTISSEMENTS SHALAN INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Dorval, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, le 10ème jour de novembre 1981.

RAPPART, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS
Procureurs de la compagnie

AVIS

AVIS est par les présentes donné que SHALAN INVESTMENTS INC., INVESTISSEMENTS SHALAN INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Dorval, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, le 10ème jour de novembre 1981.

RAPPART, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS
Procureurs de la compagnie

AVIS

AVIS est par les présentes donné que SHALAN INVESTMENTS INC., INVESTISSEMENTS SHALAN INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Dorval, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, le 10ème jour de novembre 1981.

RAPPART, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS
Procureurs de la compagnie

AVIS

AVIS est par les présentes donné que SHALAN INVESTMENTS INC., INVESTISSEMENTS SHALAN INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Dorval, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, le 10ème jour de novembre 1981.

RAPPART, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS
Procureurs de la compagnie

AVIS

AVIS est par les présentes donné que SHALAN INVESTMENTS INC., INVESTISSEMENTS SHALAN INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Dorval, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, le 10ème jour de novembre 1981.

RAPPART, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS
Procureurs de la compagnie

AVIS

AVIS est par les présentes donné que SHALAN INVESTMENTS INC., INVESTISSEMENTS SHALAN INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Dorval, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, le 10ème jour de novembre 1981.

RAPPART, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS
Procureurs de la compagnie

AVIS

AVIS est par les présentes donné que SHALAN INVESTMENTS INC., INVESTISSEMENTS SHALAN INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Dorval, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, le 10ème jour de novembre 1981.

RAPPART, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS
Procureurs de la compagnie

AVIS

AVIS est par les présentes donné que SHALAN INVESTMENTS INC., INVESTISSEMENTS SHALAN INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Dorval, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, le 10ème jour de novembre 1981.

RAPPART, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS
Procureurs de la compagnie

AVIS

AVIS est par les présentes donné que SHALAN INVESTMENTS INC., INVESTISSEMENTS SHALAN INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Dorval, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, le 10ème jour de novembre 1981.

RAPPART, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS
Procureurs de la compagnie

AVIS

AVIS est par les présentes donné que SHALAN INVESTMENTS INC., INVESTISSEMENTS SHALAN INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Dorval, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, le 10ème jour de novembre 1981.

RAPPART, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS
Procureurs de la compagnie

AVIS

AVIS est par les présentes donné que SHALAN INVESTMENTS INC., INVESTISSEMENTS SHALAN INC., compagnie incorporée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social en la ville de Dorval, district de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et coopératives de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, le 10ème jour de novembre 1981.

RAPPART, WHELAN, BESSNER, FELDMAN & ROSS
Procureurs de la compagnie

AMÉRIQUE

La présence d'un creux de faible amplitude sur l'est du continent engendre du temps nuageux et brumeux sur la majeure partie de la province. Cette situation évolue très lentement vers un certain refroidissement qui commence à se faire sentir dans le nord. L'air froid et sec du nord-ouest ne nous attendra qu'après le passage d'une bonne perturbation.

MONTRÉAL

Nuageux avec possibilité d'averses. Maximum près de 4. Aperçu pour jeudi: ciel variable.

LEVER DU SOLEIL: 6 h 58
COUCHER: 16 h 58

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue, Pontiac-Gatineau, Rivière du Lièvre: nuageux avec quelques averses se changeant possiblement en chutes de neige en après-midi. Maximum de 3 à 5. Aperçu pour jeudi: ennuageant.

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Estrie-Beauce: nuageux avec possibilité d'averses. Maximum près de 6. Aperçu pour jeudi: ciel variable.

L

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Dimanche
Ottawa 17, Hamilton 13
Edmonton 22, C.-Britannique 16

Coupe Grey

Dimanche
Edmonton c. Ottawa,
à Montréal, 13 h 05

Ligue Nationale

Lundi
Seattle 44, San Diego 23

LIGUE NATIONALE
Conférence Américaine

Section Est									
	pl	g	p	n	pp	pc	moy.		
MIAMI	11	7	3	1	260	222	.682		
JETS NY	11	6	4	1	249	229	.591		
BUFFALO	11	6	5	0	217	192	.545		
N.-ANGLETERRE	11	2	9	0	240	257	.182		
BALTIMORE	11	1	10	0	185	277	.091		
Section Centrale									
CINCINNATI	11	8	3	0	292	203	.727		
PITTSBURGH	11	6	5	0	243	219	.545		
CLEVELAND	11	5	6	0	198	229	.455		
HOUSTON	11	5	6	0	186	236	.455		
Section Ouest									
DENVER	11	8	3	0	220	156	.727		
KANSAS CITY	11	7	4	0	263	211	.636		
SAN DIEGO	11	6	5	0	315	291	.545		
OAKLAND	11	5	6	0	174	184	.455		
SEATTLE	11	4	7	0	196	249	.384		

Conférence Nationale

Section Est									
	pl	g	p	n	pp	pc	moy.		
PHILADELPHIE	11	9	2	0	287	152	.818		
DALLAS	11	8	3	0	265	222	.727		
GIANTS NY	11	5	6	0	222	203	.455		
WASHINGTON	11	5	6	0	240	270	.455		
ST. LOUIS	11	4	7	0	213	303	.384		
Section Centrale									
MINNESOTA	11	7	4	0	250	238	.636		
GREEN BAY	11	5	6	0	217	249	.455		
DETROIT	11	5	6	0	268	247	.455		
TAMPA BAY	11	5	6	0	180	187	.455		
CHICAGO	11	3	8	0	169	252	.273		
Section Ouest									
SAN FRANCISCO	11	8	3	0	237	183	.727		
ATLANTA	11	5	6	0	297	223	.455		
LOS ANGELES	11	5	6	0	237	238	.455		
N.-ORLÉANS	11	3	8	0	139	237	.273		

HOCKEY

Ligue Nationale

Dimanche
Edmonton 5, Rangers NY 5
Vancouver 7, Calgary 4
Buffalo 3, Boston 1
Philadelphie 5, Islanders NY 4
Chicago 10, Colorado 0

Hier
Québec 7, Islanders NY 2
Edmonton 5, St. Louis 1
Winnipeg à Calgary



Ce soir									
	pl	g	p	n	pp	pc	moy.		
Steve Shutt	13	12	25						
Guy Lafleur	10	15	25						
Keith Acton	9	15	24						
Mario Tremblay	11	7	18						
Mark Napier	9	9	18						
Larry Robinson	2	14	16						
Pierre Larouche	5	9	14						
Rod Langway	1	13	14						
Doug Jarvis	9	4	13						
Bob Gainey	3	9	12						
Doug Wickenheiser	3	8	11						
Pierre Mondou	5	5	10						
Brian Enblom	1	5	10						
Réjean Houle	2	5	7						
Mark Hunter	6	0	6						
Guy Lapointe	0	6	6						
Doug Risebrough	0	4	4						
Chris Nilan	3	0	3						
Gilbert Delorme	3	0	3						
Rick Wamsley	0	1	1						

LIGUE NATIONALE
Conférence Prince de Galles

Section Adams									
	pl	g	p	n	pp	pc	pts		
MONTREAL	17	10	4	4	92	43	24		
BOSTON	18	10	4	4	75	56	24		
QUEBEC	21	11	9	1	96	91	23		
BUFFALO	18	8	4	6	62	56	22		
HARTFORD	17	2	8	7	51	67	11		

Section Patrick									
	pl	g	p	n	pp	pc	pts		
ISLANDERS NY	18	10	4	4	71	65	24		
PHILADELPHIE	17	10	6	1	64	71	21		
PITTSBURGH	18	8	7	3	65	69	19		
RANGERS NY	18	7	10	1	60	75	15		
WASHINGTON	17	2	14	1	47	72	5		

Conférence Campbell									
Section Norris									
	pl	g	p	n	pp	pc	pts		
MINNESOTA	16	10	3	3	80	43	23		
CHICAGO	18	7	5	6	97	81	20		
WINNIPEG	16	8	6	2	67	75	18		
DETROIT	18	7	7	4	74	69	18		
ST.-LOUIS	19	7	10	2	75	80	16		
TORONTO	17	5	9	3	75	78	13		

Section Smythe									
	pl	g	p	n	pp	pc	pts		
EDMONTON	20	12	6	2	102	77	26		
VANCOUVER	19	8	8	3	64	61	19		
LOS ANGELES	18	8	10	0	81	90	16		
CALGARY	19	3	12	4	57	93	10		
COLORADO	17	3	11	3	44	87	9		

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Adams									
	pl	g	p	n	pp	pc	pts		
HULL	20	16	4	0	113	74	32		
SHAWINIGAN	21	16	5	0	119	69	32		
MONTREAL	21	14	7	0	106	75	28		
TROIS-RIVIÈRES	22	14	8	0	139	96	28		
SHERBROOKE	20	12	7	1	119	98	25		
CHICOUTIMI	22	9	13	0	94	116	18		
LAVAL	21	5	16	0	79	132	10		
QUEBEC	21	4	17	0	69	119	8		
GRANBY	20	3	16	1	73	132	7		

Le Témoignage Protestant
au Québec

Hier, aujourd'hui et demain
un Symposium oecuménique

Lieu: Le Collège Presbytérien
3495 rue Université
Métro: McGill

Dates: le 20 et 21 novembre
vendredi de 19 h 30 à 22 h 30
samedi de 9 h 00 à 12 h 00
un déjeuner suivra

Invités:

Dr. Irénée Beaubien, S.J.,
Rev. David Craig,
Rev. Hervé Fines,
Rev. Denis Fortin,
Rev. Charles Odier.

Entrées gratuites

Pour plus de renseignements, appeler 288-5256

Les malheurs de Me Marcel Aubut

par Michel Nadeau

Le président des Nordiques de Québec, M. Marcel Aubut, a annoncé, lundi, la mort à plus ou moins brève échéance de tout le sport professionnel au pays. Sous le coup d'une voracité nouvelle du fisc, les portes du Stade, du Forum et du Colisée se referment définitivement, les uns après les autres. Les amateurs de sport seront réduits à regarder leurs idoles à la télévision évoluer dans un pays accueillant pour tous ceux qui gagnent \$200,000 et plus.

Cette déclaration-catastrophe sur la fin du sport professionnel fera sans doute plaisir à certains. Mais les supporters de nos équipes n'ont aucune crainte à avoir sur la sécurité financière des familles de nos athlètes. En fait, M. MacEachen n'a fait que rétablir l'équilibre des chances entre joueurs et spectateurs sur la patinoire fiscale.

■ Pas moins de 29.000 personnes dont le revenu dépassait \$100,000 en 1979 bénéficiaient en moyenne d'une économie d'impôts de \$46,000.

■ Environ 17,000 contribuables touchaient l'an dernier plus de \$30,000 en ne payant pratiquement aucun impôt.

■ Les contribuables à revenus élevés qui achetaient une rente d'étalement pouvaient reporter à plus tard le paiement d'impôt sur une somme moyenne de \$55,343.

■ Près de 30% des individus qui ont acquis une rente d'étalement n'ont pas versé un seul dollar sur le montant gagné alors que 37,6% du groupe payaient au fisc moins de 10% du montant acquis.

Point n'est besoin de faire de grandes démonstrations pour montrer que le personnel du Stade ou du Forum ne jouit pas de ce genre d'abris; la loi de l'impôt est impitoyable pour le petit contribuable.

D'ailleurs, à travers les hauts cris de l'avocat québécois, il faudrait distinguer le souci de protection des intérêts de son employeur et la froide réalité. M. Aubut n'insiste pas très longtemps pour dire que le taux marginal d'impôt a été réduit de 64% à 50% dans le budget de M. MacEachen pour compenser la fermeture des échappatoires. Il ne mentionne pas également que la rente d'étalement sera remplacée par un mécanisme de crédit d'impôts qui permettra au joueur de récupérer l'argent versé au fisc lorsque ses revenus baisseront au terme de sa carrière professionnelle. La différence entre les deux formules ne vaut pas de larmes. L'impôt payé par les athlètes sera indexé au coût de la vie et récupérable par la suite. Cette méthode de calcul est beaucoup plus simple et fera perdre quelques clients à des avocats experts en évasion fiscale.

Lorsqu'il compare la situation avec ce qui

prévaut aux États-Unis, M. Aubut devrait être plus complet. Il ne dit pas par exemple, que l'imposition d'une maison est beaucoup moins contraignante de ce côté-ci de la frontière. Il ne dit pas que les soins médicaux, hospitaliers, et scolaires coûtent très cher aux USA.

Cette menace de faillite est une forme de chantage de mauvais goût. Depuis la Grèce antique, le sport s'est déplacé là où était le public et non le tribut à verser à César. La justice et l'équité existent en dehors de la patinoire.

Le président des Nordiques était très heureux, il y a deux ans, «de prendre en douceur» une généreuse subvention pour l'agrandissement du Colisée. Il doit réaliser aujourd'hui que ces amphithéâtres coûtent de l'argent. Les joueurs doivent aussi faire leur part. Le budget MacEachen vaut encore mieux que la Tchécoslovaquie.

Avant d'affronter le Canadien, demain soir au Forum

Les Nordiques écrasent les Islanders 7-2

par André Bellemare

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Les Nordiques de Québec se sont rachetés de la plus belle façon aux yeux de leurs partisans et de leur instructeur en livrant hier soir une de leurs meilleures performances pour écraser les détenteurs de la coupe Stanley, les Islanders de New York, par le compte de 7-2.

Les hommes de Michel Bergeron ont passablement déçu lors du voyage de trois matches sur la côte ouest la semaine dernière mais, hier, ils ont évolué en véritables champions, surtout en troisième période quand ils ont pris les choses en main pour enregistrer quatre buts et semer la déroute dans le camp adverse.

Le point tournant du match est survenu au début du dernier tiers quand les Islanders n'ont pas réussi à marquer alors qu'ils jouaient avec l'avantage de deux hommes. Le compte était alors 3-2 pour les Québécois. Ces derniers se sont si bien défendus qu'ils n'ont même pas permis un tir sur Daniel Bouchard.

Après ces moments, ce fut le déluge sur la tête des Islanders, soit quatre buts sans riposte.

Alain Côté, Dave Pichette, en avantage numérique, Marc Tardif, après une feinte extraordinaire, et Peter Stastny ont cloué le cerceau des champions de la coupe Stanley dans le dernier vingt. Jacques Richard, en première, Michel Goulet et Anton Stastny, en deuxième, ont marqué les autres buts des Nordiques, qui ont réussi à faire chanter une foule très enthousiaste de 15,148 personnes.

Du côté des perdants, Clark Gillies et Bryan Trottier ont été les seuls à avoir raison de Daniel Bouchard, mis à l'épreuve 19 fois dont seulement deux fois en troisième période.

Le jeune gardien Roland Melanson, qui a accordé les sept buts des Nordiques, a dû quitter le match au milieu du dernier vingt quand il a été blessé au visage par le patin d'un de ses défenseurs lors d'une poussée de Mirko Frycer. Billy Smith l'a remplacé et les deux ont reçu 27 tirs.

Il s'agissait seulement de la deuxième victoire des Nordiques face aux Islanders en neuf affrontements. L'an dernier, ils les avaient vaincus 5-1 le 31 janvier alors que Daniel Bouchard disputait son premier match dans l'uniforme des Nordiques. Par la suite, l'équipe avait connu une longue série de succès.

Les Nordiques devront maintenant se préparer à subir leur deuxième épreuve de

la semaine en allant se frotter au Canadien au Forum dès demain. Cette victoire décisive d'hier soir pourrait leur servir de tonique vivifiant.

En effet, l'affrontement d'hier rappelait à plusieurs égards celui du 2 novembre lors de la visite du Canadien.

L'intensité, l'émotivité de la foule, les chants en chœur, l'arbitre pris à partie, tout cela a contribué à procurer un cachet spécial à cette rencontre.

Il y avait beaucoup d'intensité sur le banc et dans le vestiaire et mes joueurs avaient tout ce qu'il fallait pour se motiver», disait un Michel Bergeron radieux après la partie.

L'instructeur des Nordiques affichait un sourire facile, il va sans dire, d'autant plus que son équipe a donné une leçon de hockey aux détenteurs de la coupe Stanley même si un de ses marqueurs vedettes, Real Cloutier, ne participait pas à la

confrontation.

Cloutier a patiné avec ses coéquipiers avant le match mais il avait la cheville enflée en entrant dans le vestiaire et Bergeron ne l'a pas fait jouer.

Pour sa part, Michel Goulet a fourni peut-être sa meilleure performance de la saison, mais il a été durement frappé vers la fin de la rencontre. Il a subi une légère blessure à l'épaule gauche, celle-là même qui l'avait incommodé la saison dernière.

«Je vais mettre de la glace dessus et je pense bien jouer au Forum. Je ne voudrais pour rien au monde manquer ce match», a dit celui qui a été choisi le joueur par excellence de la partie.

«C'est vrai que je me sens à mon mieux quand je joue souvent et ce soir (hier), Michel Bergeron m'a utilisé à toutes les sauces et c'est de cette façon que je veux jouer», a ajouté l'auteur d'un but et deux passes.

Les Nordiques ont été chanceux de s'en tirer avec un compte égal de 1-1 après le premier tiers, alors que les Islanders ont raté trois excellentes occasions de marquer.

Nordiques 7, Islanders 2

Première période

1—QUÉBEC: Richard (6) 1:37
Goulet, Hamel

2—ISLANDERS NY: Gillies (6) 4:19
Trottier, Bossy

Pénalités: Tardif 6:52, Goring 19:25

Deuxième période

3—QUÉBEC: Goulet (9) 8:24
Richard, Hunter

4—QUÉBEC: A. Stastny (6) 12:22
P. Stastny, M. Stastny

5—ISLANDERS NY: Trottier (5) 14:06
McEwen

Pénalités: Gillies 6:16, Hunter 19:25
Marois 19:38

Troisième période

6—QUÉBEC: Côté (2) 2:11
Goulet, Hunter

Débrayages des médecins omnipraticiens

QUÉBEC (PC) — La colère monte chez les médecins omnipraticiens du Québec qui menacent maintenant de recourir à des moyens de contestation «majeurs» pour amener

le gouvernement à la table des négociations.

Au cours d'une conférence de presse, hier à Québec, le président de la Fédération des omnipraticiens, le Dr André Czitrom, a fait savoir que des journées d'étude se poursuivront dans plusieurs régions du Québec dans les prochaines semaines, notamment dans l'Estrie aujourd'hui, et que les médecins de la région de

Montréal songent maintenant à adopter des moyens plus radicaux après la contestation «douce» des derniers jours.

Le Dr Czitrom a qualifié de «coup de force unilatéral» l'intention annoncée par le premier ministre de recourir à la législation pour réglementer la répartition des effectifs médicaux sur le territoire québécois alors que son groupe réclame plutôt une négocia-

tion de bonne foi avec le ministère des Affaires sociales.

Il a rappelé le problème particulier soulevé récemment à Roberval par le départ de plusieurs médecins qui se plaignaient de leurs conditions de travail.

Les médecins du centre hospitalier de l'endroit ont voulu protester de diverses façons et la direction a fermé l'unité d'urgence mercredi dernier.

Le diocèse d'Ottawa menacé de faillite

OTTAWA (PC) — L'archevêque d'Ottawa, Mgr Joseph-Aurèle Plourde, lance un «appel au secours» à tous ses diocésains, puisque le diocèse se dirige vers la ruine, d'ici deux ans, si un correctif n'est pas

apporté.

Dans une lettre ouverte adressée à tous ses diocésains, Mgr Plourde souligne l'urgence de la situation. «Si nous n'augmentons pas nos revenus immédiatement, dans deux ans, notre diocèse sera financièrement en ruine. C'est aussi simple et clair que cela. Je n'ai pas de raison de vous mentir, nous n'avons pas de trésor secret. La situation est

grave», a dit l'archevêque.

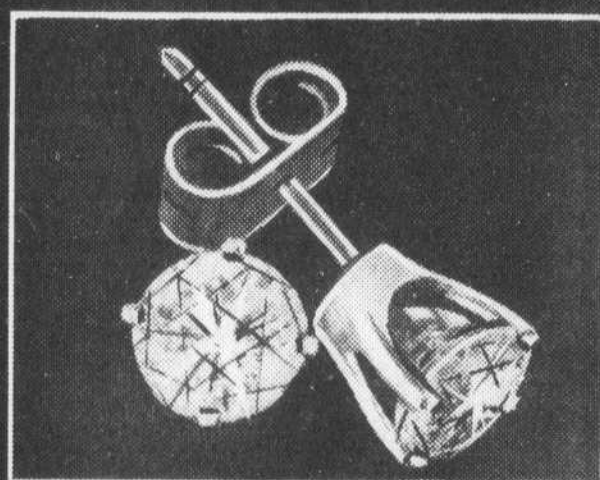
Devant cette situation, l'archevêque a demandé à tous les diocésains «et cela comprend, bien sûr, les laïcs, mais aussi les évêques, les prêtres, les religieux et religieuses qui reçoivent un salaire», de contribuer le salaire d'une journée de travail, le premier dimanche de l'Avent, le 29 novembre. «Et cela sans diminuer vos contributions habi-

tuelles à votre paroisse, car je ne veux pas que cet appel nuise aux paroisses en aucune façon», de soutenir Mgr Plourde.

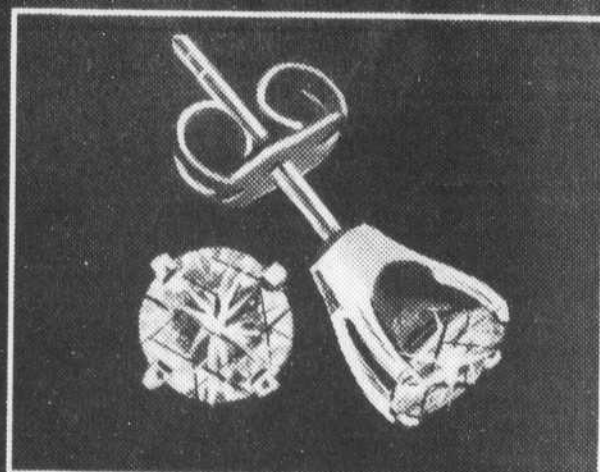
Celui-ci explique dans sa lettre qu'en 15 ans de service comme archevêque, il n'a jamais parlé d'argent «si ce n'est pour vous inviter à venir en aide aux oeuvres de charité, aux pauvres, comme ce fut le cas pour les réfugiés».

Le diamant. Des rabais rutilants pour ce présent éternel.

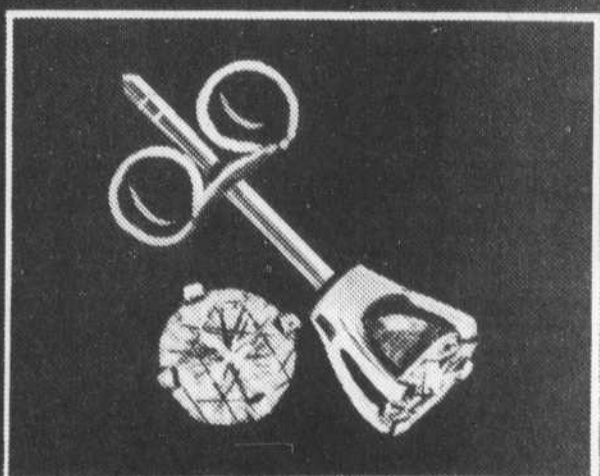
Pour oreilles percées



1. 2 x 25 points — total 50 points



2. 2 x 20 points — total 40 points



3. 2 x 9 points — total 18 points

Total 42 points

Total 12 points

Bagues à coussin de diamants

Pendentifs à solitaire



4. Total 25 points



5. Total 20 points



6. Total 10 points

Offrez-lui des boucles à diamants pour cette occasion très spéciale. Trois différentes grosseurs sur agrafes et tiges en or blanc ou jaune 14 carats.

- | | |
|---|-------------------------|
| la paire | |
| 1. 2 x 25 points — total 50 points.
Prix courant Eaton 1400.00 | 699⁹⁹ |
| 2. 2 x 20 points — total 40 points.
Prix courant Eaton 1000.00 | 499⁹⁹ |
| 3. 2 x 9 points — total 18 points.
Prix courant Eaton 395.00 | 299⁹⁹ |

Faites l'achat d'une bague à diamants à bien meilleur prix durant cette vente spéciale pour Noël chez Eaton. Trois modèles et grosseurs au choix pour convenir à tous les budgets. Agrafes en or blanc 14 carats et anneau en or blanc ou jaune 14 carats.

Bague du haut. Total 42 points.
Prix courant Eaton 1150.00 **699⁹⁹ ch.**

Bague du centre. Total 33 points
Prix courant Eaton 950.00 **499⁹⁹ ch.**

Bague du bas. Total 12 points.
Prix courant Eaton 475.00 **249⁹⁹ ch.**

La vente se poursuit jusqu'au 24 décembre. Tous sont représentés plus gros qu'ils ne le sont afin de mieux voir les détails. Eaton Centre-ville, rez-de-chaussée, et à ou par Anjou, Pointe-Claire, Cavendish, Laval, St-Bruno, Beloeil, Sherbrooke, Ottawa, Ste-Foy et Galeries de la Capitale. Rayon 215

Achats en personne seulement.

Dites-le avec un solitaire, symbole d'amour éternel. Trois différentes grosseurs de diamant, chacun retenu par 4 agrafes, en or blanc ou jaune 14 carats, chaînette comprise.

- | | |
|--|-----------------------------|
| 4. Total 25 points.
Prix courant Eaton 750.00 | 399⁹⁹ ch. |
| 5. Total 20 points
Prix courant Eaton 550.00 | 299⁹⁹ ch. |
| 6. Total 10 points.
Prix courant Eaton 335.00 | 199⁹⁹ ch. |



EATON